DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 12620 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — MARDI 27 AOUT 1985

Reprise de contact franco-allemande

Reprise de contact courtoise mais sans surprise. C'est à quoi semble s'être limitée la rencontre Mitterrand-Kohl, samedi 24 août, à Brégançon. Personne, à vrai dire, n'en attendait davantage. Quelques semaines de vacances ne suffisent pas à dissiper comme par miracle des dossiers complexes et épineux. Les deux hommes, au demeurant, avaient quelques raisons d'être préoccupés par d'autres sujets : M. Kohl doit faire face dès ce lundi à Bonn aux répercussions des affaires d'espionnage est-allemand qui éclatent en rafales depuis une dizaine de jours, et M. Mitterrand ne peut pas ne pas avoir l'esprit accaparé par les remous du « Rainbow-Warrior ».

Ces turbulences n'ont cependant pas empêché le président de la République de déployer de nouveaux efforts pour tenter de rouvrir le dossier de l'avion de combat européen en suggérant de songer non plus à un modèle particulier mais à une série d'appareils susceptibles de satisfaire les besoins spécifiques de tous les pays participant au projet. Qu'a répondu le chancelier Kohl ? En public, rien. Il serait étonnant qu'il se soit avancé très loin en privé, dans la mesure où l'accord conclu à ce sujet par Bonn, Londres et Rome est dorénavant exécutoire. On voit mal comment la Grande-Bretagne, qui s'est adjugé la part du lion dans ce projet militaro-industriel, accepterait aujourd'hui de reprendre d'interminables discussions.

Autre point de divergence sans doute abordé par les deux interlocuteurs : le projet Eurêka. Officiellement, Bonn est favorable à une participation ouest-allemande à ce programme européen de recherche et de développement. Mais à Paris on soupçonne la République fédérale de ne l'avoir approuvé que du bout des lèvres et d'être surtout intéressée par l'initiative de défense stratégique (IDS) de M. Reagan.

La participation d'un pays à Eurêka et à l'IDS, a-t-on fini par concéder à Paris, n'est pas incompatible. Il n'empêche, on commence à être inquiet en France de l'empressement que mettent les industriels ouest-allemands à négocier leur concours à l'IDS. On va suivre en particulier avec une grande attention les résultats des négociations qu'aura à Washington une importante délégation allemande composée d'industriels et de fonctionnaires et dirigée par un proche conseiller du chancelier Kohl. Certes, reconnaît-on à Paris, le gouvernement de Bonn n'a guère les moyens de dissuader ses industriels de partir à la recherche de juteux contrats dans le cadre de la « guerre des étoiles ». Mais pourquoi n'a-t-il pas encore décidé, comme le gouvernement français, de dégager des crédits sans lesquels Eurêka aura du mal à renforcer sa crédibilité ? Y verra-t-on plus clair avant la prochaine réunion des dix-sept pays intéressés par ce projet, qui doit avoir lieu les 5 et 6 septembre à Hanovre ? Il faut l'espérer.

On ne peut s'attendre, en revanche, à une nouvelle initiative franco-allemande dans l'immédiat pour sortir de l'ornière le projet de réforme des institutions européennes. Grande-Bretagne, Danemark et Grèce restent résolument opposés aux idées défendues à ce sujet par le chancelier Kohl et M. Mitterrand au sommet de Milan. L'automne, d'ailleurs, sera davantage dominé par la reprise des relations Est-Ouest que par les interrogations européennes, avec les voyages de M. Gorbatchev à Paris au début d'octobre et à Genève en novembre pour y rencontrer le président Reagan. Autant de déplacements qui mettent en relief le relatif isolement du chancelier sur la scène internationale. Sans doute le « téléphone rouge » dont l'installation a été décidée entre l'Elysée et la chancellerie l'aidera-t-il à surmonter ce sentiment...

(Lire nos informations page 3.)

LE SABOTAGE DU BATEAU DE GREENPEACE

Le rapport de M. Bernard Tricot dégage la responsabilité des services secrets français

M. Bernard Tricot a remis, *dimanche 25 août*, au premier *ministre* son rapport sur l'affaire du *Rainbow-Warrior* de Greenpeace. En l'état actuel de son *information*, et *bien qu'il estime nécessaire* une enquête administrative plus approfondie, il croit pouvoir innocenter les agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) détenus ou repérés en Nouvelle-Zélande. M. Laurent Fabius *devait intervenir à ce sujet* mardi.

M. Tricot indique qu'il n'imagine pas ces hommes — le commandant Alain Mafart (alias Alain Turenge), le capitaine Dominique Prieur (alias Sophie Turenge), l'adjudant-chef Roland Verge, les adjudants Andries et Bartelo — prenant une décision contraire aux instructions reçues, qui *étaient de réunir le maximum d'informations possibles sur les intentions* de Greenpeace. Les ordres du ministre de la défense, M. Charles Hernu, de qui dépend la DGSE, étaient *d'intensifier le renseignement*, et ceux de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN), à Mururoa, étaient d'*« anticiper »* les actions du mouvement écologiste. Sur les documents officiels présentés par M. Hernu à M. Tricot, ce terme *« anticiper »* (*« ce qui veut dire*, écrit le rapporteur, *devancer ou prévenir dans le sens transitif du verbe »*) est souligné.

M. Tricot ajoute que, en l'état actuel de son information et à moins que les responsables de la DGSE rencontrés par lui aient en réalité donné *des ordres oraux différents, il n'y a* aucune raison de penser que la DGSE ait donné aux agents en Nouvelle-Zélande des instructions autres que celles des directives gouvernementales.

Tout se passe donc comme si le *rapporteur reprenait* à son compte la thèse immédiatement avancée par la DGSE, après l'attentat contre le *Rainbow-Warrior*, selon laquelle ses *agents* étaient en simple mission de *renseignement* et qu'ils ne sont, d'aucune façon, impliqués dans la destruction du bateau de Greenpeace. Cependant, on observera que M. Tricot laisse entendre que les actions entreprises à Auckland puissent être mises sur le compte d'hommes *isolés*, *« mus notamment par la passion politique »*, ou sur celui *« d'autres services secrets »*, sur la nature desquels il fait silence.

Les arguments avancés par le rapporteur ne *suffisent* pas à *éclaircir* toutes les zones d'ombre relevées, sur place, par l'enquête de la police néo-zélandaise. En particulier, il n'explique pas le choix, par la DGSE, de nageurs de combat en provenance du centre d'instruction d'Aspretto, en Corse, pour faire du *renseignement* de routine. Il *ne clarifie pas* davantage l'imbrication opérationnelle qui existe entre les « époux Turenge », que M. Tricot n'a pas eu *l'occasion de rencontrer*, et l'équipage du voilier *Ouvéa*, loué par la DGSE. Enfin, il ne prend en compte aucun des indices recueillis par la police néo-zélandaise, ni aucun des *témoignages réunis par* elle sur les va-et-vient inexpliqués des agents français sur place.

En se tenant à la version officielle de la DGSE, M. Tricot pourrait donner des arguments au gouvernement néo-zélandais, qui estime, déjà, que la DGSE *« est une sorte de club de vacances pour ses agents »*, et à l'opinion publique en France, qui considérera que le rapporteur s'est plié à la raison d'Etat en cherchant à désamorcer la « bombe politique » du *Rainbow-Warrior*. Il laisse, en quelque sorte, un « cadeau » empoisonné au *premier ministre*, *M. Laurent* Fabius, qui doit s'expliquer, mardi 27 août, sous une forme qui n'était pas encore connue ce lundi en fin de matinée. *Si M. Fabius* s'en tient à la version de M. Tricot, il ne peut sanctionner aucun des agents mis en cause. Ni davantage la justice.

On le voit bien avec le sort des trois militaires de carrière qui constituaient l'équipage de l'*Ouvéa* : ils se sont présentés spontanément lundi 26 août dans la matinée au siège de la direction centrale de la police judiciaire. L'adjudant-chef Roland Verge, l'adjudant Gérald Andries et l'adjudant J.-M. Bartelo, n'ont pas été placés en état d'arrestation, le droit français s'y opposant. Un communiqué du procureur général, M. Robert Bouchery, a aussitôt indiqué que les autorités judiciaires françaises demandaient à la justice néo-zélandaise des précisions sur les faits reprochés aux trois hommes, qui font l'objet d'un mandat d'arrêt international. Pour l'instant, la justice française ne dispose officiellement d'aucun document relatif aux charges pesant, le cas échéant, sur eux. Il n'est donc pas question, en particulier, d'ouvrir pour l'instant une information judiciaire en France, précise-t-on au palais de justice de Paris.



Lire page 7 les extraits du rapport et l'article de notre envoyé spécial à Wellington D. SCHNEIDERMANN.

Le grand désordre nucléaire international

par BRUNO DETHOMAS

Les représentants d'une centaine de pays vont se retrouver, le mardi 28 août, à Genève — comme tous les cinq ans — pour étudier l'application du traité de non-prolifération nucléaire et sa réforme éventuelle. La France, non signataire du TNP, sera absente : elle n'enverra même pas quelques fonctionnaires du commissariat à l'énergie atomique déguisés en journalistes pour surveiller les travaux comme en 1980.

Nul n'attend rien de cette conférence, sinon une vive protestation des pays du tiers-monde contre une discrimination croissante dans l'application du traité et contre cette prolifération *« verticale »* (1) par laquelle les superpuissances ont renforcé leurs arsenaux nucléaires à moyenne et longue portée. Le traité leur imposait pourtant de négocier de bonne foi *« un désarmement général et complet »* : les Etats-Unis et l'URSS n'ont guère rempli leurs obligations, ce qui amènera pays *neutres comme non-alignés à accentuer* leur effort pour obtenir un traité général d'interdiction qui banirait tous les essais nucléaires.

La question de savoir comment concilier le développement nucléaire et la non-dissémination des technologies qui permettent d'accéder à l'arme est plus actuelle que jamais. Lorsque le TNP, instrument juridique international de non-prolifération, a été signé — le 1er juillet 1968 — douze pays produisait de l'électricité d'origine nucléaire. Aujourd'hui quatorze pays se sont ajoutés à cette liste, parmi lesquels plusieurs Etats non signataires (Espagne, Inde, Pakistan, Argentine, Brésil, Afrique du Sud) et trois autres devraient rejoindre ce club dans les prochains mois (Mexique, Philippines et Cuba).

Force est de constater que ce traité a connu un succès non négligeable. Fondé sur une distinction entre les cinq puissances nucléaires militaires au 1er janvier 1967 (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne, Chine, France) et les autres, il donnait à ces derniers, en contrepartie de l'abandon de l'option nucléaire militaire, le droit à l'accès sans discrimination aux usages pacifiques de l'énergie atomique sous réserve d'un contrôle effectué par l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Or il a été ratifié par quelque cent trente pays. Et si à la fin des années 60 on pouvait craindre qu'une vingtaine de pays ne soient capables de se doter de l'arme dans les années 80, un seul — l'Inde — a pu, en 1974, procéder à une *« explosion pacifique »*. Il est vrai qu'entre temps les pays industriels les plus avancés — tirant les conséquences de l'expérience indienne — ont renforcé les contrôles pour une série de matières et de matériels, par les *« directives de Londres »* de 1977, adoptées par l'ensemble des pays européens au sommet de Dublin en septembre 1984.

Malgré les craintes d'une disette énergétique dans les années 70 — qui est alors apparue plus inquiétante que la prolifération — comme malgré la concurrence exacerbée qui, depuis le début des années 80, oppose des industriels qui se battent sur un marché de l'énergie déclinant, aucun cas significatif de violation des contrôles de l'AIEA de Vienne n'a été décelé (le dernier cas relevé ayant été la fourniture illégale par des firmes luxembourgeoises à Israël d'uranium appauvri)...

(Lire la suite page 3.)

(1) C'est le physicien indien Homi Bhabha qui proposa, lors des discussions préparatoires au TNP, la distinction entre la prolifération « verticale », soit l'accroissement de l'armement nucléaire des cinq pays dotés de l'arme, et la prolifération « horizontale » ou l'augmentation du nombre de pays dotés de l'arme.

Le Monde

ÉCONOMIE

Deux firmes françaises et le Japon :

Les ambitions de Rhône-Poulenc

Le pari de Roussel-Uclaf

La chronique de Paul Fabra

Pourquoi il faut conserver le SMIC

Pages 11 et 12

La logique solitaire de M. Rocard

Les socialistes ne sont pas parvenus à un accord sur une motion de synthèse pour leur congrès de Toulouse, lors de la réunion du comité directeur, samedi 24 et dimanche 25 août.

« Surréaliste » : M. François Léotard a quelque raison de qualifier ainsi la situation du Parti socialiste, divisé à sept mois des élections législatives. Le secrétaire général du Parti républicain aurait tort, en tout cas, de ne pas se réjouir de la démarche entreprise par M. Michel Rocard, qui a décidé de faire cavalier seul. Les socialistes, qui sortent tout juste des tempêtes de l'été, n'avaient à l'évidence aucun intérêt à organiser une turbulence supplémentaire dans une période où ils ne sont pas au mieux de leur forme.

« Surréaliste », la démarche de M. Rocard ne l'est pourtant qu'en apparence. Si M. Rocard va jusqu'au bout et fait encore bande à part au congrès de Toulouse, à la mi-octobre, le Parti socialiste donnera certes de lui-même l'image d'un royaume ubuesque. En octobre 1981, au congrès de Valence, il était uni, alors que le gouvernement appliquait une politique radicalement différente de celle qu'avait défendue M. Rocard. Deux ans plus tard, il était encore uni, à Bourg-en-Bresse, alors même que M. Jean-Pierre Chevènement dénonçait sans précaution une austérité gouvernementale, jugée politiquement suicidaire, qu'il défend aujourd'hui. En octobre, à Toulouse, si la rupture était confirmée, les socialistes s'éparpilleraient, alors même qu'aucun de leurs dirigeants ne conteste plus que la politique menée par le gouvernement Fabius est la seule praticable.

Mais la démarche de M. Rocard a sa logique. Si le ministre de l'agriculture a démissionné le 4 avril dernier, ce n'est pas pour continuer à être lié, comme en 1981 notamment, par une solidarité gouvernementale qui lui pesait. S'il a exprimé, depuis, sa volonté d'être candidat à l'élection présidentielle de 1988, ce n'est pas pour se laisser ligoter par un parti qui ne lui veut pas que du bien. Au bout de cette logique, la question se posera — après 1986, vraisemblablement — de savoir s'il se sépare ou non du Parti socialiste. M. Pierre Mauroy, qui connaît bien son Rocard, va tout de même un peu vite en besogne lorsqu'il affirme que cet éternel minoritaire, après avoir quitté la SFIO puis le PSU, rendra aux socialistes son tablier. Mais il est vrai que M. Rocard ne peut pas se permettre de commettre la même erreur qu'en 1980. Candidat potentiel à l'élection présidentielle de 1981, il avait tenté de passer par-dessus la tête des militants socialistes pour faire directement appel à l'opinion. Le PS ne le lui a jamais pardonné. La maîtrise de l'appareil socialiste lui étant interdite, la tentation est grande de prendre la porte, et la fuite.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 6.)

LIRE

débats

STATU QUO

Tout bouge ? Voire... Florence d'Harcourt démontre à quel point les femmes — dont les revendications ont été entendues sur certains points — se heurtent à un mur dans le secteur politique. Francis Oppenheim dénonce, lui, la collusion, sous tous les régimes politiques, du pouvoir et des prébendiers.

Plus d'Etat, moins de privilèges

Aucun homme politique n'a mis à son programme la suppression des subventions, seul moyen pourtant de restaurer les fonctions publiques

par FRANCIS OPPENHEIM (*)

L'ETAT n'est pas une cause, *mais un effet.* C'est la demande de privilèges qui crée l'offre d'Etat. C'est l'excès de demandes de consommations gratuites ou subventionnées qui crée l'excès d'organismes qui répartissent et contrôlent les avantages exceptionnels que les clans sociaux arrachent à l'Etat et qu'ils privilégient sous forme d'un droit. C'est pourquoi le débat « trop d'Etat, moins d'Etat » est un débat en trompe l'œil, parlé en langue de bois, sur le théâtre d'ombres politique.

C'est la droite, bien entendu, qui créa l'Etat-Providence en France puisque, par tradition, la droite française n'est ni industrielle ni libérale, mais agraire et corporatiste. Tous cela a été parfaitement démontré dans d'innombrables analyses, comme celles de Pierre Bourdieu ou de François de Closets. La gauche n'a fait que reprendre ce vieux fonds de commerce et le repeindre aux couleurs du socialisme.

Aussi bien, les chefs libéraux en France sont fonctionnaires comme leurs rivaux socialistes qui se découvrent brusquement l'âme libérale, dans le même temps que leur assise populaire, comme celle de la droite, reflue vers les partis extrémistes et abstentionnistes, où l'on ne rencontre pas de hauts fonctionnaires. On peut se préparer à quelques savoureuses et spectaculaires séances d'abolition des privilèges et à un transfert de l'Etat français vers vingt-deux Etats régionaux, plus jacobins encore que l'Etat français. Moins d'Etat, plus d'Etats, plus de fonctionnaires, plus de subventions et de privilèges, plus d'impôts.

Il n'est pas difficile aujourd'hui de conjecturer que l'on va vers une aggravation du *statu quo*, puisque aucun homme politique n'a mis à son programme la suppression des privilèges et des subventions.

Sur cette situation on fera deux observations : la première est qu'elle n'est pas tenable. En effet, le choix n'est pas entre la suppression des privilèges et le *statu quo*.

Le choix est entre la suppression des privilèges, et une catastrophe économique déjà perceptible. L'économie de marché est complètement ravagée par l'économie de privilèges, et elle n'est remplacée par rien. Dès à présent, c'est un endroit où il ne fait pas bon vivre, producteurs (et investisseurs) votent « avec leurs pieds » : soit en devenant eux-mêmes privilégiés, s'ils le peuvent, soit en déposant leur bilan, soit en investissant à l'étranger, soit en se marginalisant, selon leur âge, par le néo-chômage et par la délinquance. Etre opérateur dans l'économie de marché en France est suicidaire, et, malheureusement pour les étatistes de tout bord, tout le monde le sait.

La vaisselle d'or

La seconde observation est qu'il est aisé de sortir de cette situation, quoi qu'en dise une rumeur répandue par la classe dirigeante passée, présente et future : la même...

Pourtant, la situation présente tous les signes du blocage. L'analyse réduit l'évolution de notre société à deux règles : plus il y a de privilèges demandés, plus il y a d'Etat ; plus il y a d'Etat, plus il y a de privilèges offerts. Dans ce domaine au moins, on peut dire que l'imagination a pris le pouvoir...

C'est une situation classique dans l'entreprise. Elle se présente ainsi : plus il y a de pertes, et plus on paye de frais financiers ; plus il y a de frais financiers, et plus on fait de pertes.

Cette évolution vicieuse s'interrompt par une vente d'actifs. Il en est de même pour l'Etat. L'histoire nous enseigne que, quand le roi de France a fait des bêtises, il vend sa vaisselle d'or pour défendre la patrie. La République, elle, vend les bien nationaux. Aujourd'hui, la vaisselle d'or, ce sont les immenses biens improductifs que l'Etat et les fermiers généraux institutionnels ont accumulés depuis trente ans : forêts, réserves foncières, palais, immeubles, etc. La logique commande de les céder pour débarrasser la France des insatiables privilégiés qui la saignent. Il n'y a pas là de morale, mais la survie.

Voilà pour les moyens. Quant à la méthode, c'est naturellement le contraire de celle que l'*establishment* préconise, assuré qu'il est qu'elle restera lettre morte. Ce ne sont pas les budgets de fonctionnement qu'il faut réduire, mais les budgets d'intervention. Faire que les Français cessent de rôder dans les antichambres institutionnelles. L'Etat ne se réduira que s'il n'a rien à donner aux prébendiers. « Rien », soyons modestes : 50 % des interventions ne servent qu'à entretenir ceux qui les distribuent et à empêcher les entreprises d'aller chercher l'argent là où il est, dans les poches des clients. Quant aux fonctionnaires, ils partiront d'eux-mêmes, et d'abord les mauvais, c'est-à-dire ceux qui sont ambitieux et travailleurs.

Mais le but essentiel n'est pas d'enrichir les entreprises ou d'alléger les charges qui écrasent les citoyens. L'essentiel est de restaurer l'Etat auquel tous les Français sont attachés : justice, police, affaires étrangères, finances, armée... C'est-à-dire l'Etat qui a fait la France, avec le peuple, contre les privilèges et les privilégiés.

(*) Ingénieur conseil.

Les femmes et le bastion politique

Les Françaises ont obtenu plusieurs victoires dans le domaine de la « société », mais celui de la politique leur reste à peine entrouvert. La proportionnelle va-t-elle donner l'occasion de changer cet état de choses ?

par FLORENCE D'HARCOURT (*)

A Nairobi, cet été, s'est tenue la conférence internationale des Nations unies marquant la fin de la décennie de la femme.

En accordant le droit de vote aux Françaises, en 1945, le général de Gaulle donna un coup d'envoi magistral à la participation des femmes à la construction du monde moderne. 1945-1985, quarante années où cette participation connut des bonheurs inégaux, ce n'est véritablement qu'au cours des dix *dernières années* qu'apparut un changement dans les mentalités et par là même dans les faits.

Aux journées internationales de mars 1975, Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, mit l'accent sur l'apport bénéfique que serait pour la société moderne la participation de celles qui représentent en nombre plus de 50 % de la population. Il fut le premier président de la République à faire nommer plusieurs femmes au gouvernement.

Pourquoi dissimuler que ces décennies furent marquées par des excès, les excès de celles qui avec courage ouvrirent la voie à celles qui maintenant peuvent afficher un « féminisme tranquille ». L'égalité professionnelle, la contraception, la réforme du divorce, plus récemment l'égalité des époux devant la gestion de la communauté, le congé parental, la loi sur les pensions alimentaires non payées, la criminalisation du viol, pour ne parler que de l'essentiel, marquent une transformation profonde dont il est difficile, à l'heure actuelle, de mesurer l'étendue.

Malgré l'existence d'une législation sur l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes, celles-ci restent souvent cantonnées dans les emplois les moins bien payés (infirmières, serveuses, secrétaires), car l'éducation reste encore trop souvent inégale et insuffisante dans les pays occidentaux et même dans un pays moderne comme le Japon.

Il n'empêche que les progrès accomplis sont considérables quand on les compare à la situation des femmes des pays en voie de développement encore soumises à des pratiques ancestrales barbares de mutilation sexuelle, comme en Afrique par exemple.

Reste, chez nous, le bastion de la politique, et ce n'est pas le moindre, puisque c'est dans la loi que doivent s'inscrire et se sceller les évolutions, et que cette loi reste faite principalement par des hommes. Si la présence de femmes dans un gouvernement relève d'une *simple nomination*, leur accès au Parlement ne se décrète pas.

En fait, le type de société où nous vivons est encore défini par des hommes et par la force des choses avec une optique limitée. La complémentarité naturelle de la vie à deux ne se transcrira dans la loi que lorsque les femmes cesseront de n'être qu'une poignée à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Deux avantages de la proportionnelle

Le mode de scrutin à la proportionnelle que nous imposent les socialistes pour les prochaines élections législatives présente de nombreux et de graves inconvénients qui ne sont pas l'objet de mon propos d'aujourd'hui. Mais ce scrutin offre à mes yeux au moins deux avantages : celui, pour les états-majors de partis, de pouvoir décider de la place et du nombre de femmes sur les listes qu'ils présenteront aux suffrages des électeurs, et celui, s'ils le veulent vraiment, de mettre un frein à la pratique du cumul des mandats, cette vieille lune dont on parle depuis la nuit des temps et qui arrange bien des élus.

Le scrutin majoritaire appliqué depuis 1958 n'était guère favorable, il faut bien l'avouer, à l'accession des femmes à l'Assemblée nationale. L'affrontement solitaire, le combat rapproché, imposés par ce type de scrutin, les réticences (de moins en moins évidentes) de l'électorat par rapport aux candidatures féminines, tous ces éléments font qu'en cette fin de XX[e] siècle l'Assemblée nationale ne compte que quelques femmes, qui restent l'exception et servent d'alibi à une classe politique plus routinière que misogyne.

Et pourtant, tout confirme que l'opinion publique rejette les anciennes méthodes, réclame d'autres profils de candidats, moins professionnels et plus sincères. Sauront-ils, ces *nouveaux* maîtres du jeu que sont les chefs de parti, petits ou grands, saisir l'occasion forcée que leur offre le scrutin de liste pour revoir radicalement leurs conceptions et leurs critères à propos des candidatures féminines et donner ainsi un nouveau visage à la politique, celui de la défense et de la promotion de l'intérêt général par des élues instinctivement plus préoccupées de servir que de se servir : les femmes sont par la force des choses plus novices et moins calculatrices, plus pratiques et moins politisées. Chacun reconnaît qu'elles suscitent en politique l'attraction de la nouveauté, d'une certaine forme de désintéressement, d'efficacité et de pragmatisme.

A Neuilly et à Puteaux, lors des élections législatives de 1978, l'un des bénéficiaires de la savante tractation qui avait pour but de m'éliminer au profit de Robert Hersant n'avait-il pas affirmé en toute bonne foi : *« M[me] d'Harcourt est une femme bien élevée, elle se retirera ».* Faudrait-il alors être mal élevée et renoncer à son intégrité pour entreprendre une carrière politique ? Les Neuilléens et Putéoliens tranchèrent. Les états-majors d'alors avaient méconnu l'aspiration *profonde* des électeurs à une politique plus saine, plus directe et plus proche des vraies choses de la vie.

Dans la mesure où la conférence de Nairobi a su se situer au-delà des intérêts des Etats et des clivages politiques classiques, elle représente un réel espoir vers une contribution plus équilibrée des femmes au développement des sociétés futures.

(*) Députée des Hauts-de-Seine, ancienne présidente du CFEI, Femme Avenir.

LIVRES

« TRAITÉ DU NOUVEAU DROIT DE LA MER » de René-Jean Dupuy et Daniel Vignes

Reflets dans l'eau

A propos des étendues maritimes, c'est-à-dire de 71 % de la surface du globe, le droit de la mer détermine la répartition des pouvoirs entre les différents États. C'est lui, par exemple, qui permet à un pays de créer, en bordure de ses côtes, une « zone économique exclusive » (sur les ressources de laquelle il exercera des droits souverains), ou lui qui définit le mélange de liberté et de réglementation auquel est soumise la navigation civile et militaire dans les diverses catégories juridiques d'espaces marins (mer territoriale, détroits, haute-mer, etc.).

A l'importance qui découle de ce rôle, il faut ajouter la « nouveauté », dans la mesure où le droit de la mer sait refléter au plus haut point les transformations politiques et techniques du monde actuel, mais y adjoindre aussi une incontestable incertitude affectant certaines de ses dispositions. De ce fait, il constitue un élément essentiel à la compréhension du cadre juridique des relations internationales actuelles, y compris leurs aspects les plus contentieux.

A qui voudra disposer d'un ouvrage faisant le point de ces questions, le *Traité du nouveau droit de la mer* se recommande tout naturellement. Les principaux mérites de l'ouvrage découlent de la formule choisie pour son élaboration : René-Jean Dupuy, professeur au Collège de France, et Daniel Vignes, directeur au service juridique du Conseil des communautés européennes, ont collaboré avec vingt-deux experts nommément responsables d'autant de chapitres. Or, ces divers auteurs, appartenant à dix-huit nationalités, ajoutent aux talents du professeur l'expérience du praticien des négociations internationales ayant porté sur le droit qu'ils commentent.

La documentation sur laquelle leurs analyses reposent est sûre, internationale et aussi récente que les délais d'édition le permettent : elle est de première main, ce qui est rare. Enfin, elle a toute l'abondance qu'autorise un texte d'environ 1 200 pages, complété par les 226 pages de la convention sur le droit de la mer, signée le 10 décembre 1982.

Le lecteur est ainsi mis en mesure de comprendre, sur le plan politique, le jeu des intérêts nationaux qui façonnent le droit de la mer aussi bien que de suivre, sur le plan technique, l'élaboration d'une disposition particulière de ce droit.

L'explication du droit est d'autant plus claire qu'elle s'effectue à partir de la manière dont il a été négocié ou, plus généralement, dont il s'est fait.

Sans doute, la formule retenue pour la rédaction rend difficile d'éviter complètement les chevauchements. Mais, du même coup, les différents chapitres peuvent se lire d'une manière plus autonome que ce n'eût été le cas si l'ensemble avait été plus strictement intégré.

L'instrument est donc fort efficace pour la connaissance du « nouveau droit de la mer » et de la contribution exacte qu'il apporte aux chances de paix ou de conflit entre les nations.

GUY DE LACHARRIÈRE.

★ 1 447 p., *Economica* (Paris), 380 F.

COURRIER DES LECTEURS

Le lieutenant Antoine de Romanet et le lieutenant-colonel Guingouin (Suite et fin)

Une fois de plus, dans le journal *le Monde* du 20 août, le colonel Guingouin accuse le lieutenant Antoine de Romanet. Mais il ne peut récrire l'histoire, récente ou non. Il ne récrira pas l'histoire en prétendant que le 7 août il a été mis en cause alors que c'est lui-même qui, le 9 juillet, a mis en cause dans ce journal, d'une façon particulièrement grave, le lieutenant Antoine de Romanet, puis a renouvelé ses accusations dans le numéro du *Monde* daté 21-22 juillet, et alors que c'est le neveu du défunt qui défend la mémoire de ce dernier.

Il ne récrira pas l'histoire de 1944 en rapportant des déclarations non contradictoires faites en 1946 par un accusé cherchant à alléger sa faute en prétendant la partager avec un mort, alors que ces déclarations ont été jugées sans fondement, de telle manière qu'après une enquête approfondie le ministre des anciens combattants a déclaré, en 1949, le lieutenant de Romanet « Mort pour la France ».

Il ne récrira pas l'histoire de 1944 en sortant les faits d'un contexte qu'il ne peut nier — celui d'une négociation menée par le lieutenant de Romanet auprès du général allemand commandant la place de Limoges, négociation qui a sauvé la ville d'Eymoutiers d'une destruction comparable à celle d'Oradour-sur-Glane — et en portant des accusations dont il sait pourtant que ceux qui les ont portées ont été condamnés par deux fois par la cour d'appel de Limoges, en 1952, pour propos diffamatoires.

Le lieutenant Antoine de Romanet, croix de guerre 1914-1918, est « Mort pour la France » le 23 juillet 1944, le jour même où il a sauvé Eymoutiers, en revenant de Limoges à Eymoutiers.

Cette « décoration » orne sa tombe et honore à jamais sa mémoire. Que nul ne prétende la salir ou l'arracher ; sa famille y veille.

LUC DE ROMANET (Paris.)

[*Le Monde*, ayant donné la parole, à plusieurs reprises, au colonel Guingouin et à M. Luc de Romanet, considère que ce débat ne peut se poursuivre dans ses colonnes.]

Le sport et l'argent

La série d'articles publiés dans *le Monde* par Michel Castaing sur le sport et l'argent est de nature à interroger les consciences. Le sport, en effet, est désormais reconnu comme élément de culture à part entière. A ce titre, il doit être accessible à tous, et, pour ce faire, peu onéreux. Or les crédits publics sont toujours limités et insuffisants.

L'argent qui touche, aujourd'hui, de plus en plus, certains sports et champions, est d'une autre nature. Cet argent contribue-t-il à servir le sport, ou n'est-il que le fruit de son exploitation ? Telle est la question posée. (...)

Outre les liens d'étroites dépendances et contraintes qui résultent des financements, on peut aussi s'interroger sur la valeur et la moralité de victoires acquises sur des concurrents qui n'ont pas bénéficié des mêmes appuis. N'a-t-on pas pu dans le domaine du football professionnel, parler chez nous d'un championnat de France des municipalités ? On échappe ici aux préoccupations qui président à la distribution des deniers publics, en vue d'une répartition (sous forme de subvention), aussi équitable que possible.

Pour ce qui est du profit de cet argent, on observe qu'il se répartit en règle générale, et pour l'essentiel, entre des champions et ceux qui ont « misé » sur leur réussite. Les fédérations sportives sont peu concernées, et, par voie de conséquence, l'intérêt général s'en trouve perdu de vue. La motivation des investisseurs privés est par nature mercantile. (...) Faut-il alors proscrire ces sources de financement ? Certainement pas, si on parvient à les inscrire dans le cadre d'un code de bonne conduite, qu'il devient urgent de définir avec l'ensemble des partenaires intéressés.

RENÉ RAMBAUD (Office municipal des sports de Marseille.)

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e] — OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

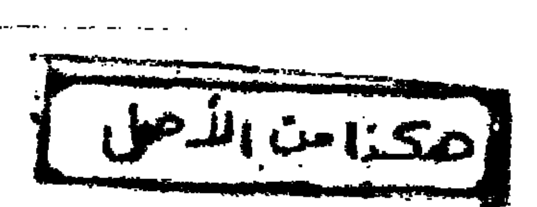
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.



étranger

DIPLOMATIE

AU FORT DE BRÉGANÇON

Les entretiens Kohl-Mitterrand ne paraissent pas avoir débouché sur des résultats tangibles

Trois mois après leur rencontre en tête à tête sur le lac de Constance, M. François Mitterrand et M. Helmut Kohl ont poursuivi, samedi 24 août, leur série d'entretiens directs au bord, cette fois, de la Méditerranée, dans la résidence présidentielle du fort de Brégançon, à Bormes-les-Mimosas (Var), puis dans le parc national de l'île de Port-Cros, en rade d'Hyères. En dépit du climat détendu de la rencontre, il ne semble pas que celle-ci ait débouché sur des résultats tangibles, à l'exception de l'installation prochaine, entre Paris et Bonn, d'un « téléphone rouge ».

De notre correspondant régional

Cannes. – La discrétion est la règle dans ce genre d'entretiens en tête à tête. Brégançon, à cet égard, n'a pas fait exception. En guise de compte rendu de leurs conversations MM. Mitterrand et Kohl se sont bornés à deux brefs soliloques face aux journalistes sur le débarcadère de l'île de Port-Cros : *« Dans ce genre de rencontres,* a rappelé M. Mitterrand, *nous examinons la situation bilatérale et la situation générale, et cela ne fait jamais l'objet de grandes déclarations publiques. » « Pendant tous nos entretiens,* a-t-il ajouté, *nous avons été en compagnie de nos deux interprètes. C'est dire que c'est véritablement une rencontre de caractère personnel. »*

Sur le contenu de leurs discussions, le président de la République française s'est montré cependant un peu plus concret que le chancelier ouest-allemand. *« Aujourd'hui les sujets s'imposaient d'eux-mêmes »,* a-t-il dit. Les thèmes de ce rendez-vous varois très ensoleillé ? Les relations Est-Ouest, les problèmes de sécurité et *« les différents développements européens possibles »,* notamment le projet Eurêka de coopération technologique et le renforcement de l'union politique européenne. *« Nous avons abordé les problèmes de sécurité,* a indiqué M. Mitterrand, *puisque la sécurité de l'un intéresse la sécurité de l'autre. »* Le chef de l'Etat a, par ailleurs, annoncé la prochaine mise en place d'un téléphone *« direct et protégé »* entre Paris et Bonn, *« qui tiendra compte de tous les progrès technologiques considérables dans ce domaine ».*

L'avion européen de combat

C'est à propos du projet d'avion européen de combat que M. Mitterrand a dévoilé le plus clairement les propositions qu'il avait soumises à son interlocuteur. *« J'ai fait observer au chancelier,* a-t-il confié, *qu'il était difficile d'aboutir quand on ne parlait pas de la même chose, c'est-à-dire quand on parlait d'avions différents. Le souhait que j'ai exprimé est que l'on puisse envisager des séries européennes permettant de remplir les différentes missions qui correspondent aux besoins des uns et des autres. Après tout, c'est bien ce que l'on a fait pour Airbus... »*

Entre les cinq partenaires européens intéressés par le projet, la RFA, la Grande-Bretagne et l'Italie, d'un côté, favorables à la construction d'un avion destiné à des missions d'interception et de défense ; la France et l'Espagne, de l'autre, préférant un appareil plus polyvalent, l'espoir de parvenir à un accord paraissait définitivement évanoui. M. Mitterrand semble penser qu'un compromis est toujours possible en s'inspirant de ce qui a été fait avec succès dans le domaine de l'aviation civile.

Comme l'Airbus, le futur avion de combat européen qu'il appelle de ses vœux pourrait être construit à partir d'une version de base commune, avec des applications spécifiques à chacun des cinq pays. M. Kohl s'est cependant abstenu de faire le moindre écho à cette suggestion. Le chancelier ouest-allemand s'est félicité, pour sa part, des liens « étroits » existant entre la France et la RFA en matière de sécurité, *« nullement contradictoires,* a-t-il précisé, *avec ceux qui existent entre l'Allemagne et les Etats-Unis ».* Ni M. Mitterrand ni M. Kohl n'ont évoqué dans leurs déclarations la prochaine visite de M. Gorbatchev en France au début d'octobre.

Le président de la République française avait accueilli M. Kohl vers midi à la base aéronavale d'Hyères, et les deux hommes s'étaient aussitôt rendus au fort de Brégançon à bord d'un hélicoptère. Après un premier entretien de trois quarts d'heure sur la terrasse de la résidence présidentielle, ils avaient ensuite fait honneur à un menu provençal. Au terme d'un second entretien de plus de deux heures, ils avaient appareillé à bord d'une vedette de la marine nationale à destination de Port-Cros, où ils ont visité le fort de l'Estissac au nord-est de l'île avant de se séparer. M. Gaston Defferre, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, et sa femme avaient été invités par M. Mitterrand à participer à cette petite croisière en rade d'Hyères.

GUY PORTE.

Le grand désordre nucléaire international

(Suite de la première page.)

D'où vient alors que l'inquiétude semble plus grande aujourd'hui qu'il y a quelques années ? Sans même parler de la crainte que fait peser la montée des terrorismes, les inspecteurs de l'agence de Vienne ne peuvent se rendre que là où on leur permet d'aller. Or des pays dont on estime qu'ils pourraient se doter de l'arme dans les prochaines années – s'il ne l'ont déjà – (Israël, Afrique du Sud, Pakistan, Brésil, Argentine) aucun n'a signé le traité. Ainsi l'Argentine a-t-elle annoncé en novembre 1983 avoir construit une usine d'enrichissement de l'uranium utilisable à des fins militaires (il faut noter aussi que c'est l'Argentine qui construira pour l'Algérie – autre pays non signataire – un réacteur de recherche).

L'entorse indienne

Quant au Pakistan, il cherche toujours à faire son marché nucléaire malgré quelques déboires. Ainsi, en 1980, les autorités canadiennes ont-elles poursuivi trois hommes pour l'exportation illicite vers Islamabad de composants électroniques achetés aux Etats-Unis et pouvant être utilisés dans l'élaboration d'une bombe. Et, en juin 1984, *un Pakistanais du nom de* Nazir Ahmed Vaid a été arrêté alors qu'il achetait cinquante Krytons, des matériels qui peuvent servir de déclencheur. Enfin, en France, on affirme que, ces mois derniers, les Pakistanais cherchaient toujours des aciers d'une résistance particulière pour ultra-centrifugeuse *(voir encadré).*

L'autre raison d'inquiétude tient au désaccord qui règne désormais parmi les exportateurs de technologie. Avec le nuclear non proliferation act, adopté le 10 mars 1978 sous l'influence du président Carter, les Américains ont en effet décidé de durcir les conditions d'exportation pour tenter de mettre à l'index l'économie du plutonium. Ils ont ainsi imposé la règle du full scope safeguard ou contrôle intégral consistant à ne vendre matières et matériels sensibles qu'aux pays acceptant de mettre l'ensemble de leurs installations nucléaires sous contrôle international.

Par leur excès même ces mesures ont eu l'effet inverse de ce qui était recherché. Les clients des Etats-Unis refusant ces nouvelles règles – qui étaient en plus rétroactives – ont dû trouver rapidement de nouveaux fournisseurs. L'Afrique du Sud, pour alimenter en uranium enrichi ses réacteurs de Koeberg, a eu recours en 1982 à un circuit compliqué, via des courtiers américains, dans lequel les Français n'étaient pas complètement absents. Et les Indiens, pour la centrale de Tarapur – qui alimente Bombay en électricité, – ont acheté leur uranium enrichi aux Français. En menaçant de ne pas recevoir M. Mitterrand, les Indiens ont même obtenu, en no*vembre 1982, que le contrôle éven*tuel de ce combustible, au-delà de 1993, soit négocié ultérieurement, ce qui constitue une singulière entorse au TNP, d'autant que ces discussions n'ont toujours pas commencé !

Si, comme la Chine, la France n'a pas adhéré au TNP en mettant en avant des arguments clairs – la discrimination qu'il impose et le lien qu'il fait entre non-prolifération et désarmement, – elle a toujours fait savoir qu'elle se comporterait dans le domaine de la non-prolifération comme si elle avait adhéré.

Cela ne l'a pas empêchée, quels que soient les partis au pouvoir, d'être l'un des pays les plus « proliférants ». Israël, bien avant le TNP, a pu construire un réacteur de recherche à Dimona, à partir de 1957, grâce à l'appui français. Tout comme, vingt ans plus tard, l'Irak à Tamouz. Et il a fallu de fortes pressions de M. Kissinger pour empêcher M. Giscard d'Estaing de fournir au Pakistan une usine de retraitement pour laquelle tous les contrats avaient été signés (un arbitrage international attendu prochainement donnera vraisemblablement tort aux industriels français pour rupture de contrat).

> **LES DEUX VOIES VERS LA BOMBE**
>
> Uranium-235 et plutonium *peuvent indifféremment servir à* faire une arme atomique. La bombe d'Hiroshima était à base d'uranium enrichi tandis que celle de Nagasaki était au plutonium. *Le plutonium est obtenu par* transformation d'uranium-238 dans les *réacteurs nucléaires.* C'est la raison pour laquelle, par exemple, les Pakistanais avaient cherché à obtenir de la France une usine de retraitement de combustible irradié.
>
> Après le refus français, ils se sont tournés vers l'autre voie : l'enrichissement. Cette séparation de l'uranium-235 et de l'uranium-238 auquel il est mélangé, peut se faire notamment par centrifugation, l'uranium-238, plus lourd, se concentrant sur la périphérie de la centrifugeuse.
>
> En 1979, un ingénieur métallurgiste pakistanais, le docteur Abdel Kadher Kahn, disparut des Pays-Bas où il travaillait depuis 1973 dans un laboratoire sous-traitant d'Urenco avec, dit-on, le procédé d'enrichissement par ultracentrifugation que développait le consortium Urenco (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale).

Pour avoir été jugés « proliférants » par la communauté internationale, ces contrats n'en étaient pas moins en règle avec le TNP et – pour les plus récents – avec les directives de Londres, ce qui montre bien que ces défenses ne sont pas totalement paralysantes. Le président Reagan, *qui a gardé l'essentiel du* dispositif du président Carter (transformant le *fullscope safeguard* en *comprehensive safeguard,* non rétroactif), a bien tenté, mais en vain, de le faire adopter par les autres fournisseurs. En outre, à la notion de règle et de contrôle, il a ajouté la conception plus incertaine – l'Iran en fut naguère la preuve, – des *« pays sûrs »* et *« peu sûrs ».* On l'a vu lorsqu'il a fait pression sur la Belgique, en octobre dernier, pour empêcher la fourniture d'un réacteur à la Libye.

Cette politique américaine unilatérale – régression évidente par rapport à la décennie précédente – a entraîné, en réponse, la défense *par de nombreux pays du traité et* de son article 4, qui garantissait le transfert de technologie nucléaire. Autant dire que le désordre nucléaire règne dans le monde.

Sans doute n'y a-t-il aucune justification morale à la discrimination faite dans le traité, à ce véritable « Yalta nucléaire », mais l'objectif recherché est partagé par la quasi-totalité des pays du monde. Il est donc d'autant plus urgent de retrouver un consensus international que le traité arrive à échéance et devra être prorogé en 1995.

BRUNO DETHOMAS.

ASIE

Inde

Un modéré succède au Sant Longowal le dirigeant sikh assassiné par des extrémistes

De notre correspondant

New-Delhi. – L'accord du 24 juillet sur le Pendjab a été, au moins provisoirement, sauvé. Tel est le résultat de la réunion exceptionnelle des dirigeants de l'Akali Dal modéré, tenue dimanche 25 août à Chandigarh.

Après l'assassinat le 20 août dernier du Sant Longowal, l'architecte de la réconciliation « historique », on pouvait craindre une contre-offensive de l'opposition au pacte Longowal-Gandhi. A plusieurs reprises en effet, deux figures importantes du mouvement sikh, L'ancien chef-ministre P.S. Badal et M. G.S. Tohra, président en exercice du Comité de gestion des lieux de culte sikh (SGPC), avaient violemment critiqué l'ensemble des clauses de l'accord de juillet. Tous deux avaient par ailleurs émis des réserves sérieuses sur la décision du gouvernement indien d'organiser des élections dans l'Etat le mois prochain.

Il a fallu une longue journée de débats secrets avant que M. Barnala, ancien ministre fédéral de l'agriculture, puisse émerger victorieux de l'assemblée de dimanche. Choisi, à l'unanimité au poste de président par intérim du parti, M. Barnala est considéré comme le continuateur de la politique amorcée par le Sant Longowal.

M. Barnala n'est réapparu que très récemment sur le devant de la scène politique au Pendjab. Il a néanmoins participé aux côtés du Sant Longowal à toutes les rencontres préparatoires avec le gouvernement indien et a été un des signa*taires de l'accord de juillet. En* contrepartie, le concile de dimanche a choisi de nommer le Sant Ajit Singh Ropar à la fonction toute aussi importante de président du groupe parlementaire de l'Akali Dal. Bien qu'étant peu connu dans les milieux politiques, le Sant Ropar est réputé être proche de MM. Badal et Tohra. Il aura ainsi une influence considérable dans le choix des futurs candidats aux élections du 25 septembre prochain. Il est, par ailleurs, entendu que les deux hommes, MM. Barnala et Ajit Singh Ropar, régiront les affaires politiques de l'Akali Dal par « consensus mutuel ».

(Intérim.)

Corée du Sud

Un pilote chinois demande l'asile politique à Taiwan après un atterrissage en catastrophe

Séoul *(AFP, Reuter).* – Le pilote d'un chasseur-bombardier chinois a effectué, dimanche 25 août, un atterrissage en catastrophe en Corée du Sud et a immédiatement demandé l'asile politique à Taiwan, qui lui a répondu favorablement, alors que Pékin demandait la restitution de l'appareil et de son équipage.

Le ministère sud-coréen de la défense a indiqué que le technicien radio de l'avion – le cinquième appareil chinois à atterrir dans le pays depuis la fin de la guerre de Corée en 1953 – souhaitait rentrer en Chine. Le troisième membre de l'équipage a été tué sur le coup lorsque l'avion, qui transportait des mitrailleuses et des bombes amorcées, s'est écrasé faute de carburant à 170 kilomètres au sud de Séoul. Un paysan travaillant dans une rizière a aussi été tué.

Selon le ministère sud-coréen, le pilote a été grièvement blessé au dos, mais le technicien radio n'a eu que des blessures légères. L'avion avait été intercepté par la chasse sud-coréenne et était escorté vers la base aérienne de Kunsan lorsqu'il est tombé en panne de carburant.

A Pékin, la Chine a demandé la restitution immédiate de l'appareil et de son équipage par l'intermé*diaire de l'agence Chine nouvelle,* qui écrit que l'avion s'est égaré au cours d'une mission d'entraînement au large de la côte est de la Chine.

A Taipeh, le ministère des affaires étrangères a fait savoir que Taiwan était prêt à accueillir le pilote chinois, et a engagé la Corée du Sud – seul pays d'Asie à entretenir des relations avec la Chine nationaliste – à respecter sa volonté. Le ministère taiwanais a qualifié le pilote de *« héros anticommuniste »,* en indiquant que des responsables de l'ambassade de Taiwan à Séoul avaient demandé à le rencontrer. S'il est autorisé à gagner Taiwan, une récompense de plusieurs millions de dollars lui sera remise, a indiqué le ministère. L'avion est un bombardier de type IL-28.

Plusieurs incidents similaires ont éclaté au cours des dernières années entre la Chine et la Corée du Sud, qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques. En mai 1983, un avion chinois, avec cent cinq passagers à bord, a été détourné sur Séoul par six pirates de l'air qui, après quelques mois de prison, ont pu se rendre à Taiwan. En octobre 1982, le pilote d'un Mig-19 s'est réfugié en Corée du Sud, suivi dix mois plus tard par un Mig-21. Les deux pilotes se sont réfugiés à Taiwan. En mars dernier, enfin, une mutinerie avait éclaté à bord d'une vedette chinoise, à proximité des côtes sud-coréennes. Deux membres de l'équipage avaient demandé à partir pour Taiwan, mais Séoul les avait remis aux autorités chinoises.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le président enfin à cheval !

Correspondance

Washington. – Pour la première fois depuis son opération, le 13 juillet dernier, le président Reagan est monté en selle, *samedi 4 août, dans son ranch* californien, avec seulement une semaine de retard sur le programme établi par les médecins.

« Vous avez bien noté mon changement de tenue », a lancé le président, toujours souriant, aux journalistes en montrant ses bottes et son costume de cheval kaki. *Sans doute sa casquette de* base-ball bleue détonnait-elle un peu, mais M. Reagan doit se protéger du soleil après l'enlèvement récent de sa petite tumeur au nez.

« Aujourd'hui est un grand jour », a-t-il ajouté avant de monter sur *Elusive Hobby,* un cheval bai, pour une promenade dans la montagne de Santa-Ynez. A-t-il galopé ou s'est-il contenté d'un paisible petit trot ? Cela n'a pas été précisé. Mais l'Amérique respire, heureuse de retrouver l'image rassurante du gentil cow-boy optimiste, de l'homme de l'Ouest vigoureux, voire un peu macho, de nouveau en selle.

Pour ceux qui n'auraient pas bien compris le message, un collaborateur de la Maison Blanche a jugé utile de déclarer : *« Les Américains aiment les cow-boys, et c'est ainsi qu'ils voient leur président. Le revoir à cheval signifie qu'il est complètement rétabli. »*

Un cow-boy vigilant en tout cas. Un journal de San-José vient, en effet, de confirmer qu'avec sa première femme, l'actrice Jane Wyman, Ronald Reagan, dans les années 1946-1947, informa, à l'occasion, le FBI sur des acteurs suspects d'être communistes. Ces révélations ont été faites sur la base d'archives du FBI désormais accessibles. La Maison Blanche a cependant précisé que le rôle de M. Reagan avait été « mineur ».

Un « bon Américain » de l'époque avait le devoir de se transformer en informateur. Mais un cow-boy se doit d'être bon et juste. Ainsi, à l'époque du maccarthysme, Ronald Reagan désapprouva-t-il, indique-t-on encore, la Commission des activités anti-américaines et les associations de producteurs et d'acteurs qui voulaient priver de leur travail tous les « commies » (communistes) d'Hollywood.

HENRI PIERRE.

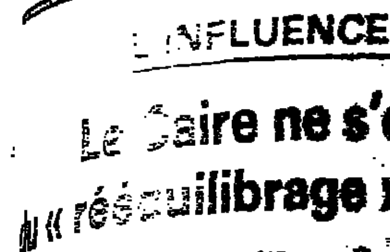
Quatre pays d'Amérique du Sud appuient les efforts de paix du groupe de Contadora

Les quatre pays du groupe de Lima (Argentine, Brésil, Pérou et Uruguay) ont apporté, dimanche 25 août, leur soutien à l'action de paix en Amérique centrale menée par le groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, *de Panama et du Venezuela. Dans* un communiqué adopté à l'issue d'une conférence qui réunissait pour la première fois les ministres des affaires étrangères de ces huit pays, dans la ville colombienne de Carthagène, les participants ont souligné que les conflits en Amérique centrale ne sauraient être réglés par la force et ont lancé un appel pour que la situation dans la région *« ne s'inscrive pas dans la confrontation Est-Ouest ».*

La réunion de Carthagène, qui a duré deux jours, avait été convoquée à l'initiative du pésident colombien, M. Betancur (*le Monde* du 22 août). Dans leur communiqué, les huit ministres indiquent qu'ils vont chercher à engager des contacts *« avec les gouvernements des pays qui ont des liens et des intérêts dans la région ».* Cette formule est une allusion aux Etats-Unis et à Cuba. L'idée de l'envoi d'une force multinationale de paix à la frontière entre le Nicaragua et le Costa-Rica, ouverte éventuellement à des pays européens et au Canada, a été écartée.

Les participants à la réunion ont insisté sur les origines économiques de la crise en Amérique centrale et dénoncé à cet égard l'incidence de la *« situation internationale »,* une façon d'évoquer, entre autres, le cours élevé du dollar et ses conséquences sur le montant de la dette extérieure des pays concernés. *« L'inégalité économique et sociale et toutes les entraves à la libre expression et à la participation populaire dans le processus politique »* sont les principaux facteurs de conflits dans la région, affirme le communiqué final.

Le ministre colombien des affaires étrangères, M. Augusto Ramirez, a déclaré à ce sujet : *« Les nations d'Amérique centrale sont revenues, du point de vue de leur développement, à leur niveau d'il y a vingt ou vingt-cinq ans. »* Il a estimé que l'on insistait trop, généralement, sur les aspects militaires de la crise. Le président Betancur avait souligné, de son côté, en ouvrant la conférence, samedi, que l'Amérique latine avait besoin de l'aide internationale et d'un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés pour tenter de résoudre le problème de la dette extérieure et renforcer la démocratie. Selon le chef de l'Etat colombien, les pays latino-américains devraient doubler leurs exportations dans les cinq prochaines années pour faire face au paiement des intérêts de la dette (360 milliards de dollars). – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

Pologne

CINQ ANS APRÈS LA CRÉATION DE SOLIDARITÉ

« La recherche du dialogue est la seule attitude possible » déclare M. Lech Walesa

Varsovie *(AFP)*. — Environ quinze mille personnes ont célébré le dimanche 25 août, à Varsovie, le cinquième anniversaire de la création du syndicat Solidarnosc, désormais hors la loi. La foule, parmi laquelle de nombreuses délégations venues en autocars des régions les plus reculées de Pologne, a assisté à une « messe pour la patrie » en la paroisse Saint-Stanislas, où repose le premier organisateur de ces offices religieux, le Père Popieluszko, assassiné par des policiers.

Dans une allocution, le Père Jozef Zawilkowski, curé de la paroisse de la petite ville de Lowicz, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Varsovie, a déploré que *« Solidarnosc et les espoirs que les Polonais avaient fondés en l'organisation ouvrière aient été crucifiés sur les trois croix »* du monument à la mémoire des victimes des événements de décembre 1970 érigé à Gdansk devant les chantiers navals.

Dans la prière universelle, l'officiant a lancé un avertissement aux dirigeants du pays : *« Il est impossible, a-t-il dit, de bâtir un foyer* [la Pologne] *sur la haine et la violence. »*

A l'occasion de cet anniversaire, le fondateur de Solidarnosc, M. Lech Walesa, a accordé à l'AFP une interview, dont on lira ci-dessous les principaux extraits.

Lech Walesa définit l'époque où Solidarité exerça légalement ses activités comme une *« période de refus »*, pendant laquelle *« il s'est passé quelque chose d'énorme, d'irréversible dans l'esprit des Polonais »*. Mais, dit-il, *« nous étions comme un haltérophile incapable de soulever du premier coup 400 kilos, et qui, après quelques années d'entraînement, y parvient. Nous n'avions pas de programme détaillé. Dans ce sens, la période légale a aussi été un épisode mineur dont la suite viendra. Tout est devant nous. La grande bataille nous attend. »*

« Quelle est la stratégie actuelle de Solidarité ?

— Aujourd'hui, le temps n'est pas à la confrontation. Il ne s'agit pas non plus de remporter des victoires au niveau national, spectaculaires, mais aussi très précaires. Il faut faire en sorte que chacun des Polonais acquière à la base, là où il travaille et vit, des droits qu'il sera ensuite pratiquement impossible de lui retirer. Et pour cela assigner à l'ensemble de la société des tâches concrètes qui touchent à la démocratie et à l'économie. Ce volet économique est primordial, car il est difficile d'être un militant politique quand on n'a rien à manger. A partir du programme général adopté au congrès de Gdansk (octobre 1981), nous explorons des voies techniques de manière à aboutir à un nouveau programme très concret, très détaillé. Cela peut prendre des mois. Il faut que nous trouvions des solutions qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde. (...)

» Deux variantes se dessinent. La première prévoit des dispositions idéales applicables en cas de modifications du système politique, que nous espérons pouvoir un jour réaliser par la voie de négociations. La seconde est dans le cadre du système actuel. Elle passe par le perfectionnement des mécanismes existant et n'exige donc aucun accord de la part des gouvernants. (...)

— Ne craignez-vous pas l'émergence, notamment chez les jeunes, de groupes violents à l'image des manifestants qui avaient attaqué la police le 1er mai dernier à Gdansk ?

— Malheureusement, ce risque existe. C'est un mal peut-être nécessaire. Un jour, les autorités comprendront peut-être que leur seul choix est entre deux conceptions : la nôtre, non violente, et une autre très périlleuse, aux conséquences incalculables. Il faut espérer que, devant un tel choix, elles préféreront le dialogue à la confrontation.

« Je ne céderai jamais devant la terreur »

— Comment pouvez-vous encore miser sur ce dialogue après avoir essuyé autant de refus de la part d'un gouvernement qui affirme que vous ne représentez plus que vous-mêmes ?

— La recherche du dialogue est la seule attitude possible. Si j'avais été différent, je n'existerais pas. Partout dans le monde, il y a des fanatiques naïfs qui font leur petit boulot. Sans eux, la vie serait impossible, et, malheureusement pour moi, je fais partie de ces gens-là. Je ne sais pas si je parviendrai moi-même à mon but ni si le général Jaruzelski sera alors notre interlocuteur.

» Toutes les grandes batailles se sont toujours finies autour d'une table de négociations, et la nôtre, la polonaise, se terminera ainsi. Je ne céderai jamais devant la terreur. Aucune force ne me fera renier les idéaux d'août et je suis certain de la victoire.

» Quant à savoir qui je représente réellement, je peux vous dire que la propagande atteint parfois l'effet inverse de ce qu'elle recherche. Il y a trois semaines *[le vice-premier ministre Mieczyslaw]* Rakowski se plaignait de la présence pesante de son seul garde du coprs. Moi, j'ai six *ubeks* (policiers politiques) en permanence accrochés à mes basques et aujourd'hui ils sont douze dans mon environnement immédiat. Ça ne me gêne pas, mais si l'on réfléchit à ce simple rapport de un à six entre un vice-premier ministre et un simple citoyen sans importance... »

Hongrie

« Surveillance policière » renforcée contre les opposants politiques

Vienne *(AFP)*. — Un décret, publié dans le dernier numéro du journal officiel de Budapest, *Magyar Koezloeny*, annonce le renforcement des mesures prévues par la loi contre tout Hongrois ou ressortissant étranger résidant en Hongrie qui *« affiche une attitude mettant en danger l'ordre intérieur ou la sécurité de la République populaire de Hongrie »*. Le décret est entré en vigueur début août.

Il prévoit, notamment, la possibilité de soumettre des opposants, à partir de l'âge de seize ans (au lieu de dix-huit ans auparavant), à la « surveillance policière ». Une personne qui fait l'objet de cette mesure doit se présenter à la police de son arrondissement plusieurs fois par semaine, et ne peut quitter la ville où elle est domiciliée ni s'absenter de chez elle à certaines heures.

L'ensemble de ces mesures sera désormais applicable pour une période de deux ans renouvelable une troisième année, alors que le délai maximal prévu jusqu'à présent était de un an.

Depuis début août, en outre, une personne ayant purgé sa peine (par exemple, de surveillance policière) pourra tomber une seconde fois sous le coup de la même mesure si *« les autorités policières arrivent à la conclusion que la personne sanctionnée n'a pas changé d'attitude »*. Jusqu'à présent, seul un délit pouvait entraîner le renouvellement de ces mesures.

Pour les observateurs, ce renforcement des mesures de surveillance vise avant tout plusieurs membres de l'opposition. Le nouveau décret pourrait notamment s'appliquer à l'économiste Gyorgy Krasso, l'un des dirigeants hongrois les plus en vue. Agé de cinquante-trois ans, M. Krasso a été placé, dès fin novembre 1984, sous surveillance policière (*le Monde* du 5 janvier 1985). Rédacteur de la revue clandestine *Hirmondo* (le Messager), il avait été condamné, début novembre 1984, à une amende pour *« violation des lois sur la presse »* à la suite de perquisitions effectuées à son domicile. Auparavant, en juin 1984, il avait été interpellé à plusieurs reprises par la police de Budapest, à la suite d'une interview parue dans *Hirmondo* sur l'exécution, en juin 1958, d'Imre Nagy, premier ministre du gouvernement insurrectionnel de 1956.

Grèce

L'opposition vide ses querelles internes

Comme on pouvait le prévoir lors des dernières élections législatives en Grèce, le 2 juin, l'opposition conservatrice est en train de régler ses querelles internes. M. Mitsotakis, adversaire malheureux du socialiste Papandréou, a annoncé, le samedi 24 août, qu'il démissionnait de la présidence de son parti, la Nouvelle Démocratie. Il a précisé, cependant, qu'il convoquait pour jeudi une réunion du groupe parlementaire néo-démocrate, afin de choisir un nouveau président, et qu'il se porterait candidat à sa propre succession. M. Mitsotakis espère obtenir un mandat clair des députés conservateurs et faire ainsi taire les critiques dont il est l'objet dans les rangs de son propre parti.

La querelle qui a provoqué cette démarche du chef de la Nouvelle Démocratie porte sur la date du prochain congrès du parti. M. Mitsotakis entend convoquer ce congrès en octobre, tandis que ses détracteurs, dont M. Stéfanopoulos, souhaiteraient qu'il ne se tienne qu'au printemps prochain. Selon certains observateurs à Athènes, l'opposition interne à M. Mitsotakis cherche ainsi à gagner du temps, afin de s'organiser pour l'évincer plus sûrement de la présidence.

Les luttes internes n'ont, en fait, pas cessé au sein de la Nouvelle Démocratie depuis son passage dans l'opposition, en octobre 1981. Ni l'éviction de M. Caramanlis de la présidence de la République grâce à une manœuvre de M. Papandréou, en mars, ni la campagne électorale du printemps dernier n'avaient suffi à rétablir l'unité.

M. Mitsotakis avait accédé à la présidence du parti en septembre 1984, en remplacement de M. Averoff, déjà âgé. Issu de l'Union du centre, qu'il avait quittée en 1965 pour rejoindre la droite, M. Mitsotakis restait marqué par ses origines aux yeux d'un certain nombre de néo-démocrates. Ces derniers lui reprochent d'avoir mené une campagne trop centriste lors des dernières élections et d'avoir manqué de fermeté envers son adversaire, M. Papandréou. Ils lui attribuent l'échec de juin, où la Nouvelle Démocratie, malgré une forte progression par rapport à 1981 (41 % des voix contre 36 % en 1981), était arrivée loin derrière le Parti socialiste (46 %).

Les adversaires de M. Mitsotakis vont même jusqu'à reprendre à leur compte certaines accusations lancées par la presse socialiste lors de la dernière campagne électorale, lui attribuant un comportement assez trouble au moment de l'occupation par les nazis. Une des personnalités de la Nouvelle Démocratie, s'abritant derrière l'anonymat, a déclaré : *« Stéfanopoulos n'a, lui, été mêlé, dans le passé, à aucun scandale. Il peut prétendre à l'appui de la droite grecque, et c'est le meilleur adversaire de Papandréou pour les prochaines élections. »*

C. T.

AFRIQUE

Ouganda

Le limogeage du premier ministre pourrait faciliter les négociations avec l'Armée nationale de résistance

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le funambule politique qu'était M. Paulo Muwanga, n'aura pas réussi à « tenir » un mois comme premier ministre du régime militaire, issu du putsch du 27 juillet, qui avait chassé du pouvoir M. Milton Obote, son ancien « patron ». *« Dans l'intérêt national »*, le conseil militaire l'a, en effet, *« relevé de ses fonctions »*, a annoncé Radio-Ouganda, le dimanche 25 août, et l'a immédiatement remplacé par M. Abraham Waligo, ministre des finances, d'ethnie bagandaise comme lui, qui devait prêter serment, ce lundi.

M. Muwanga figurait en tête de liste des *« politiciens opportunistes »* que ne cessait de fustiger l'Armée nationale de résistance (NRA) de M. Yoweri Museweni. Certes, son successeur a appartenu, lui aussi, comme ministre de l'habitat et de l'urbanisme, à l'équipe de M. Obote. Mais on crédite M. Waligo, ingénieur électricien de formation, d'une réputation de technicien compétent, étranger aux excès du régime déchu. En se séparant de l'ancien bras droit de M. Obote, le conseil militaire a donc fait un geste de bonne volonté en direction de la guérilla et levé un obstacle majeur à l'ouverture de négociations de paix.

Est-ce, de sa part, la réponse du berger à la bergère ?

Forte des « succès » qu'elle a remportés sur le terrain (*le Monde* daté 25-26 août), la NRA avait, en effet, annoncé, dans un communiqué rendu public, le samedi 24 août, qu'elle acceptait de cesser le feu *« afin d'éviter de faire couler le sang d'officiers et de soldats, utilisés par des opportunistes professionnels et des escrocs déguisés en politiciens »* et d'engager des discussions, le lundi 26 août à Nairobi, avec les autorités au pouvoir à Kampala. La délégation officielle ougandaise à ces pourparlers est conduite par le colonel Wilson Toko, vice-président du conseil militaire et ministre de la défense, notamment assisté de MM. Paul Ssemogerere et Olara Otonnu, respectivement ministres de l'intérieur et des affaires étrangères.

M. Otonnu qui, au début de la semaine dernière, avait accompagné le général Tito Okello, le chef de l'Etat et le président du conseil militaire, lors d'une visite-éclair au Kenya, avait indiqué, au cours d'une conférence de presse, qu'il avait rencontré à Nairobi M. Museweni. *« Nos discussions ont été cordiales, fraternelles et extrêmement utiles »*, avait-il assuré. Le chef de la NRA, dans une adresse au peuple ougandais, lui avait répliqué que la refonte de l'armée, de la police, des services secrets, des prisons et de la justice devait figurer en tête de l'ordre du jour des négociations à venir avec les gens au pouvoir à Kampala, dont il ne reconnaissait, cependant, ni les titres ni les décisions.

Départ des Nord-Coréens

A la lumière de ces exigences, le départ de M. Muwanga a toutes les allures d'un limogeage même si le général Okello a tenu à le remercier pour *« les services qu'il a rendus au pays »*. Pourquoi donc avoir confié le poste de chef du gouvernement à ce personnage controversé qui, en tant que vice-président de la République et ministre de la défense, fut un proche collaborateur de M. Obote, si c'est pour l'en décharger presque aussitôt ? Dans son discours d'investiture, le général Okello avait glissé une petite phrase sibylline : *« Ayez clairement à l'esprit que ni moi, ni mes camarades du conseil militaire, n'avions envisagé de nommer M. Muwanga premier ministre, parce qu'il a été avec M. Obote »*. Mais, il n'avait pas expliqué pourquoi il avait dû agir autrement.

M. Muwanga a-t-il été mêlé de près au complot qui a abouti au renversement d'un régime à l'égard duquel il avait fini par prendre quelque distance ? Cela justifierait qu'on lui ait confié le poste de premier ministre. Avait-il été imposé par M. Julius Nyerere, le chef de l'Etat tanzanien, comme d'aucuns le prétendent ? A moins que les auteurs du putsch, soucieux de ménager les Bagandais, la principale ethnie du pays, aient cherché à pousser sur le devant de la scène l'un des leurs qui avait une grande expérience du pouvoir, même si les siens le tenaient en piètre estime ?

Dernier acte de sa courte apparition au pouvoir : l'ancien premier ministre avait annoncé, il y a quelques jours, le départ d'Ouganda des instructeurs militaires nord-coréens — plusieurs centaines ? — et les avait remerciés *« pour leur bon travail dans des conditions difficiles »*.

JACQUES DE BARRIN.

République sud-africaine

Les arrestations au sein du Front démocratique uni se multiplient

Vingt-sept militants anti-apartheid, dont plusieurs dirigeants du Front démocratique uni (UDF, regroupement de près de sept cents organisations anti-apartheid), ont été arrêtés depuis le 23 août, a annoncé la police sud-africaine. Ces arrestations ont eu lieu à Durban, au Cap, à Port-Elizabeth, et dans la région de Boland, près du Cap.

L'UDF, la plus grande organisation anti-apartheid légale en Afrique du Sud, a estimé samedi que ces opérations visaient à la *« bâillonner »*. *« La détention de nos dirigeants ne sauvera pas le régime de la crise qu'il traverse »*, a cependant déclaré un porte-parole de l'UDF, M. Murphy Morobe, qui a ajouté que *« l'histoire a montré que la répression brutale ne faisait qu'intensifier la résistance et renforcer la haine du peuple envers le système »*.

Des actes de violence se sont produits dimanche dans diverses cités noires. Deux Noirs ont été blessés par balles dans la cité de Kwazakhele, près de Port-Elizabeth, où un homme a tiré sur une foule qui mettait le feu à son domicile.

A Umlazi, les funérailles de vingt-huit des victimes des émeutes d'il y a deux semaines à Durban ont dégénéré en bataille lorsque des militants du mouvement zoulou Inkhata — opposé à l'UDF — ont attaqué les participants à coups de lance et de bâton. Les heurts ont éclaté après l'enterrement, lorsqu'un « impi » — régiment armé d'Inkhata — a fait irruption dans le cimetière, violant des tombes et pourchassant les participants. Il y a eu au moins trois blessés. Les funérailles étaient organisées par l'UDF, dont quelque cinq cents militants étaient présents.

Au même moment, à Ulundi, la capitale du Kwazulu, le chef Gatsha Buthelezi, premier ministre de ce homeland et leader d'Inkhata, lançait des critiques contre l'UDF et l'ANC, leur reprochant de prôner la violence et d'être incapables de faire face aux *« vrais problèmes politiques »*.

S'adressant au congrès des jeunes d'Inkhata, il a déclaré que ce mouvement ne recherchait pas la violence comme moyen politique, mais qu'il *« protégerait les personnes et les biens aussi longtemps que cela sera nécessaire »*.

En même temps, le chef Buthelezi, qui se veut également un adversaire de l'apartheid, a critiqué le gouvernement du président Pieter Botha et réclamé la libération du leader emprisonné de l'ANC, Nelson Mandela.

La mission des trois ministres des affaires étrangères de la CEE, qui se rendra en Afrique du Sud du 29 août au 1er septembre, demandera à s'entretenir avec le dirigeant noir emprisonné Nelson Mandela, a indiqué un communiqué publié samedi à Luxembourg par la présidence luxembourgeoise en exercice de la Communauté. — *(AFP.)*

Le Maroc et le Koweït tentent une médiation entre la Tunisie et la Libye

De notre correspondant

Tunis. — Deux tentatives de médiation dans la crise qui oppose Tunis à Tripoli ont été engagées, le samedi 24 août, par le Maroc et le Koweït. C'est ainsi que MM. Ahmed Reda Guedira, conseiller spécial du roi Hassan II, et Abdallah Filali, ministre marocain des affaires étrangères, se sont entretenus avec les dirigeants tunisiens avant de se rendre à Tripoli pour rencontrer le colonel Kadhafi, puis revenir à Tunis, tandis que le chef de la diplomatie koweitienne, le cheikh Ahmed Al Jaber Assabah, était reçu, dimanche soir, par le président Bourguiba, alors qu'il arrivait de Libye.

Une première médiation entreprise voici dix jours par le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, avait échoué (*le Monde* du 16 août), et, dans les cercles politiques tunisiens, on ne se fait, semble-t-il, que peu d'illusions sur les chances de réussite de ces nouvelles démarches. Le colonel Kadhafi, fait-on remarquer, a souvent agi par le passé de façon diamétralement opposée aux assurances données ou aux engagements pris.

Aussi la Tunisie continue-t-elle son action diplomatique. Le ministre tunisien des affaires étrangères, M. Beji Caïd Essebsi, s'est rendu, dimanche, à Alger, pour informer le gouvernement de *« l'évolution dangereuse »* de la crise et a fait part, dans des documents adressés aux secrétaires généraux de la Ligue arabe et de l'Organisation de la conférence islamique, de *« la profonde inquiétude »* de son pays face aux expulsions *« arbitraires et inhumaines »* des travailleurs tunisiens et de son *« énergique protestation contre les flagrantes menaces du régime libyen de recourir à la force »*.

Le ministre a demandé au secrétaire général de la Ligue arabe de communiquer le contenu de sa lettre à tous les pays membres de l'Organisation.

MICHEL DEURE.

● *La position de Paris.* — Les propos relatifs au *« soutien »* de Paris à Tunis dans son *« différend avec la Libye »* attribués récemment à l'ambassadeur de France à Tunis ne reflètent pas *« la position du gouvernement français »*, a annoncé, dimanche 25 août, la radio libyenne. La radio, qui cite l'ambassadeur de France à Tripoli, M. Levesque relève qu' *« aucun communiqué officiel du gouvernement français n'a été publié dans ce sens »*. La France n'entend pas être impliquée dans cette affaire et voudrait garder *« des relations équilibrées avec les deux pays »*, aurait ajouté l'ambassade de France à Tripoli. — *(AP.)*

[Au Quai d'Orsay, on souligne que M. Levesque a fait part à M. Triki des souhaits de la France pour que *« les voix d'un apaisement puisse être trouvées »*. La France, dit-on, a fait part à Tunis de son *« amitié traditionnelle »* et de *« l'attention qu'elle portait aux problèmes auxquels est confrontée la Tunisie »*.]

A TRAVERS LE MONDE

Irak

● NOUVEAU RAID IRAKIEN CONTRE KHARG. — L'Irak a annoncé que des avions ont bombardé une nouvelle fois, dimanche 25 août, le terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg, et que ce raid avait *« mis fin aux espoirs des dirigeants iraniens de réparer le terminal »*, déjà attaqué le 15 août dernier. De sources maritimes dans le Golfe, on n'était pas en mesure de confirmer la nouvelle attaque, mais les vaisseaux naviguant dans le secteur ont envoyé des messages indiquant que les dégâts étaient importants. Du côté iranien, un porte-parole du département d'informations du conseil supérieur de défense a affirmé que les bombes lâchées contre le terminal pétrolier étaient tombées à la mer, autour de l'île. — *(AFP, AP, Reuter.)*

Népal

● LIBÉRATIONS DE PRISONNIERS POLITIQUES. — Les autorités népalaises ont libéré environ cinq cents prisonniers politiques, dont un ancien vice-président du Parlement, a-t-on annoncé, samedi 24 août, de source proche du ministère de l'intérieur. Près de deux mille militants politiques, dont des dirigeants de haut rang de l'opposition, avaient été arrêtés au Népal à la fin du mois de mai dernier, à la suite d'une campagne de désobéissance civile qui réclamait la pluralité des partis. Au moins un millier d'entre eux ont déjà été libérés au cours de la première quinzaine de juin. Les autres le seront prochainement, a-t-on précisé de même source, à l'exception d'une centaine, qui seront jugés. — *(AFP.)*

[Rappelons que, pendant la campagne de désobéissance civile, plusieurs bombes avaient explosé à Katmandou et dans d'autres villes du Népal, faisant plusieurs morts.]

Pays-Bas

● SEIZE IRANIENS EXPULSÉS. — Les tribunaux néerlandais ont refusé, vendredi 23 août, l'asile politique sollicité par seize réfugiés iraniens. Ceux-ci ont dû quitter, samedi, l'aéroport d'Amsterdam pour les pays où ils ont fait leur première escale après avoir quitté l'Iran. *(AFP.)*

URSS

● VISITE DU CHEF DU PC LAOTIEN. — Le numéro un laotien, M. Kaysone Phomvihane, est arrivé dimanche 25 août en URSS, pour une « visite amicale de travail ». Ses entretiens seront consacrés à la situation en Indochine, deux mois après le séjour en URSS du numéro un vietnamien, Le Duan, et quinze jours après la dernière conférence des ministres des affaires étrangères des pays indochinois. — *(AFP.)*

AFRIQUE

L'INFLUENCE LIBYENNE A KHARTOUM

Le Caire ne s'émeut pas outre mesure du « rééquilibrage » de la diplomatie soudanaise

Le Caire. — *« Le Soudan, extension naturelle de l'Egypte » :* ce concept géopolitique est ancré depuis des millénaires dans l'esprit des dirigeants de la vallée du Nil. En effet, chaque pharaon se devait, dès son intronisation, de conduire une expédition dans ce qui était alors connu comme le Pays de Kouch, et la frontière de l'Egypte ancienne fut fixée au-delà de la quatrième cataracte (Haute-Nubie). Au XIXe siècle, Mehemet-Ali renoue avec la tradition et entreprend, dès 1820, la reconquête du Soudan.

Aujourd'hui encore, la politique égyptienne n'a pas changé. Aussi, quand en juillet dernier le ministre de la défense du nouveau gouvernement soudanais, le général Osman Abdallah, qui semble être le chef de file de la tendance anti-égyptienne, a reporté, pour des *« raisons de santé »*, une visite prévue au Caire, et s'est rendu à Tripoli pour y conclure un accord de coopération militaire, on s'est inquiété au Caire.

Le Soudan basculait-il dans les bras du colonel Kadhafi, cet ennemi juré du régime égyptien ? Qu'advenait-il de l'accord de défense commune signé par Le Caire et Khartoum en 1976 ? Autant de questions qui préoccupaient les responsables égyptiens il y a moins de deux mois. De plus, les déclarations des officiels soudanais critiquant la Charte de complémentarité égypto-soudanaise signée en 1982 et les manifestations anti-égyptiennes réclamant l'extradition du Caire, où il est réfugié depuis son renversement en avril, du maréchal Nemeiry, ancien *« président à vie »* du Soudan, n'ont pas été pour calmer les inquiétudes du président Moubarak.

Un Soudan inamical constitue une menace grave pour les eaux du Nil, dont l'Egypte est le don. Près de la moitié du lac Nasser, cet immense réservoir, situé en amont du haut barrage d'Assouan, se trouve en territoire soudanais, et le

De notre correspondant

percement du canal de Jonglei, au Soudan, canal qui doit augmenter le débit du fleuve, profitera principalement à l'Egypte.

Mais, pour les responsables égyptiens, le pire qui puisse arriver, c'est un Soudan dont la Libye et l'Union soviétique seraient les alliés privilégiés. Ce serait non seulement la perte de ce que les militaires du Caire nomment *« la profondeur stratégique de l'Egypte »*, mais surtout l'encerclement de ce pays par les Etats hostiles : la Jamahiriyia libyenne à l'ouest, le Soudan au sud et Israël, que les Egyptiens continuent à classer dans la catégorie des *« menaces potentielles »*, à l'est.

Le sommet Moubarak-Dahab

La rencontre à Addis-Abeba, fin juillet, des généraux Moubarak et Sewar El-Dahab (chef du comité militaire transitoire soudanais) en marge du sommet de l'OUA, a permis de clarifier la situation. Il ne s'agit pas d'une rupture progressive avec l'Egypte ni d'un rapprochement spectaculaire avec la Libye. Le Soudan subit des pressions tant extérieures qu'intérieures qui lui dictent une tactique aussi prudente que complexe. Le rapprochement avec la Jamahiriya est le fait des *« éléments de gauche »* du gouvernement transitoire. Il a pour objectif de parvenir à une solution du problème du Sud du Soudan.

Les rebelles de l'Armée de libération du peuple soudanais (ALPS) du colonel John Garang étaient soutenus principalement par la Libye et l'Ethiopie. La politique soudanaise semble avoir porté ses fruits puisque le colonel Kadhafi vient d'affirmer, il y a deux semaines, qu'il avait cessé d'envoyer des armes à l'ALPS. Or la paix au Sud est presque aussi importante pour l'Egypte que pour le Soudan. Sans elle, les travaux du canal de Jonglei, interrompus depuis deux ans, resteront en plan et l'Egypte perdra une énorme quantité d'eau, alors que le Nil a enregistré en 1984 son niveau le plus bas depuis trois siècles et demi (1611).

La question de l'extradition de l'ancien président Nemeiry, qui menaçait d'empoisonner les relations entre les deux pays, semble avoir été momentanément gelée. Le gouvernement transitoire de Khartoum n'en a pas fait une condition *sine qua non* pour le maintien de liens étroits avec Le Caire.

Pour ce qui est de la Charte de complémentarité qui devait déboucher, en 1992, sur *« la fusion des deux pays »*, Le Caire, comme Khartoum, est d'accord sur le principe de sa révision. Les Soudanais estiment que cet accord ne leur a pas apporté grand-chose, tandis que les Egyptiens veulent économiser une partie des fonds dépensés en pure perte pour son application. Les deux pays sont convaincus de la nécessité d'améliorer une formule qui a fait long feu.

En ce qui concerne les attaques verbales sporadiques de Khartoum contre l'Egypte, les responsables du Caire estiment qu'elles sont aussi inoffensives que nécessaires à l'équilibre précaire du gouvernement transitoire de coalition. Ils préfèrent en tout état de cause un gouvernement civil à un régime militaire. L'exemple du maréchal Nemeiry est loin d'être oublié. Au cours de ses deux dernières années au pouvoir, le *« président à vie »* avait adopté une série de mesures jugées *« catastrophiques »* par Le Caire, faisant appliquer la charia (loi islamique) au Soudan au moment où l'Egypte cherchait à enterrer cette question chez elle et ranimant les cendres de la sécession sudiste. Un gouvernement pragmatique, même s'il prend quelque distance, est préférable à un ami fauteur d'embarras, estime-t-on au Caire.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

HOSTILE A L'INTERVENTION DU FMI

Le Congo s'efforce de redresser une situation économique alarmante

Le Congo est en panne. Le Parti congolais du travail (PCT) a été conduit récemment à réviser, sinon sa doctrine politique, du moins ses options économiques, afin d'éviter — le terme est du président Sassou Nguesso — une « catastrophe ».

Quatrième pays producteur de pétrole de l'Afrique noire, le Congo a misé l'essentiel de son développement sur les ressources tirées de l'or noir, sans que celles-ci soient réinjectées de façon dynamique — sauf en ce qui concerne les bâtiments et travaux publics — dans les autres secteurs de l'économie. Une politique de nationalisations à outrance, une politique d'endettement croissant et une incapacité à honorer ses engagements extérieurs, des programmes de développement trop ambitieux et des structures de production, notamment agricoles, aléatoires ou inorganisées, sont les principales faiblesses de l'économie congolaise. Les experts financiers internationaux s'accordent à dire que, faute d'un retournement rapide de tendance, l'Etat congolais atteindra bientôt une situation de cessation de paiement.

A la fin du mois de juin dernier, le comité central du PCT s'est réuni pour tirer les conclusions de ce bilan de pré-faillite. A cette occasion, le président Sassou Nguesso a proposé le *« non-accomplissement d'une bonne partie du programme »* d'investissement du pays. Début juillet, le conseil des ministres a adopté vingt-neuf mesures d'*« ajustement structurel »* destinées à redresser la situation économique et financière du pays : blocage du budget du personnel (ce qui veut dire, à terme, des licenciements), réduction du budget matériel, limitation pendant deux ans et demi des investissements de l'Etat, etc.

Reconnaissant ainsi implicitement l'échec de leur propre stratégie économique, les autorités congolaises n'en demeurent pas moins fidèles à un modèle de développement *« autocentré »*. La *« construction d'une société socialiste »* reste l'option fondamentale, et le Congo, comme le rappelait en mai dernier le chef de l'Etat, *« a opté pour une stratégie de rupture avec le modèle de développement néo-colonial caractérisé par la division internationale du travail »*.

Cette rigueur doctrinaire n'empêche pas Brazzaville d'avoir pour principaux partenaires commerciaux des pays occidentaux.

C'est sur le plan des finances publiques que les indices sont le plus alarmants. Si la dette extérieure globale du pays est d'environ 1,5 milliard de dollars (ce qui n'est pas excessif), le service de la dette, en revanche, absorbe près de 45 % des recettes de l'Etat, soit environ 135 milliards de francs CFA (1), contre moins de 20 milliards en 1980. En 1985, le service de la dette représentera plus d'un tiers des recettes d'exportation, qui, à 90 %, sont constituées par les revenus pétroliers.

Les « mauvaises surprises » du pétrole

Or ceux-ci, qui constituent les deux tiers des revenus de l'Etat, diminueront en 1985 et 1986.

Cette année, la production devrait plafonner à environ 5,4 millions de tonnes, redescendre encore l'année suivante et remonter en 1987, ces mouvements irréguliers étant dus à la baisse de production des gisements anciens et aux variations conjuguées des cours du brut et du dollar. *« Le pétrole ne cesse de nous réserver de mauvaises surprises »*, avait reconnu M. Sassou Nguesso, en annonçant que les objectifs du plan quinquennal 1982-1986 devront être *révisés* en baisse.

Tel est notamment le cas pour les bâtiments et travaux publics, qui, depuis 1982, ont bénéficié d'un effort important des pouvoirs publics. Le déficit global de la balance des paiements s'est accentué en 1984, ainsi que le taux de l'inflation. La situation de l'emploi, qui était bonne ces dernières années en raison de l'investissement dans le secteur public, va inévitablement se détériorer cette année et l'année prochaine.

Le programme d'austérité annoncé par M. Sassou Nguesso sera-t-il suffisant pour redresser la situation économique ? Brazzaville souhaite pouvoir rééchelonner ses dettes par des conventions bilatérales, notamment avec la France, qui est son premier créancier. En 1983, Paris avait fait la sourde oreille à une demande de rééchelonnement de la dette bilatérale, qui portait sur environ 40 milliards de francs CFA.

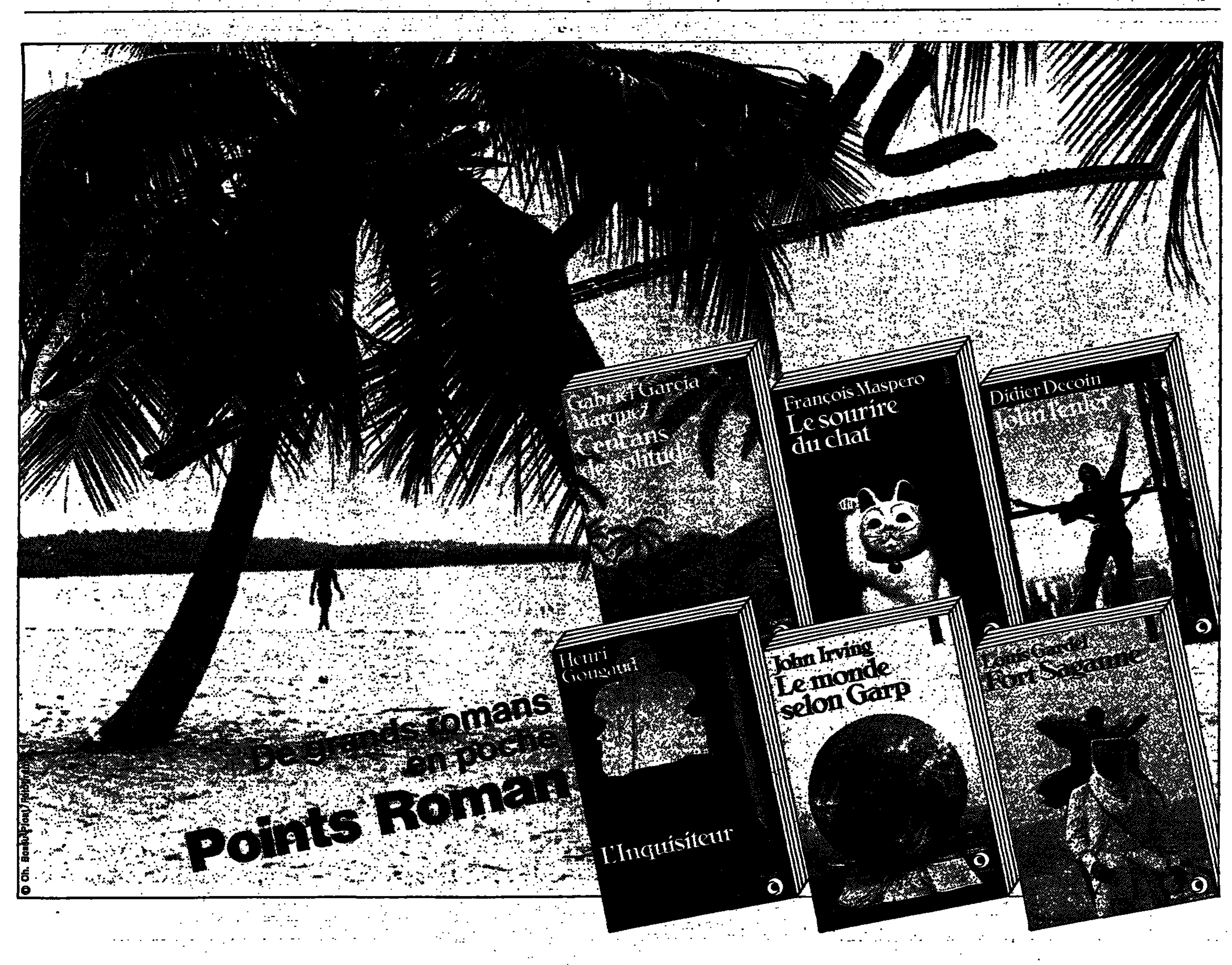
Cette position n'a pas changé, la France, comme les autres créanciers du Congo, souhaitant que Brazzaville négocie globalement dans le cadre des clubs de Paris (regroupement des Etats prêteurs) et de Londres (bailleurs de fonds privés), ce qui suppose, préalablement, l'intervention du Fonds monétaire international.

Or c'est précisément ce à quoi se refusent les autorités de Brazzaville, pour des raisons à la fois politiques (le Congo, pays « marxiste », voit dans l'organisation internationale l'incarnation du capitalisme) et nationalistes (l'« ingérence » du FMI aurait pour conséquence de mettre en évidence l'incapacité des dirigeants congolais à résoudre seuls leurs difficultés). *« Le Congo paye quelquefois avec retard, mais il paye, n'en déplaise à ceux qui voudrait nous voir à genoux devant les clubs de Paris et de Londres et le Fonds monétaire international »*, avait affirmé, en juin dernier, le président Sassou Nguesso.

Début juillet, dans un entretien accordé à *Jeune Afrique*, le premier ministre, M. Ange Edouard Poungui, reconnaissait : *« Nous restons campés dans une attitude de pilotage à vue de nos finances. »* Eviter de passer sous les fourches Caudines du FMI, soit, mais le *« pilotage à vue »* en matière économique n'a jamais donné de très bons résultats.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Un franc CFA vaut 0,02 F français.



politique

LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PS

M. Michel Rocard décide de faire cavalier seul

Les socialistes, réunis en comité directeur à Paris les samedi 24 et dimanche 25 août, n'ont pu se mettre d'accord sur une même motion avant leur congrès, qui se tiendra à Toulouse du 11 au 13 octobre.

Les amis de M. Pierre Mauroy (courant B) et ceux de M. Jean-Pierre Chevènement (courant E) signeront (après l'avoir un peu amendée) la motion présentée par les mitterrandistes (courant A) et rédigée par M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS. M. Michel Rocard et ses amis (courant C) présenteront leur propre motion. Les rocardiens « dissidents » depuis la préparation du congrès de Bourg-en-Bresse de 1983, qui avaient créé le groupe AGIRS, signeront la motion de M. Rocard. Les socialistes s'efforceront de parvenir à une synthèse pendant le congrès. C'est ce qui s'était passé à Bourg-en-Bresse, en 1983 : le CERES et les néo-rocardiens avaient présenté leur propre motion, puis s'étaient fondus dans la synthèse générale au terme du congrès.

M. Rocard a affirmé qu'il n'a pas l'intention de quitter le PS. Il a ajouté : *« Je suis bien chez moi. J'entends d'ailleurs en faire de plus en plus mon chez moi. »* L'ancien ministre de l'agriculture a affirmé, dimanche, qu'il espère pouvoir réaliser la synthèse au congrès, mais *« pas à n'importe quelle condition »*.

Le récit d'une rupture

Il est 0 h 20, ce dimanche 25 août. Un homme en costume sombre, le visage bronzé, plutôt petit, une lourde serviette à la main, traverse à pas pressés l'Assemblée nationale assoupie, à peu près déserte à cette heure et en cette saison. Un costaud attaché à ses pas, qui veille à sa *tranquillité*, le fait paraître encore plus frêle. Cet homme, c'est Michel Rocard, qui vient de quitter sans préavis la réunion de la commission des résolutions, chargée par le comité directeur du Parti socialiste de trouver un terrain d'entente entre l'ancien ministre de l'agriculture et le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin.

La commission a échoué. Dans sa serviette, M. Rocard emporte les derniers espoirs d'une synthèse, qui ne se fera pas, entre les cinq courants du PS. Cela faisait quatorze heures exactement que deux cents cadres du PS et deux dizaines de journalistes soupesaient le poids des virgules, traduisaient les mots et interprétaient les silences : « Que veut faire Rocard ? »

10 heures du matin, samedi 24 août. Exceptionnellement, les socialistes sont ponctuels. Le projet de motion de politique générale du courant A (mitterrandiste), entièrement réécrit par M. Jospin, est rendu public. Soixante-quatre pages d'une lecture aride. Trois attirent l'attention. On y trouve une réfutation en règle de la thématique rocardienne du « changement » des socialistes depuis 1981, et de son corollaire, la dénonciation des « prétendues erreurs » – l'expression est de M. Jospin – commises, selon M. Rocard, au début du septennat.

Ces trois pages sont parfaitement inacceptables pour les rocardiens, et difficilement amendables. La synthèse paraît mal partie. Mais M. Jospin, à la tribune, est plus conciliant – *« l'action gouvernementale nous a plutôt rapprochés qu'éloignés »* – et distingue plus de différences dans l'appréciation du passé que de *« divergences de fond »* sur l'avenir.

« Malentendu »

M. Rocard s'est-il plaint, dans une lettre au premier secrétaire (*le Monde* du 24 août), que, faute d'initiatives de la part de M. Jospin avant le comité directeur, il ne reste que quelques heures pour négocier la synthèse ? Pas grave, répond M. Jospin, ce n'est qu'un malentendu, nous sommes là pour discuter. Puis il passe une revue de détail des points posant problème : les faciles, les difficiles. Conclusion : la synthèse est possible et souhaitable.

C'est la première manifestation d'ouverture des mitterrandistes vers les rocardiens. Elle sera suivie de beaucoup d'autres. »

Si M. Rocard est dans le ton, les jeux seront faits avant midi... Mais l'ancien ministre de l'agriculture brouille les pistes. Il souhaite lui aussi l'unité, mais ajoute : *« l'ampleur du danger est telle que je ne suis pas sûr que notre unité soit suffisante »*. *Commentaire d'un rocardien : « deux tons au-dessous pour la forme, deux tons au-dessus pour le fond »*. En fait, le message est tellement bien enveloppé qu'on ne sait plus très bien ce qu'il contient. Le doute s'insinue dans les esprits. Les paris sur le nombre de motions vont bon train.

Après les deux têtes d'affiche, c'est le tour des autres chefs de courant : M. Jean-Pierre Chevènement pour le CERES – il affirme que le PS peut faire plus de 30 % des voix aux élections législatives, – M. Roger Fajardie pour le courant Mauroy ; Mme Marie-Noelle Lienemann pour les néo-rocardiens. Les deux premiers savent, globalement, ce qu'ils feront : les mauroyistes signeront sûrement la motion majoritaire, le CERES très probablement.

A l'inverse, les dirigeants néo-rocardiens s'interrogeront longtemps. Ils voient bien toutes les raisons qu'ils ont de signer une motion rocardienne – *si* elle est déposée, – dont ils ont découvert, en la lisant, le samedi, qu'elle des satisfait *« à 80 % »*, mais ils aimeraient bien continuer à exister en tant que courant. En outre, ils savent que pour leur retour au bercail rocardien, il n'est pas vraiment question de tuer le veau gras. Surtout, ils ne veulent pas suivre aveuglément un Michel Rocard qu'ils soupçonnent parfois, dans leurs moments de cafard, de préparer son départ du parti.

Le « ramage » et le « plumage »

Au fil des heures et des intervenants, la volonté des mitterrandistes de faire la synthèse avec les rocardiens paraît de plus en plus évidente, On murmure que, comme à Bourg-en-Bresse, le courant A a reçu « l'ordre » venu d'en haut de faire la synthèse.

Il est vrai qu'une impressionnante brochette de mitterrandistes défile à la tribune pour appeler au rassemblement : MM. Pierre Joxe, Pierre Beregovoy, Henri Emmanuelli, Jean Poperen, André Laignel, Gérard Delfau, chantent tous, à leur manière, le grand air de l'unité.

Les orateurs rivalisent de formules délicieusement fleuries. M. Laignel lance à M. Rocard : *« Si ton plumage est égal à ton ramage, si ton écrit et ton oral sont à l'unisson, je ne vois pas de raison de ne pas faire la synthèse. »* M. Emmanuelli, pour sa part, ne trouve pas de différence entre le *« nous avons appris »* (la leçon des réalités) de M. Jospin, et le *« nous avons compris »* de M. Rocard.

On souffre presque à l'idée qu'une telle débauche de bonnes volontés pourrait rester sans effet, mais les rocardiens, volontiers taxés de masochisme par les mitterrandistes, se montrent, en l'occurrence, plutôt sadiques, ou, pour le moins, virtuoses du suspense : M. Gérard Fuchs fait-il, à la tribune, une intervention carrée, sans concessions, qui « sent » la motion ? M. Robert Chapuis lui succède pour dire *« oui à la synthèse, si nous avons la capacité de faire l'accord et à condition que cela se fasse dans la confiance »*.

Dans les couloirs, les rocardiens soufflent le chaud et le froid : *« Une motion, oui, mais il faut faire la synthèse au congrès »* – *« La motion aujourd'hui ? Ce n'est qu'un premier pas » ; « Rocard, quitter le parti ? Pas question ! »* – *« Rocard, quitter le parti ? Pourquoi pas ! »*.

« A demain »

La séance de la commission des résolutions s'ouvre vers 19 heures au huitième bureau de l'Assemblée. MM. Louis Mermaz, Joxe et Jospin réaffirment leur volonté de faire la synthèse. M. Jospin propose que son texte serve de base à la discussion. M. Rocard manifeste quelques réticences puis présente deux amendements importants – des amendements *« lourds »*, dans le jargon socialiste – au texte de M. Jospin.

Il s'agit, en fait, de substituer purement et simplement deux passages du texte de M. Rocard à deux autres du projet de motion de M. Jospin. La substitution porte sur deux thèmes centraux du débat : les socialistes ont-ils changé ? Quelles alliances pour l'après 1986 ? M. Jospin refuse *« la substitution pure et simple d'une logique à une autre »* et, après une suspension de séance, propose que le texte soit épluché et amendé page par page, ligne par ligne. MM. Chevènement et Le Garrec (proche de M. Mauroy) refusent, eux aussi, ce que M. Le Garrec qualifie de *« provocation »* rocardienne.

A 0 h 20, M. Rocard se lève et quitte la salle, après avoir lancé un vague bonsoir. Certains ont entendu : *« A demain, puis à la synthèse, à Toulouse »* ; d'autres rien. Suivi de M. Louis Le Pensec, flanqué d'un membre du service d'ordre qui écarte les quelques journalistes présents, M. Rocard traverse rapidement les couloirs déserts du Palais-Bourbon, disparaît dans l'escalier. C'est fini. Il n'y aura pas de synthèse Mitterrand-Rocard.

Dans la salle de la commission des résolutions, M. Jospin, effaré, selon ses amis, par la « violence » du texte rocardien, dont il n'a eu connaissance qu'en fin d'après-midi, demande des explications à M. Jean-Pierre Cot. Celui-ci lui répond que, leurs amendements ayant été rejetés, les rocardiens ne participeront plus à la discussion. Néanmoins, M. Cot restera jusqu'à la fin des travaux, à 4 h 30.

Lorsque les négociateurs se séparent, le dimanche 25 août avant l'aube, les mitterrandistes, le CERES et les mauroyistes ont adopté, quelque peu amendé, le projet rédigé par le premier secrétaire. Les rocardiens ont voté contre. M. Alain Richard, pour les néorocardiens, s'est abstenu, en attendant de consulter ses amis. Dimanche, à la reprise de la séance, il confirmera que les membres du groupe AGIRS signeront la motion Rocard.

M. André Laignel, qui rend compte des travaux de la commission des résolutions, réaffirme qu'un accord était possible. Il lance, à l'adresse de Michel Rocard : *« l'écrit ne s'est pas révélé conforme à l'oral »*.

M. Rocard justifie son attitude, évoque l'existence de « profonds écarts » dans les opinions en présence. Il rappelle que le débat n'est pas la division mais la « noblesse » des socialistes et demande par avance que soient évités, dans les débats à venir jusqu'au congrès, tout *« dérapage »*, dont des rocardiens feraient les frais. Il reviendra à M. Jospin d'intervenir en dernier pour tirer ses propres conclusions de cette synthèse manquée. Il lance un appel aux rocardiens, afin que le débat qui se développera au moins jusqu'au congrès de Toulouse, à la mi-octobre, *« enrichisse »* et *« rapproche »* les socialistes. En tout cas qu'il ne les divise pas à l'approche des élections législatives de 1986.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Indépendance-association

« Je n'ai pas l'intention de partir, je suis bien chez moi. » M. Rocard a eu beau, dès dimanche, mettre les points sur les « i », la question est bel et bien posée : son départ du PS n'est-il pas, à terme, la conséquence logique de sa démarche ? Ou défend-il seulement, au contraire, le droit à l'existence de son courant, face aux majoritaires du PS, qui *« ne conçoivent l'unité qu'en affaiblissant les rocardiens »*, comme le dit M. Bernard Poignant, député du Finistère ?

Les amis de M. Rocard savent bien qu'ils vont être maintenant traités de « diviseurs », même si M. Jospin se refuse à les considérer comme tels. Ils veulent donc, pour le moment, calmer le jeu : *« Les diviseurs,* souligne M. Gérard Gouzes, député de Lot-et-Garonne, *ce sont ceux qui disent : « Ils ont trahi, maintenant ils vont partir. » Le débat n'a jamais divisé le parti. »*

En réalité, les amis de M. Rocard sont eux-mêmes partagés. Certains – c'est le cas de M. Jean-Pierre Cot – souhaitent, à Toulouse, la synthèse avec M. Jospin, afin que le parti soit *« en ordre de marche »* pour les élections. Pour ceux-ci, l'avenir de M. Rocard passe par le parti. D'autres tiennent, *en privé*, un discours exactement inverse. Ils estiment que, tôt ou tard, M. Rocard sera conduit à s'opposer au gouvernement. Dès maintenant, ils jugent que ce qui est mauvais pour le gouvernement et le PS peut être bon pour leur chef de file. Ils ne s'effraient pas à l'idée de listes rocardiennes dissidentes pour les élections législatives.

La SFIO et le PSU, déjà...

Entre les deux, la boutade d'un parlementaire résume une position médiane : *« L'indépendance-association, ça ne vaut pas que pour la Nouvelle-Calédonie ! » « En fait,* dit en substance un ancien néo-rocardien, qui vient de réintégrer le courant Rocard, *il n'y a pas une vision stratégique rocardienne. Chacun a sa vision personnelle de la stratégie à suivre. »*

Dans les autres courants du PS, on juge souvent que M. Rocard a bel et bien fait, dans la nuit de samedi à dimanche, le premier pas vers la sortie et commis, par là-même, une nouvelle erreur. *« S'il a fait ça pour avoir 20 % des places au comité directeur et sur les listes, il a raison,* commente un dirigeant du CERES. *Si c'est pour quitter le parti, il a fait la plus belle connerie de sa vie ».*

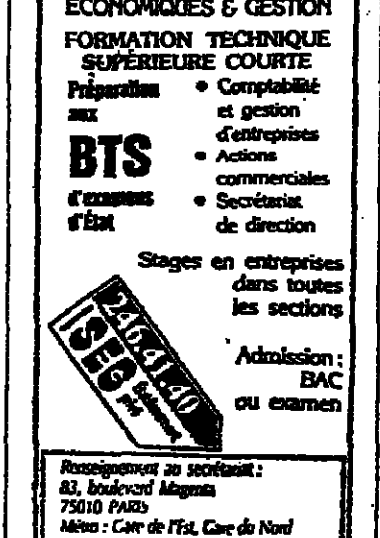
Pour M. Mauroy, les choses sont entendues. *« Michel Rocard a quitté la SFIO, il a quitté le PSU, il quittera le PS »*, a dit, en substance, l'ancien premier ministre à ses amis. Pour lui, M. Rocard a enclenché une mécanique qui risque d'être incontrôlable. Le maire de Lille ne cache pas son inquiétude, au point de souhaiter, devant ses amis, que M. Rocard n'ait pas la possibilité de disposer, en 1986, de trente députés rocardiens (chiffre minimum pour constituer un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale).

Dans l'immédiat, le dépôt de la motion Rocard va contribuer à tendre le climat politique au sein du PS. Certains mitterrandistes « radicaux », qui acceptaient de ronger leur frein au nom du rassemblement du PS, peuvent changer d'attitude. *« Je crains que cela n'ouvre les vannes »*, soupirait dimanche M. Jean Poperen, *numéro deux du PS*. L'application de l'accord politique national sur la constitution des *listes électorales pour* 1986 va aussi devenir plus délicate dans les départements où cet accord impose d'importantes concessions des mitterrandistes aux rocardiens, et réciproquement.

Tout le pari de M. Rocard était sans doute de montrer qu'il ne ferait cavalier seul que poussé par l'intransigeance et le sectarisme des mitterrandistes. Les amis de M. Jospin ont donc tout fait, samedi et dimanche, pour détruire cette image. Il n'est pas sûr que M. Rocard ait réussi sa démonstration, mais il va bénéficier dans l'opinion, dont une partie est peu sensible aux subtilités internes du PS, d'un effet médiatique positif.

Concurrents directs pour l'élection présidentielle de 1988, MM. Fabius et Rocard n'en représentent pas moins tous les deux, l'un des « pôles » du débat sur l'avenir du PS, une conception plus « social-démocrate » que l'autre. Cette analyse, que développent par exemple les dirigeants du CERES implique le débat que traverse aussi le courant mitterrandiste. L'orientation commune Fabius-Rocard conduirait le PS à évoluer vers un parti de type « démocrate » américain, plus « centriste » dans la version Fabius, plus ancré à gauche dans la version Rocard.

J.-L. A.





Logique solitaire

(Suite de la première page.)

La décision de M. Rocard – qu'il s'agisse d'une rupture momentanée ou durable – s'explique aussi par des considérations de doctrine. L'ancien ministre s'efforce de combler un vide apparent de la réflexion et des projets socialistes. Embarrassés par le soutien obligé au gouvernement – soutien d'autant plus affirmé que les élections législatives approchent, – les socialistes restent pratiquement muets pour l'instant, lorsqu'il s'agit de dire ce que sera le socialisme d'après 1986, compte tenu des adaptations qu'il a subies, sous la pression des réalités, depuis 1981. Puisqu'il avait eu raison avant les autres sur le plan économique, M. Rocard, qui a son idée sur la question, ne veut pas se priver de la dire et de la répéter.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Les thèmes du conflit

Les amis de M. Jospin et ceux de M. Rocard ont engagé le débat sur la base des textes qu'ils avaient préparés. Nous publions, ci-dessous, des extraits des passages qui portent sur les thèmes (les socialistes ont-ils changé ? ; quelles alliances pour l'après 1986 ?) qui ont permis au conflit d'éclater.

Pas de « théorie du changement »

M. Jospin écrit notamment : « Nos problèmes avec l'opinion (...) ne tiennent pas d'abord au décalage qui existerait entre notre discours et nos actes (car, après 1982-1983, notre discours a évolué avec notre pratique, elle-même infléchie par les contraintes). Ils tiennent bien davantage au décalage, sans doute inévitable mais réel, entre nos actes et les attentes des gens, notamment dans le monde du travail.

» S'il s'agit de reconnaître que nous avons adapté ou infléchi un certain nombre de nos actions et de nos priorités, cela ne pose pas de problème (...).

» L'action d'un gouvernement, une politique économique, ne se développent pas de façon linéaire. Elles tiennent compte des obstacles rencontrés, des résultats enregistrés, des réactions des gens. De ce point de vue, dire sur quoi et en quoi nous avons changé est une bonne chose. Faut-il bâtir pour autant une « théorie du changement », dire que nous avons renoncé au contact des faits, à l'essentiel de nos convictions et de nos principes ? Ou encore, laisser entendre que nous nous sommes trompés avant 1981 à Epinay ou à Metz, ou, après 1981, dans la période des grandes réformes socialistes ? Nous ne le croyons pas (...).

» Si les socialistes ont su adapter leur langage aux faits, ce n'est ni par opportunisme ni par renoncement à leurs propres choix. A l'inverse, si les formules simplificatrices et démagogiques du PC ne passent plus, c'est que les travailleurs savent qu'elles sont inadaptées. Car nous savons d'où viennent nos difficultés avec l'opinion. (...) On n'est pas aisément parti de gouvernement et gouvernement de gauche en temps de crise. Clamer que nous avons changé ne nous fera pas faire l'économie de ces problèmes. »

***

A propos de la préparation des élections de 1986 et des « alliances » éventuelles au lendemain des législatives, M. Jospin remarque :

« Le Parti socialiste ne saurait faire dépendre sa stratégie des spéculations conduites par les uns et les autres sur la question de savoir s'il aura ou non la majorité avec la gauche en 1986. Si nous n'avions pas la majorité, nous serions dans l'opposition. Nous ne ferions pas l'alliance avec la droite que certains craignent et dont d'autres rêvent. Nous n'arbitrerions pas entre l'une et l'autre droite. »

Les « déçus de l'expérience »

Dans le texte qu'il avait préparé pour le comité directeur, M. Michel Rocard énumère quelques questions (chômage, partage du travail, protection sociale, délinquance, Europe...) qui « sont censées recevoir des réponses à travers les choix que formulent les électeurs en mars 1986 ». *Il ajoute* « Le risque, hélas ! est qu'à ce moment là les Français n'auraient guère le choix qu'entre deux caricatures : libéralisme ou collectivisme, loi de la jungle ou goulague : l'Etat nulle part ou partout. ».

L'auteur écrit :

« Cinq années de gouvernement socialiste ont appris aux Français (et reconnaissons-le : à beaucoup d'entre-nous) qu'il est des réalités dont aucun pouvoir, dans une société ouverte et démocratique, ne peut s'affranchir. Ces réalités ont nom équilibre du commerce extérieur, inflation et chômage, dynamique de l'entreprise, investissements... On nous blâme surtout d'avoir fait qu'il y ait plus sur l'échiquier politique, puisque l'alternance a joué en 1981, de force crédible et disponible pour incarner le rêve d'un gouvernement qui estomperait les réalités de la crise et les dispenserait des efforts qu'elle exige ! En ce sens, c'est une supercherie de dire qu'il y a des déçus du socialisme. Mais il y a des déçus de l'espérance. Et on nous reproche de n'avoir su ni prévenir, ni dissiper cet état d'esprit.

» C'est pourquoi, c'est bien d'abord et avant tout en nous-mêmes et par nous-mêmes qu'il faut forger les conditions du retour à la confiance et, avec elles, notre capacité à rassembler les Français pour résister au déclin. Aucune des principales perspectives politiques proposées aux socialistes, à ce jour, ne répond à ces conditions. »

A propos de l'après 1986, le texte de M. Rocard évoque l'hypothèse selon laquelle « aucune force ne disposerait de la majorité absolue » *et définit les règles que devrait respecter* « tout gouvernement auquel participeront des socialistes ». *Il expose trois exigences :*

« Que l'on ne revienne pas sur les réformes essentielles mises en œuvre depuis 1981, même si elles peuvent appeler des adaptations. (...)

» Que la base de la formation d'un tel gouvernement soit un contrat explicite qui constitue un engagement commun sur le plan parlementaire comme sur le plan gouvernemental. (...)

» Qu'en cas de rupture de ce contrat ce soit au pays de porter jugement sur les responsabilités encourues et de se prononcer sur les changements nécessaires.

» Ce contrat de législature serait fondé sur cinq priorités :

» Poursuite de la modernisation de l'appareil productif, en recherchant les conditions de la croissance la plus élevée possible permise par le maintien des équilibres économiques, afin de créer de nouveaux emplois durables ;

» Maintien d'une politique de partage progressif du travail et des revenus avec les conséquences qui en découlent dans le domaine de la fiscalité et de la protection sociale :

» Refus de toute compromission avec les thèses autoritaires et xénophobes. (...)

» poursuite d'une politique de formation de grande envergure. (...)

» Action déterminée dans le domaine international, pour la construction de l'Europe dans la sécurité, la coopération économique et la solidarité avec les pays en voie de développement. »

Propos et débats

M. Barrot (CDS) : au milieu du gué

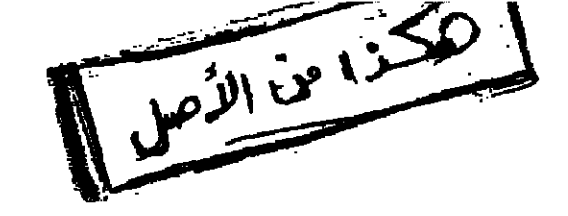
M. Jacques Barrot, vice-président du CDS, a déclaré dimanche 25 août au « Forum » de Radio-Monte-Carlo : « Nous n'avons pas à aller rejoindre les députés rocardiens qui sont au milieu du gué. Ce que nous pouvons éventuellement faire, c'est les attendre pour le jour où ils auront fini leur traversée et où ils pourront s'associer à un nouveau chantier. »

M. Léotard : surréaliste

M. Léotard, secrétaire général du Parti républicain, juge « surréaliste » *qu'un gouvernement* « qui a 25 % des intentions de vote se paie le luxe de se diviser ». *Commentant les travaux du comité directeur du PS, il a ajouté :* « Quand on n'est pas en mesure de tenir le PS, comment peut-on tenir la France ? ».

M. Leroy (PCF) : l'homme de droite

« Pour donner à la position Mitterrand-Fabius-Jospin-Mauroy une allure « de gauche », il faut bien avoir du monde « à droite » dans le Parti socialiste même. C'est le rôle que Rocard a, de son côté, intérêt à tenir », *écrit M. Roland Leroy, directeur de* l'Humanité, *dans l'éditorial que publie lundi 26 août le quotidien du PCF.*



Le débat sur la Nouvelle-Calédonie

M. François Léotard a continué, dimanche 25 août, à porter de graves accusations contre le gouvernement et le comportement de certains hauts fonctionnaires en Nouvelle-Calédonie. M. Edgard Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, affirme que ces accusations sont mensongères. M. Léotard lui propose un débat à la télévision.

Pour sa part, M. Valéry Giscard d'Estaing persiste, malgré la décision du Conseil constitutionnel (*le Monde* daté 25-26 août) à juger injustifiée la procédure utilisée par M. Mitterrand lorsqu'il a provoqué un nouveau débat au Parlement sur la Nouvelle-Calédonie.

M. Léotard se « défonce »

M. François Léotard est revenu de Nouvelle-Calédonie « exaspéré » par ce qu'il a vu et entendu sur place.

Dimanche 25 août, au cours d'un déjeuner de presse, le secrétaire général du Parti républicain a accusé le gouvernement de porter atteinte au moral de la gendarmerie, qui, selon lui, a consigne de ne plus intervenir *pour protéger les personnes et* les biens. Il affirme que l'entourage de M. Edgard Pisani prévient les indépendantistes canaques *lorque* les gendarmes projettent *des opérations* de maintien de l'ordre. Il fait état de témoignages selon lesquels les gendarmes, impuissants parce que *dépourvus d'autorisation* de riposter, ont laissé le FLNKS fouiller leurs camions et s'en prendre, à quelques pas de là, à des Européens.

Il dénonce la complicité, sur place, de certains hauts fonctionnaires *« avec des voyous et des assassins »*.

Il considère qu'il serait *« plus utile »* de demander la démission de M. Charles Hernu, ministre de la défense, à cette occasion plutôt que dans l'affaire Greenpeace. *« On s'amuse avec Greenpeace, alors que cette affaire,* dit-il, *est secondaire par rapport au drame qui se joue en Nouvelle-Calédonie ».* Il pense que M. Pisani est passible des chefs d'inculpation suivants : *« Non-assistance à personne en danger ; incitation à la haine raciale ; complicité d'atteinte à la sûreté de l'Etat ».* Et qu'il devrait être condamné au titre de la loi « anti-casseurs ».

Bref, selon lui, « M. Mitterrand n'est plus le chef de ce qui n'est plus un Etat ».

M. Léotard admet qu'il a changé de « look ». *« Si mon image et ma carrière en souffrent,* dit-il, *ce n'est pas grave. »* Il voulait être « cool » en politique et il est devenu carrément « hard ». La métamorphose surprend et inquiète, surtout lorsqu'il annonce, pour la campagne des législatives, son intention de se *« défoncer »*.

J.-Y. L.

M. GISCARD D'ESTAING PERSISTE

M. Valéry Giscard d'Estaing *« maintient sa position »* hostile à la démarche suivie par M. François Mitterrand pour convoquer le Parlement en session extraordinaire sur la Nouvelle-Calédonie, en dépit de la décision du Conseil constitutionnel qui la juge conforme à la Constitution.

« Il est évident, affirme-t-il dans un communiqué publié dimanche 25 août, *que l'article 10 de la Constitution n'a pas été rédigé pour l'usage qui vient d'en être fait et qui aboutit à présenter à nouveau au Parlement un texte contenant une disposition déjà reconnue comme inconstitutionnelle. » « Pendant vingt-trois ans,* souligne M. Giscard d'Estaing, *de 1958 à 1981, ni le général de Gaulle, ni le président Pompidou, ni moi-même ne l'avons jamais utilisé à cette fin. » « Je regrette,* dit-il, *la décision du Conseil constitutionnel, mais, comme il convient, je la respecte. »* L'ancien président de la République avait été le premier signataire du recours déposé par l'opposition, à l'Assemblée nationale, devant le Conseil constitutionnel.

M. GAUDIN : pas de « Valence-bis »

Invité à commenter les propos tenus en Nouvelle-Calédonie par le secrétaire général du PR, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, qui était, dimanche 25 août, chez les Jeunes giscardiens réunis en université d'été au cap d'Agde (Hérault), a remarqué : *« Il faut comprendre le contexte dans lequel François Léotard s'est exprimé : en Nouvelle-Calédonie, où nos concitoyens sont exaspérés par la volonté du gouvernement socialiste de conduire ce territoire vers l'indépendance. Il est probable que quelques hauts fonctionnaires zélés appuient trop visiblement la démarche du gouvernement (...). Mais qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions. Si nous revenons au pouvoir il n'y aura pas de congrès de Valence-bis (1). C'est pour nous inimaginable. »*

M. Gaudin a aussi évoqué les difficultés que rencontrerait l'opposition devenue majorité en 1986 d'autant, a-t-il précisé, que *« M. Mitterrand fait provision de clous pour les jeter sous les roues de la nouvelle majorité ».*

(1) Au congrès de Valence, en octobre 1981, certains socialistes *« coupeurs de têtes »* avaient réclamé quelques têtes dans la haute fonction publique.

● *M. Pisani : la surenchère de l'opposition.* – M. Edgard Pisani a publié, dimanche 25 août, un communiqué dans lequel il a affirmé que les accusations lancées par M. Léotard, sont *« totalement fausses »* et *« témoignent d'une surenchère de l'opposition dans les accusations mensongères. Ces propos* (...) *constituent un encouragement au rejet des solutions légales qui ne peut que conduire à la violence ».*

● *M. Jospin : la « légèreté » de l'opposition.* – M. Lionel Jospin a déclaré, samedi 24 août, à propos du *« désaveu »* infligé par le Conseil constitutionnel à l'opposition sur la Nouvelle-Calédonie (*le Monde* des 25 et 26 août), que les membres de l'opposition signataires des recours ont fait preuve *« de légèreté, de véhémence et de passion politique ».*

Deux élections cantonales à la Réunion

CANTON DE SAINT-ANDRÉ I (1er tour)

Inscr., 10 149 ; vot., 6 408 ; suff. ex., 6 273. – MM. Louis Virapoullé, sénateur, UDF, 4 169, ÉLU ; Minienpoullé, PCR, 1 583 ; Cadivel, s. étiq., 163 ; Assaby, MPR, 133 ; Laurent Vergès, PCR, 106 ; Paul Vergès, PCR, 57 ; Boitard, FN, 46 ; Virapin-Kichenin, PCR, 10 ; Ciret, PCR, 4 ; Aquilimeba, PCR, 2.

CANTON DE SAINT-ANDRÉ II (1er tour)

Inscr., 6 376 ; vot., 4 038 ; suff. ex., 3 934. – MM. Jean-Paul Virapoullé, maire, UDF, 2 765, ÉLU ; Laurent Vergès, PCR, 1 027 ; Namaye, MPR, 95 ; Clemanceau, FN, 46 ; Minienpoullé, PCR, 1.

(PCR : Parti communiste réunionnais. MPR : Mouvement progressiste réunionnais).

[MM. Louis Virapoullé et Jean-Paul Virapoullé, tous deux conseillers généraux sortants UDF, ont été réélus, dimanche 25 août, dès le premier tour de scrutin, dans les deux cantons de Saint-André, lors d'élections partielles consécutives à l'annulation des scrutins de mars 1985. Tous deux ont amélioré leur score précédent. M. Louis Virapoullé, sénateur de la Réunion, a recueilli 66,45 % des suffrages exprimés, contre 59,88 % le 10 mars dernier, et M. Jean-Paul Virapoullé, maire, battant pour la quatrième fois consécutive depuis 1983 M. Laurent Vergès, fils du secrétaire général du Parti communiste réunionnais, a obtenu plus de 70 % de suffrages. Il en avait recueilli 64,28 % en mars 1985.

Le scrutin s'est déroulé dans un climat tendu, et de nombreux incidents ont éclaté à la mi-journée dans plusieurs bureaux de vote entre les partisans de MM. Louis et Jean-Paul Virapoullé et ceux du PCR. A la suite de violences qui auraient été commises contre l'un de ses assesseurs, le PCR décidait de retirer ses candidats et procédait à l'enlèvement de leurs bulletins dans les vingt-sept bureaux des deux cantons.

La victoire de M. Jean-Paul Virapoullé dans le deuxième canton de Saint-André, contestée dès dimanche soir par M. Paul Vergès, secrétaire général du PCR, devrait lui permettre de retrouver son poste de vice-président du conseil général, dont la présidence est assurée par M. Auguste Legros, RPR, maire de Saint-Denis de la Réunion.]

LE RAPPORT DE M. BERNARD TRICOT

● Aucune décision n'a été prise au niveau gouvernemental pour le sabotage du bateau de Greenpeace.

● Les « Turenge » et l'équipage de l'Ouvéa seraient innocents.

M. Bernard Tricot a remis, le dimanche 25 août, au premier ministre, son rapport sur le sabotage du bateau de Greenpeace, le *Rainbow-Warrior*, le 10 juillet, à Auckland. Nous publions des extraits de ce texte.

Après avoir rappelé que son enquête, sur la demande du premier ministre, a duré dix-sept jours, M. Bernard Tricot énumère les entretiens qu'il a eus. Il a ainsi rencontré *« plusieurs membres du gouvernement »*, le chef d'état-major des armées, le général Saulnier, l'amiral Fagès, qui était, jusqu'à la fin juin 1985, à la tête de la direction des centres d'essais nucléaires (DIRCEN), l'amiral Lacoste, directeur général de la DGSE, le préfet Parant, secrétaire général de celle-ci, ainsi que le général Emin, adjoint du directeur, le colonel Lesquer, chef du service Action, et son subordonné, le lieutenant-colonel Faberon, chef du service des opérations.

M. Tricot a aussi entendu les agents de la DGSE envoyés dans le Pacifique sud au moment de l'attentat contre le *Rainbow-Warrior* – à l'exception, évidemment, des faux époux « Turenge », détenus en Nouvelle-Zélande. Il ajoute que l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris lui a communiqué *« certains éléments »* de l'enquête policière néo-zélandaise. Enfin, toujours en préambule de son rapport proprement dit, M. Tricot assure avoir suivi *« intellectuellement »* le principe suivant : *« N'écarter* a priori *aucune hypothèse, même la moins vraisemblable. »*

Le rapport développe ensuite cinq points : l'attitude du gouvernement français à l'égard des actions de Greenpeace dans le Pacifique sud ; les mesures que la DIRCEN a proposées au ministre de la défense, *« dans le cadre de cette politique gouvernementale »* ; les directives données par ce ministre au directeur de la DGSE ; *« comment ces directives ont été comprises et transmises au sein de cette direction »* ; *« ce que j'ai pu apprendre au sujet de ceux des agents de la DIRCEN, autres que l'équipage de l'Ouvéa, qui ont été envoyés en Nouvelle-Zélande »* ; *« ce que j'ai pu apprendre au sujet de l'équipage de l'Ouvéa ».*

Greenpeace, le gouvernement et M. Hernu

1) Le gouvernement et Greenpeace. – Sur la base des premières informations parvenues début 1985 – notamment de la DIRCEN – sur la prochaine campagne de Greenpeace contre les essais nucléaires français, une instruction est donnée le 4 mars au directeur général de la DGSE d'*« intensifier la recherche de renseignements »*. M. Tricot ajoute : *« Comme il s'agissait d'envoyer plusieurs agents dans le Pacifique sud et, pour les raisons qui seront dites plus loin, de louer un bateau, la dépense était de celles qui dépassaient les charges courantes du service et qui donnent lieu à l'allocation de fonds exceptionnels. Cette attribution fut demandée et accordée dans les conditions normales, c'est-à-dire avec l'accord du chef de l'état-major particulier du président de la République. J'ai vu le général Saulnier, qui exerçait à l'époque ces fonctions, et qui se souvient bien que l'affaire lui avait été soumise, qu'il s'agissait uniquement d'accroître l'effort de renseignement et qu'il donna son accord. »*

2) Les directives de M. Hernu à la DGSE. – *« Pour le ministre, les directives verbales consistaient exclusivement à intensifier la collecte de renseignements. Pour l'amiral Lacoste, il s'agissait d'un peu plus : la recherche des renseignements pouvait ne pas se faire seulement de l'extérieur, elle pouvait comporter l'infiltration de certains agents dans l'organisation en cause. En outre, ces agents pouvaient être invités à réfléchir aux voies et moyens propres à contrecarrer l'action de cet organisme. Je dis bien « réfléchir », nullement passer aux actes, même s'il s'agissait simplement d'actes ne comportant aucune violence. »*

M. Tricot se demande alors si *« une ambiguïté, même légère, s'était glissée dans la transmission des ordres »*. Il ajoute alors : *« Je compris mieux l'origine de ce qui m'inquiétait quand mes deux interlocuteurs, que j'ai toujours vus séparément, m'apprirent que le ministre, à l'appui de ses directives à l'amiral, avait montré, mais point remis, à ce dernier la note de l'amiral Fages (chef de la DIRCEM) en date du 1er mars.*

» Or le dernier alinéa de cette note était ainsi conçu : « Par ailleurs, une intensification de la recherche de renseignements concernant la position et les déplacements du Vega *et du* Rainbow-Warrior *a été suggérée afin de prévoir et anticiper les actions de Greenpeace. » Sur l'original que M. Hernu m'a montré, le verbe* « anticiper » *était souligné deux fois. Anticiper, qu'est-ce à dire : ce n'est pas seulement prévoir, ce qui aurait d'ailleurs introduit un pléonasme dans la note. Dans l'emploi transitif du verbe, anticiper, c'est devancer ou prévenir. Cette prévention ne pouvait-elle pas aller jusqu'à accomplir des actes de nature à empêcher physiquement l'un au moins des bateaux de quitter la Nouvelle-Zélande ?*

» M. Hernu, à qui j'ai fait part de mes doutes, a maintenu son interprétation : il s'agissait seulement de se renseigner, ce qui pouvait toutefois comporter une infiltration. L'amiral Lacoste a confirmé la sienne : c'était un peu plus, mais en aucun cas passer aux actes, même s'il s'agissait seulement de « méthodes douces ». Quant à l'amiral Fages, auteur involontaire de cette difficulté, il m'a affirmé qu'il s'était bien agi d'une redondance et qu'en tout cas il n'avait jamais eu la pensée de proposer de passer aux actes et encore moins à des actes de violence. Au total, ce sont les souvenirs de l'amiral Lacoste qui me semblent les plus exacts. Il est d'ailleurs normal qu'une telle affaire ait occupé dans son esprit une place plus large que dans celui du ministre. »

3) Les directives au sein de la DGSE. – *« Les officiers de la DGSE que j'ai rencontrés,* affirme M. Tricot, *m'ont tous donné une définition de cette mission entièrement conforme aux instructions reçues de leurs supérieurs. Je suis, bien sûr, obligé de ne pas exclure l'hypothèse où ces officiers se seraient concertés pour me taire une partie de la vérité.*

» Je dois aussi ne pas laisser de côté le cas où les libellés des missions confiées aux agents qui m'ont été montrés ne seraient pas complets ou auraient été accompagnés de commentaires verbaux qui en auraient altéré le sens. Mais cette hypothèse pessimiste me paraît exclue à la fois par la formation de ces officiers, leur caractère, tels que nos entretiens me l'ont fait apparaître, leur appréciation entièrement négative des conséquences qu'auraient pour notre pays des initiatives violentes prises par des services contre Greenpeace, spécialement dans des pays amis comme l'est la Nouvelle-Zélande.

» La façon dont la DGSE a compris son rôle et a défini les modalités selon lesquelles les agents rempliraient leurs missions me paraît donc avoir été conforme aux directives reçues par ce service. »

4) Les agents de la DGSE chargés de surveiller Greenpeace. – M. Tricot n'a pas demandé à voir Frédérique Bonlieu, *« qui était, ainsi que chacun le sait maintenant, chargée d'infiltrer le mouvement Greenpeace en Nouvelle-Zélande ».* Il estime, en effet, qu'ayant quitté ce pays le 24 mai 1985, elle ne peut être impliquée dans l'attentat contre le *Rainbow-Warrior*. Il a rencontré M. Dubast, *« parce que sa mission à Nouméa, du 9 au 14 juin, avait un certain lien avec les préparatifs de départ de l'Ouvéa vers la Nouvelle-Zélande. Il s'agissait pour lui de s'assurer que le bateau et son équipage ne faisaient pas l'objet d'une surveillance suspecte. Cet agent a aperçu deux ou trois fois Velche et ses compagnons, sans toutefois les aborder. Il n'a rien constaté d'anormal autour d'eux et de leur bateau.*

» Aucun contact n'était, bien sûr, possible pour moi avec « les Turenge », en réalité le chef de bataillon Alain Mafart, né le 2 novembre 1950, et le capitaine, Dominique Prieur, née le 21 juin 1949. Le libellé de leur mission qui m'a été communiqué était celui-ci :

» Renseigner sur le nombre, les caractéristiques, le programme des bâtiments accompagnant le Rainbow-Warrior *vers Mururoa ;*

» Identifier le nouvel équipage éventuel du Rainbow-Warrior *;*

» – Identifier les personnalités politiques, scientifiques et journalistiques participant à la campagne ;

» – Renseigner sur l'impact reçu en Nouvelle-Zélande.

» Le libellé de cette mission porte la date du 14 juin. Le choix de deux officiers pour remplir ces tâches s'expliquait dans l'esprit du service par le fait qu'ils auraient à observer le Rainbow-Warrior *ainsi qu'un certain nombre de personnages qui étaient à bord. »*

Puis M. Tricot disculpe les « Turrenge » des accusations portées contre eux en Nouvelle-Zélande : *« Il me paraît invraisemblable que les « Turrenge » aient participé directment ou indirectement à la pose de mines sous la coque du* Rainbow-Warrior. *Directement : parce que Mme Prieur n'a jamais appartenu aux nageurs de combat et que des ennuis de colonne vertébrale lui rendent difficile de faire certains efforts ; parce que le choix du commandant Mafart pour aller poser des mines aurait été déraisonnable, s'agissant d'un officier qui était radié des nageurs de combat depuis 1983.*

» Une participation indirecte était moins invraisemblable : les « Turenge » auraient observé en détail la configuration du port d'Auckland, les habitudes de ceux qui le fréquentent, la façon dont la police fait son travail, puis, à partir du 7 juillet, ils auraient noté l'emplacement du Rainbow-Warrior *et ils auraient fait part de leurs constatations à d'autres agents (dans cette hypothèse l'équipage de* l'Ouvéa) *chargés, eux, de poser les mines.*

» Cette répartition des rôles aurait eu sa logique. Mais le montage d'un tel scénario aurait été contraire aux instructions reçues. Il supposait de la part des deux officiers une grande et étonnante indiscipline, dont leurs supérieurs les estiment incapables.

» Ce processus n'aurait été possible que si Alain Mafart et Dominique Prieur avaient reçu instructions de le mettre en œuvre. J'ai déjà dit les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'il en ait été ainsi.

» Enfin, ces suppositions impliqueraient que les autres agents de la DGSE auraient accompli la partie matérielle de l'opération. La DGSE n'avait pas alors en Nouvelle-Zélande, outre les « Turenge », d'autres agents que ceux qui composaient l'équipage de l'Ouvéa. Il est temps de parler d'eux. »

5) Le rôle des hommes de l'Ouvéa. – *« Qui sont ces hommes »,* demande M. Tricot, qui répond : *« Il s'agit de :*

» L'adjudant-chef Roland Verge, qui a quinze ans de services militaires, dont onze ans à la DGSE. Il appartient au Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) à Aspretto, près d'Ajaccio ;

» L'adjudant Andries (du CINC), qui a dix ans de services, dont 6 ans à la DGSE ;

» L'adjudant Bartelo (du CINC), qui a dix ans de services, dont quatre ans à la DGSE.

» Quelle était leur mission ? Le libellé du 23 mai, dont il a été précédemment question, la définissait ainsi :

» 1. – S'entraîner à la navigation dans la zone du Pacifique Sud.)

» 2. – Renseigner le service sur le rassemblement de la flotille de Greenpeace.

» 3. – Etudier la possibilité de joindre un bateau aux campagnes à venir. »

Puis M. Tricot conclut, avec cependant quelques réserves, qu'ils n'ont pu être les auteurs de l'attentat : *« Les raisons de supposer qu'ils ont été les auteurs de l'attentat ne sont pas négligeables. La considération la plus troublante est qu'aucun indice actuellement connu ne vient conforter l'idée que l'auteur, ou plutôt les auteurs, aient pu être d'autres qu'eux. Les possibilités sont à cet égard diverses, soit qu'on pense à l'action d'hommes isolés, mus notamment par la passion politique, soit plutôt qu'on soupçonne d'autres services secrets d'avoir fait le coup. Les motifs qui ont pu inspirer les responsables de ces services ne manquent pas : nuire à Greenpeace, mouvement qui ne dérange pas seulement la France, nuire à notre pays, ou encore nuire à la fois à Greenpeace et à la France en nous faisant endosser la responsabilité de l'acte. Mais il ne s'agit là, du moins actuellement, que de suppositions. »*

« Inversement, ajoute M. Tricot, *d'autres considérations plaident pour l'innocence :*

» La faible durée de la coexistence, en Nouvelle-Zélande, du Rainbow-Warrior *et de l'Ouvéa. Le premier est arrivé le 7 juillet, le second est parti le 9 au matin. Effectuer la pose de mines en plein jour dans un port très fréquenté ne paraît guère praticable, même avec un équipement permettant de ne pas faire apparaître de bulles à la surface de l'eau. Il reste deux nuits, celles du 7 au 8 et du 8 au 9. C'est peu, même en supposant une préparation de la tâche par les « Turenge ».*

» La cohérence entre la mission reçue par les trois hommes de l'équipage et leur comportement dans leur séjour en Nouvelle-Zélande. Chargés de connaître les milieux de la navigation de plaisance, de la pêche, du cabotage, ils devaient se mêler à la population et n'avoir en rien l'attitude d'agents secrets. Multiplier les preuves de leur passage n'offrait aucun inconvénient ; c'était au contraire conforme à leur personnage de jeunes hommes en vacances. C'était utile aussi pour être reconnus une autre année par ceux qu'ils auraient rencontrés et avec lesquels ils pouvaient souhaiter reprendre contact.

» Que si, par contre, ils étaient chargés ou se seraient eux-mêmes chargés de couler le Rainbow-Warrior, *ce comportement devenait fort imprudent. »*

M. Tricot étaye enfin sa conviction par les entretiens qu'il a eu avec l'équipage de l' *Ouvea*, le docteur Mamiguet compris.

⁂

En conclusion, M. Tricot résume ses convictions :

« Tout ce que j'ai entendu et vu me donne la certitude qu'au niveau gouvernemental il n'a été pris aucune décision tendant à ce que le Rainbow-Warrior *soit endommagé. Cette année, comme les années précédentes, la politique gouvernementale a été exactement contraire.*

» ● Les doutes que j'ai eus sur la façon dont les instructions données par le ministre de la défense avaient pu être interprétées ont été levés lorsque je me suis assuré que la marge d'interprétation possible se situait en dessous de ce que j'appellerai la zone dangereuse, c'est-à-dire celle où les services auraient pu se croire invités ou simplement autorisés à mettre en œuvre des « méthodes douces », elles-mêmes éloignées des actes de violence.

» ● Il n'y a aucune raison de penser (et il existe de fortes raisons de croire le contraire), que la DGSE ait donné aux agents en Nouvelle-Zélande des instructions autres que celles tendant à mettre correctement en œuvre les directives gouvernementales.

» ● Bien qu'il soit impossible, aussi longtemps que la procédure suivie en Nouvelle-Zélande n'aura pas atteint la phase contradictoire, de se prononcer avec certitude sur la réalité des actes reprochés au commandant Mafart et au capitaine Prieur, je crois, dans l'état actuel de mon information, à leur innocence.

» ● C'est ce que je crois aussi, toujours dans l'état actuel de mon information, pour ce qui est de l'adjudant-chef Verge et des adjudants Andries et Bartelo. Une enquête administrative nécessairement rapide peut être difficilement conclusive. Personnellement, je crois donc utile que ce rapport soit suivi en France d'un examen plus détaillé. »

QUELQUES HEURES AVANT LA PUBLICATION

« Je ne peux pas croire à de telles conclusions »

déclare le premier ministre de Nouvelle-Zélande

De notre envoyé spécial

Wellington. – *« Je ne peux croire un instant qu'un enquêteur efficace puisse arriver à de telles conclusions. »* Fidèle à sa réputation, M. David Lange, premier ministre néo-zélandais, n'a pas attendu la publication du rapport Tricot pour faire des gorges chaudes sur les premières informations largement reproduites ici par les médias, selon lesquelles la DGSE ne reconnaît pas la responsabilité de ses agents dans le sabotage du *Rainbow-Warrior*. Ces rumeurs ont suscité, lundi 26 août, une vive réaction du gouvernement.

« La DGSE gérait donc ici une sorte de club de vacances pour ses agents », a ironisé le premier ministre, *« et leur séjour aurait coïncidé avec la visite des militants de Greenpeace ! »* M. Lange s'avoue *« surpris »* qu'un certain nombre de gens en France *« avalent »* cette version des faits.

Pour autant, le premier ministre se refuse à dévoiler les preuves de la culpabilité des faux époux « Turenge », actuellement emprisonnés à Auckland, en possession de la police néo-zélandaise. *« J'ai dit, il y a quelques semaines, que je savais qui était le coupable. Je le prouverai un jour. »*

S'il se refuse à rendre publiques ces fameuses preuves sur lesquelles la police fait planer le mystère depuis le début de l'affaire, M. Lange laisse notamment entendre que l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris en a livré l'essentiel à la commission Tricot.

Plusieurs indices laissent prévoir une violente réaction néo-zélandaise, au moins verbale, à la publication du rapport Tricot si celui-ci disculpait totalement les services de renseignements français.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

société

RELIGION

ABATTAGES RITUELS POUR L'AID EL KÉBIR

Les clandestins du sacrifice

La fête de l'Aïd el Kébir, célébrée lundi 26 août, sera l'occasion pour de nombreuses familles musulmanes vivant en France de se réunir autour du mouton, tué rituellement. Selon la loi islamique, c'est au chef de famille d'accomplir la tâche sacrificielle, même s'il peut déléguer ce rôle à un sacrificateur reconnu, ce qui arrive de plus en plus fréquemment dans les pays non musulmans.

Il arrive encore, cependant, que des bêtes soient tuées par des particuliers, dans la cour de leur maison ou HLM, voire dans leur baignoire... Pratique qui n'est pas passée inaperçue de ceux qui militent en faveur de la protection des animaux. C'est ainsi que, dans une circulaire publiée le 16 août, la Confédération nationale des sociétés de protection des animaux s'élève contre les *« abattages clandestins »* en rappelant que *« tout abattage de bovins, de caprins et d'ovins doit être effectué dans un abattoir, et qu'en outre l'abattage rituel doit être pratiqué par un sacrificateur agréé »*.

En effet, grâce à l'insistance des sociétés de protection des animaux, un décret, pris en 1980 en application de l'article 276 du code rural, stipule que *« l'immobilisation et l'étourdissement de l'animal sont obligatoires avant la saignée »*, même si *« certaines dérogations à l'obligation d'étourdissement avant la saignée restent prévues, entre autres dans le cas de l'abattage rituel »*.

Le problème est le suivant. Dans la religion islamique, tout comme dans la religion juive, les animaux propres à la consommation doivent être saignés auparavant car, comme le prescrit la Bible : *« Garde-toi seulement de manger le sang, car le sang c'est l'âme, et tu ne dois pas manger l'âme avec la chair »* (Deutéronome 12, 23). D'autre part, *« l'animal devra, pour être agréé, être sans défaut »* (Lévitique 22, 21). Autrement dit, la bête à sacrifier ne doit pas être tuée, ni même assommée, avant la saignée. Alors que la législation dans la plupart des pays occidentaux prévoit, pour des raisons humanitaires, que les bêtes à abattre soit préalablement assommées ou étourdies afin de les insensibiliser avant qu'elles ne soient tuées.

Un controverse a récemment éclatée en Grande-Bretagne, lorsqu'un Conseil pour la protection des animaux fermiers — organisation privée — a critiqué l'abattage rituel chez les musulmans, les juifs et les sikhs, pour des raisons religieuses, sous prétexte que les animaux souffrent inutilement. En france, en revanche, la Confédération nationale des sociétés de protection des animaux se réjouit de *« la très nette diminution des abattages clandestins »*, mais elle déplore toutefois les cas isolés d'abattage sauvage, surtout lorsque *« les conditions réglementaires pour éviter la souffrance ne sont pas respectées »*.

La chasse interdite

La situation chez les juifs et les musulmans, si elle est pratiquement identique quant aux principes religieux, diffère légèrement : pour les israélites, les sacrificateurs doivent être agréés par la commission rabbinique intercommunautaire de l'abattage rituel, alors qu'en ce qui concerne les musulmans, aucun organisme religieux n'ayant été agréé pour habiliter les sacrificateurs, l'autorisation de pratiquer des abattages rituels est délivrée par les préfets sur demande motivée des intéressés.

A la Grande Mosquée de Paris, cependant, le recteur, Cheikh Abbas, nous a assuré que — l'islam prescrivant qu'il faut atteindre la perfection en tout ce que l'on entreprend — dans l'abattage rituel, *« tout est fait pour éviter la souffrance de l'animal : le couteau est parfaitement aiguisé, on choisit la meilleure position pour l'égorgement et il faut que la bête expire dans les plus brefs délais »*.

Pour ce qui est de l'« étourdissement », Cheikh Abbas a une position plus souple que certains de ses coreligionnaires ou que les juifs. Selon l'enseignement traditionnel de l'islam, *« le saint Coran a prohibé la chair des animaux morts de mort naturelle, car elle peut être préjudiciable pour la santé. Les animaux étranglés ou assommés sont assimilés à ceux qui meurent de mort naturelle »*. Pour le recteur de la Grande Mosquée, en revanche, *« on peut assommer la bête avant la saignée, du moment que les coups d'assommoir ne soient pas mortels »*.

Cheikh Abbas condamne, enfin, l'abattage clandestin, se réjouit des facilités accordées aux musulmans dans les abattoirs français et lance un appel aux communes ayant une forte population musulmane pour mieux organiser l'abattage rituel, surtout lorsqu'une fête musulmane tombe un jour férié et que l'abattoir est normalement fermé.

De son côté, M. Emile Touati, président du Consistoire israélite de France, explique la saignée des viandes kasher par des raisons autant spirituelles — *« il faut "dévitaliser" la viande, le sang étant principe de vie, car l'idéal religieux serait d'être végétarien »* — qu'hygiéniques — *« l'absence du sang évite une décomposition trop rapide »*. Dans le judaïsme également, la souffrance des animaux doit être évitée à tout prix. A tel point que la chasse est interdite aux juifs.

L'abattage rituel est strictement réservé aux préposés religieux, qui doivent se conformer aux règles : utiliser un couteau parfaitement affilé, sans exercer la moindre pression ; il faut couper la trachée-artère et l'œsophage, ce qui entraîne une perte de conscience chez l'animal, alors qu'un coup d'assommoir produit un traumatisme qui peut même altérer la qualité de la viande.

Pour M. Touati, les prescriptions juives sont plus contraignantes que celles de l'islam — puisque la graisse animale est interdite aux juifs au même titre que le sang, — et si les musulmans sont autorisés à manger de la viande kasher, l'inverse n'est pas vrai. Cela dit, les deux communautés religieuses ont une position commune face à l'abattage rituel et demandent aux autorités françaises de respecter leurs croyances en la matière.

ALAIN WOODROW.

SCIENCES

LE LANCEMENT DE DISCOVERY A ÉTÉ REPORTÉ UNE DEUXIÈME FOIS

Après avoir été reporté à deux reprises en deux jours, le lancement de la navette spatiale américaine Discovery est programmé pour le mardi 27 août à 15 h 02 (heure française).

Le décollage de Discovery était en effet prévu samedi 24 août, à 14 h 26 (*le Monde* daté 25-26 août) mais, neuf minutes avant le départ, un orage a soudainement éclaté. Les responsables de la NASA, craignant que les violentes pluies n'endommagent les tuiles de protection thermique de la navette, ont préféré reporter le départ au lendemain.

Ils n'ont pas eu plus de chance pour cette deuxième tentative de lancement. Trois quarts d'heure avant l'envol, les techniciens ont constaté que le programme de l'ordinateur de secours de la navette posait problème, et Discovery restait une nouvelle fois clouée au sol. Après avoir d'abord repoussé la mission d'une journée, l'agence spatiale américaine a finalement préféré se donner quarante-huit heures pour s'assurer du bon fonctionnement des cinq ordinateurs de bord, ainsi que des moteurs qui ont déjà subi deux comptes à rebours.

Si de nouveaux incidents apparaissaient mardi, Discovery ne pourrait pas remplir la totalité de sa mission, car le rendez-vous avec le satellite de communication Leasat-3, que l'équipage devait réparer en orbite, ne pourrait plus avoir lieu, a indiqué le responsable du programme navette, M. Arnold Aldrich. Discovery pourrait malgré tout partir en fin de semaine pour une *« mission tronquée »* consacrée à la mise sur orbite de trois satellites de communication — *« ce qui constitue l'objectif essentiel de ce vol »*, selon M. Aldrich — et à l'élaboration de matériaux en apesanteur.

MÉDECINE

COOPÉRATION FRANCO-CHINOISE POUR LA KINÉSITHÉRAPIE

Le fils de M. Deng Xiaoping visite deux cliniques françaises

Si les Chinois dominent un grand nombre de médecines traditionnelles, il n'en est pas de même pour la rééducation fonctionnelle. Deux spécialistes, MM. Claude Gros et René Tomasi, s'en sont rendus compte sur place au mois de mars, lors d'un voyage d'étude décidé au cours d'un séjour de Mme Danielle Mitterrand à Pékin. Les deux kinésithérapeutes étaient chargés d'inviter, en France, M. Deng Pufang, président de la Fondation du bien-être des handicapés de Chine, afin d'établir une coopération entre les deux pays. Car si un centre ultra-moderne de deux cents cinquante lits est en cours de construction à Pékin (il doit ouvrir ses portes le printemps prochain), le problème de la formation du personnel reste posé. La Fondation a déjà à sa disposition un journal, *Vent de mars*, et elle a créé une société qui n'emploiera que des handicapés ; le futur centre de rééducation doit être le dernier maillon de la chaîne.

Le 24 août, on attendait donc M. Deng Pufang à la clinique de Bazincourt, dirigée par M. René Tomasi à Chapet (Yvelines). Une clinique ouverte il y a six mois, qui dispose de soixante lits ; elle a coûté 22 millions de francs. M. Tomasi espère doubler prochainement sa capacité d'accueil et faire de son centre un établissement-pilote, notamment pour le traitement des affections neurologiques ainsi que des paraplégiques et des tétraplégiques.

M. Deng Pufang n'est pas un simple président d'association : il est le fils du dirigeant chinois, M. Deng Xiaoping et est lui-même paraplégique depuis 1967, après avoir été défenestré pendant la Révolution culturelle par des Gardes Rouges, pour avoir refusé de signer un texte hostile à son père. Autour de lui, une délégation chinoise — médecins, journalistes, — et l'ambassadeur de Chine à Paris, M. Cao Keqiang.

Des techniques complémentaires

Pour MM. René Tomasi et Claude Gros, directeur du centre Propara à Montpellier, l'enjeu est de taille : séduire les Chinois, et parvenir à la signature d'un protocole d'accord prévoyant la formation de douze kinésithérapeutes chinois, six à Bazincourt et six à Propara. (La France est considérée, avec la Suède, comme un des pays les plus avancés dans le domaine de la rééducation. Elle compte huit cents médecins spécialisés et vingt-deux mille lits réservés à leurs activités.) En plus du centre de Pékin, quarante établissements du même type sont en projet, ce qui devrait représenter un marché important pour les matériels français.

La délégation chinoise s'est montrée curieuse de percer tous les secrets de la clinique de Bazincourt. Souriants, distribuant à qui en voulait des badges à l'emblême de Radio-Pékin ou de la Fondation du bien-être, ses membres se sont renseignés sur les moyens de chauffage, la taille des placards, la détection des incendies, l'appel des infirmières... Mais derrière une apparente naïveté, ils observaient beaucoup, photographiant tout ce qui passait à portée d'objectif : tableaux de sécurité, poignées de portes, revêtements de murs...

Selon M. René Tomasi, *« la Chine a trente ans de retard. Nos méthodes de rééducation et leurs propres techniques (relaxation, acupuncture) sont tout à fait complémentaires. Mais pour leur faire signer un contrat, c'est une autre paire de manches »*.

M. Deng Pufang devrait prendre sa décision le 27 août, à l'issue de sa visite au centre de Montpellier.

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND.

● *M. Deng Pufang en Bretagne.* — M. Deng Pufang, fils du principal dirigeant chinois Deng Xiaoping et directeur du fonds chinois pour les handicapés, est arrivé le dimanche 25 août en fin de matinée à Lorient (Morbihan) pour une visite de 48 h au cours de laquelle il doit étudier la politique de la municipalité en matière d'insertion des handicapés. M. Deng Pufang, quarante et un ans, est accompagné de Mme Danielle Mitterrand qui l'avait invité lors de sa visite en Chine en novembre 1984.

Dans l'après-midi, M. Deng Pufang a effectué une promenade de deux heures en mer à bord du catamaran « Delta 7 », spécialement conçu pour les handicapés par le navigateur Gilles Gahinet.

M. Deng Pufang, rappelle-t-on, est lui même paraplégique à la suite d'une défenestration survenue en 1969 pendant la révolution culturelle.

● *Un colloque international sur le SIDA, réunissant des spécialistes du monde entier, se tiendra au mois d'octobre prochain à Bangui, en République Centrafricaine. Il est vraisemblable que le virus LAV s'est initialement répandu vers les années 70 dans cette région où les femmes sont aussi touchées que les hommes. L'existence d'une section de l'Institut Pasteur à Bangui fournit là une structure de recherche qui devrait être amenée à d'importants développements.*

● *Le fils d'Anthony Eden serait mort du Sida.* — Lord Avon, fils de l'ancien premier ministre Anthony Eden, et lui-même ancien sous-secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Mme Thatcher, serait mort du Sida, le 17 août dernier, selon certains journaux britanniques à grand tirage.

Les médecins du Saint-Stephen's Hospital, où lord Avon est décédé, se sont refusés à commenter cette information que lord Denham a qualifiée de « monstrueuse ».

FAITS DIVERS

Seule à en mourir

Longue et brune, la taille bien prise dans un tailleur noir de bonne coupe : Marcelle Pichon, à soixante-quatre ans, avait de l'allure et du charme. Il y a quelques mois, elle avait acheté un minuscule logement dans une cité du dix-huitième arrondissement de Paris. Elle y vivait seule. Deux fois divorcée, elle ne recevait pas de visite et ses deux enfants l'avaient semble-t-il oubliée. Ses voisins la connaissaient peu. Au début, on la voyait parfois faire ses courses. Puis plus rien. Elle était partie, peut-être. Personne ne s'est ému lorsque, répondant à une petite annonce, elle avait participé à une émission d'Anne Gaillard consacrée à la solitude et diffusée le 27 septembre 1984.

Ancien mannequin du couturier Jacques Fath, Marcelle Pichon avait été heureuse sans doute, il y a bien longtemps. Mais elle crevait de solitude. Avec pudeur, elle l'avait dit devant les caméras de FR 3 : *« Le pire, c'est de devoir rentrer chez moi et de ne pas m'entendre dire : "Bonsoir chérie." »*

Personne ne dira plus jamais bonsoir à Marcelle Pichon. En septembre 1984, l'électricité de son studio est coupée. Les factures s'accumulent. Dans un cahier d'écolière, elle note : *« J'ai de graves difficultés financières. Je suis lasse de la vie. »* Elle ne s'alimente plus. Et du 23 septembre au 6 novembre, elle note les phases de son agonie : *« Le jeûne, c'est la mort la plus horrible qui soit. (...) Pour un bol de bouillon, une tranche de melon, une orange, on vendrait son âme. »*

Une voisine, une fois, sonne à sa porte. Elle répond : *« Fichez-moi la paix. »* Le mardi 6 novembre, une dernière annotation : *« Je ne peux plus me lever. Mes urines sont rouge sang. J'ai très mal aux reins. »*

Dix mois plus tard, on découvrira le corps momifié de Marcelle Pichon. La belle dame brune, qui était seule à en mourir.

EN BREF

Polémique dans le Val-d'Oise autour d'un projet de patrouille privée

La décision d'un conseiller municipal de Garges-les Gonesse (Val-d'Oise), M. Jean-Louis Leveau, animateur de la section locale du RPR, de constituer des « patrouilles privées » pour palier le manque de policiers, la nuit, dans cette ville, a provoqué, dès l'annonce de cette initiative, le dimanche 25 août, les critiques convergentes de la municipalité communiste, de la préfecture du Val-d'Oise et de la fédération départementale du RPR.

A l'origine de ce projet de « patrouilles » — non armées, précise leur instigateur, — la décision du ministère de la défense de retirer la brigade de gendarmerie à Garges (quarante-deux mille sept cents habitants), dont la sécurité relève de l'autorité du ministère de l'intérieur, et de la transférer à Gonesse (vingt-trois mille habitants). Tout en regrettant le manque de moyens mis à la disposition de la population — quatre policiers pour la surveillance nocturne, — M. Roger Buhr (PC), premier adjoint au maire de Garges, rappelle, comme la préfecture du Val-d'Oise, que *« la sécurité est une affaire d'Etat »*, et soupçonne la section locale du RPR de vouloir transformer ces patrouilles nocturnes en *« une dangereuse milice d'autodéfense qui ne veut pas dire son nom »*. La fédération départementale du RPR condamne aussi cette initiative, affirmant dans un communiqué que *« la lutte contre la délinquance ne pouvait se faire que par un respect des lois existantes »*.

● *L'explosion de Royat a été provoquée par une tentative de suicide au gaz.* — La tentative de suicide au gaz d'une mère de famille est à l'origine de l'explosion à Royat (Puy-de-Dôme), le 19 août, au cours de laquelle trois personnes ont été tuées et dix blessées, dont cinq gravement atteintes.

Mme Françoise Person, qui n'a été que très légèrement blessée dans l'explosion, avait, peu avant 21 h, lundi, fait absorber un somnifère à ses deux enfants avant d'en prendre elle-même une forte dose et d'ouvrir le robinet du gaz. Elle a été inculpée de tentative d'assassinat sur ses enfants, tous deux grièvement brûlés, et d'homicides involontaires pour la mort de trois autres personnes.

Il a suffi d'une étincelle, peut-être provoquée par le déclenchement de la minuterie de l'escalier, pour que le gaz accumulé dans l'appartement fasse explosion, détruisant l'immeuble à peu près entièrement.

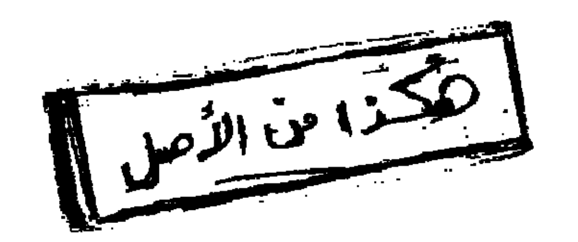
● *Bagarre dans un centre commercial : un mort.* — Patrick Fandard, vingt ans, a été tué d'un coup de couteau en pleine poitrine, samedi 24 août, par un vigile du centre commercial « Continent » d'Ormesson-sur-Marne (Val-de-Marne) au cours d'une bagarre. Le jeune homme, accompagné de deux amis, aurait pris à partie des clients du magasin. Le vigile, M. Patrice Communal, vingt-six ans, est alors intervenu. Les amis de la victime affirment que ce dernier a utilisé son propre couteau. Selon le vigile, le couteau appartenait à la victime, il aurait tué le jeune homme accidentellement en tentant de le désarmer. Les deux amis de la victime et le vigile ont été placés en garde à vue.

● *La mort d'un gardien de prison.* — Le surveillant de prison, grièvement blessé par des détenus au mois d'avril à Lyon, est mort, vendredi 23 août, à l'hôpital. Surveillant principal à la prison Montluc, Charles Pahon avait été attaqué dans la nuit du 16 au 17 avril par deux détenus qui tentaient de s'évader. Grièvement blessé à la tête par une gâche de fermeture de cellule, Charles Pahon, cinquante-trois ans, père de trois enfants, avait été transporté à l'hôpital dans le coma où les médecins avaient fait état d'un « pronostic réservé » (*le Monde* du 19 avril). L'agression avait provoqué des arrêts de travail dans cent seize des cent soixante-huit prisons françaises.

● *Forum des prêtres défroqués en Italie.* — Environ 150 prêtres défroqués et mariés ont participé, dimanche 25 août, à Ariccia, près de Rome, à un forum destiné à convaincre l'Église d'autoriser le mariage des prêtres. Ils estiment que cette mesure permettrait de remédier à la pénurie de prêtres dans le monde, et notamment en Amérique latine où, disent-ils, certains évêques sont obligés de laisser tacitement des prêtres mariés célébrer la messe.

● *Des nonnes favorables à l'avortement aux Etats-Unis.* — Le Vatican a demandé aux vingt-quatre nonnes américaines qui figuraient parmi les quatre-vingt-dix-sept signataires d'un message favorable à l'avortement paru dans le *New York Times* en octobre 1984 de revenir sur leurs déclarations et de se conformer aux enseignements traditionnels de l'Eglise. Le cardinal Jean-Jérôme Hamer, pro-préfet de la congrégation des religieux, qui leur a fait ce rappel à l'ordre au cours d'une visite de trois semaines aux Etats-Unis, a ajouté qu'en cas de refus de leur part une comparution devant un conseil de discipline pourrait être envisagée. — *(AP.)*





sports

AUTOMOBILISME

Timo Salonen et Peugeot, champions du monde des rallyes

Jyväskilä (Finlande). — Coup double pour Timo Salonen et pour Peugeot ! En gagnant avec sa 205 turbo 16 « Evolution 2 » le rallye des Mille Lacs, disputé du 23 au 25 août, autour de Jyväskilä, le Finlandais s'est assuré un premier titre mondial des pilotes et a offert un premier titre mondial des constructeurs à Peugeot. Le deuxième pour une firme française après Alpine Renault en 1973. C'est dans ce même rallye des Mille Lacs que la *205 turbo 16* avait signé, en 1984, son premier succès avec Ari Vatanen. La petite lionne a fait preuve depuis d'un insatiable appétit en gagnant les trois derniers rallyes du championnat du monde 1984 et huit des dix premiers rallyes au programme de l'édition 1985.

Vainqueur de dix-neuf des cinquante épreuves spéciales chronométrées de ce rallye des Mille Lacs, Timo Salonen, qui avait pris la tête dans la douzième spéciale, a ensuite contrôlé la course pour s'assurer 48 s d'avance sur le champion du monde sortant, le Suédois Stig Blomqvist (Audi Quattro sport), 3 mn 39 s sur le Finlandais Markku Alen (Lancia Rallye), 11 mn 26 s sur le Finlandais Henri Toivonen (Lancia Rallye) et 11 mn 28 s sur le Suédois Kalle Grundel (205 turbo 16), qui remplaçait Ari Vatanen grièvement blessé lors du dernier rallye d'Argentine, mais dont les jours ne sont plus en danger.

Les Lions finlandais

De notre envoyé spécial

Timo Salonen a rejoint ses compatriotes *Hannu Mikkola, Markku* Alen, Ari Vatanen dans la légende des *Flying Finns* (Finlandais volants). Avec ses lunettes à large foyer, ses joues pleines et son embonpoint naissant, il n'a pourtant pas le « look » d'un champion du monde. Même pour un sportif « assis ». A l'arrivée du Rallye des Mille Lacs, seuls ses yeux, rougis par deux nuits sans sommeil, trahissaient la fatigue d'un homme qui venait de triompher de magistrale façon dans l'épreuve la plus courte (1 407 kilomètres dont 458 d'épreuves chronométrées), mais non la moins éprouvante de la saison.

Ce n'est sans doute pas un hasard si depuis le Suédois Stig Blomqvist, premier en 1971 et encore deuxième cette année, aucun étranger n'a pu sortir vainqueur de ce labyrinthe de terre et d'eau tracé au cœur de la région des lacs. Avec 95 % des épreuves spéciales disputées sur des chemins forestiers aussi tourmentés qu'un grand huit de fête foraine, le rallye finlandais soumet voitures et équipages à des scéances de trampoline, entrecoupées de virages à négocier en dérapages contrôlés sur graviers qui font la joie des centaines de milliers de spectateurs massés aux points stratégiques du parcours.

Cette année encore, la supériorité des Nordiques (quatre Finlandais et six Suédois dans les dix premiers) a été manifeste. « *Dès leur plus jeune âge, ils conduisent une partie de l'année sur des terrains gras ou verglacés,* explique Jean Todt, le directeur de Peugeot Talbot Sport. *Ils maîtrisent mieux la glisse qui joue un grand rôle en rallye et sont plus acrobates. De plus, les meilleurs pilotes scandinaves n'ont pas, comme en France, en Italie ou en Grande-Bretagne, la possibilité de se préparer aux compétitions en circuit* ».

Le Rallye des Mille Lacs, qui, par la nature de son parcours et des sols, favorise le mieux l'expression de ce talent, est donc le plus convoité. « *Je ne peux pas être champion du monde et ne pas avoir gagné dans mon pays* », disait, avant le départ, Timo Salonen, qui n'avait jamais pu faire mieux que quatrième.

100 000 kilomètres par an

Disposant pour la première fois en rallye de la nouvelle « Evolution 2 » (1), plus puissante (entre 435 et 450 CV au lieu de 350) et plus légère (930 kilos au lieu de 990) que la première version de la 205 turbo 16, le Finlandais a mené sa course avec son intelligence coutumière. Après avoir contrôlé ses rivaux les plus fougueux — notamment Markku Allen — dans les spéciales de l'étape initiale disputée sous la pluie, il a porté son attaque sur les terrains les plus sablonneux, favorables aux quatres roues motrices, avant de se contenter de tenir ses derniers adversaires à distance. « *Salonen est un pilote réfléchi*, explique Jean Todt. *Sa grande force, c'est d'accepter de perdre quelques secondes dans les épreuves les plus délicates alors que Vatanen est plus enclin à aller au maximum de ses possibilités en toutes circonstances.* »

Le pilote finlandais a tenu à associer à son succès l'équipe de Peugeot Talbot Sport. « *Je ne sais pas si je suis le meilleur pilote du monde,* disait-il. *Mais je suis sûr d'avoir la meilleure voiture et la meilleure assistance.* » Beaucoup plus qu'en formule 1, l'équipe technique participe en effet pleinement au rallye. Pour les Mille Lacs, le commando Peugeot comprenait trente cinq personnes avec les pilotes, le médecin, le cuisinier, le personnel d'encadrement et les mécaniciens. Sept camions ateliers, cinq voitures d'intervention rapide, un camping car, avaient également été déplacés en Finlande. Cette infrastructure de campagne était complétée par cinq véhicules d'assistance transportant les sept cents pneus fournis par Michelin pour les voitures de Timo Salonen et de Kalle Grundel.

« *A chaque départ et à chaque arrivée de secteur chronométré,* explique Jean Todt, *nous avons un point d'assistance mobile qui permet de remettre la voiture en état et de changer systématiquement les pneumatiques choisis en fonction de la longueur de l'étape, du revêtement et des conditions climatiques.* » Aux Mille Lacs, quatre vingt un points d'assistance avaient été prévus, obligeant les sept équipes techniques à se livrer à une course dans la course pour être tour à tour au rendez-vous fixé, quelques minutes avant les pilotes.

Rassuré sur la fiabilité et la compétitivité de l'« Evolution 2 », l'équipe Peugeot Talbot Sport semble d'ores et déjà bien armée pour relever le défi des nouvelles marques intéressées par le championnat du monde des rallyes. A condition de ne pas connaître de problèmes avec ses pilotes. Toujours hospitalisé pour ses multiples fractures, Ari Vatanen, *qui devra se soumettre à une longue* rééducation, ne sera peut-être pas opérationnel pour l'ouverture de la saison prochaine à Monte-Carlo. De son côté, Timo Salonen ne voudrait pas disputer plus de six ou sept rallyes en 1986. A trente-quatre ans, il souhaite profiter un peu plus de sa maison et de sa famille et ne plus parcourir 100 000 kilomètres par an. « *Onze ou douze rallyes par an, c'est beaucoup trop* », a-t-il dit, avant de conclure avec humour : « *Tant pis si je ne trouve plus d'employeur. Je pourrai toujours devenir chauffeur de taxi.* »

GÉRARD ALBOUY.

(1) Pour être homologuée dans l'actuel groupe B du championnat du monde des rallyes, une voiture doit être construite à au moins deux cents exemplaires. A partir de ce modèle, le constructeur a droit à une « évolution » plus performante qui doit être produite à au moins vingt exemplaires. Chaque constructeur a le droit de sortir une évolution par an.

GRAND PRIX DES PAYS-BAS DE FORMULE 1

Lauda vainqueur et Prost en tête

Une semaine seulement après avoir officiellement annoncé son intention de se retirer de la compétition à l'issue de la saison 1985, l'Autrichien Niki Lauda (McLaren-TAG-Porsche) a remporté, dimanche 25 août, le Grand Prix des Pays-Bas, disputé sur le circuit très rapide de Zandvoort. La victoire de McLaren fut complétée par la deuxième place d'Alain Prost, qui se retrouve seul en tête du championnat du monde des conducteurs avec trois points d'avance (56 contre 53) *sur* **l'Italien Michele Alboreto (Ferrari), classé quatrième à Zandvoort, à quelques centièmes de seconde du Brésilien Ayrton Senna (Lotus-Renault).**

La piste extrêmement abrasive du circuit néerlandais a incité l'ensemble de ces pilotes à changer de pneumatiques juste avant la mi-course. C'est à l'occasion de ces arrêts éclairs (entre dix et dix-huit secondes) et des chassés-croisés qui s'ensuivirent, que se confirma la hiérarchie de l'épreuve avec deux courses-poursuites : Prost derrière Lauda et, un peu plus loin, Alboreto derrière Senna. Malgré de fréquentes et courageuses tentatives, les poursuivants ne parvinrent pas à combler leur handicap. De ce quatuor de tête, on retiendra surtout la performance de Michele Alboreto, parti seulement en douzième position, et qui, une fois de plus, réussit à rejoindre la tête sans encombre.

En coulisse, on a également beaucoup parlé transferts à deux mois de la fin de la saison. La venue de Keke Rosberg chez McLaren et celle de Andrea de Cesaris chez Brabham ont été confirmées. Il est de plus en plus probable que le jeune Français Philippe Streiff pilotera bientôt une Ligier. Le prochain Grand Prix aura lieu le 8 septembre à Monza (Italie). — B. H.

GRAND PRIX DES PAYS-BAS DE FORMULE 1

1. Lauda (McLaren-TAG-Porsche), 297,640 km en 1 h 32 mn 29 s 26, moyenne 193,089 km/h ; 2. Prost (McLaren-TAG-Porsche), à 0 s 23 ; 3. Senna (Lotus-Renault), à 48 s 49 ; 4. Alboreto (Ferrari), à 48 s 83 ; 5. De Angelis (Lotus-Renault), à un tour ; 6. Mansell (Williams-Honda).

Championnat du monde des conducteurs. — 1. Prost, 56 pts ; 2. Alboreto, 53 ; 3. De Angelis, 30 ; 4. Johansson,, Senna, 19 ; 6. Rosberg, 18 ; 7. Lauda, 14 ; 8. Piquet, 13 ; 9. Tambay, 11 ; 10. Laffite, 10.

Des retombées en série

« Peugeot est le premier constructeur qui ait réussi à sortir simultanément une voiture de grande série produite à deux mille trois cent cinquante exemplaires par jour et une voiture de rêve championne du monde de rallye qui ressemble à la première, explique Jean Todt, le directeur de Peugeot-Talbot-Sport (PTS). *Dans sa conception, la 205 turbo 16 est en fait très loin de la voiture de M. Tout-le-monde, mais elle en est très proche dans l'esprit des gens. C'est la 205 turbo 16 qui gagne, mais les gens évoquent les succès de la 205.* »

En plein marasme de la construction *automobile, le pari* était loin d'être gagné d'avance quand, au début de 1982, Peugeot avait décidé de *« sortir ses griffes »* et de lancer dans les rallyes une lionne encore en gestation. Une telle aventure n'avait jamais tenté la firme de Sochaux. Lancia et Audi, avec sa Quattro, qui se disputaient alors la suprématie en rallye, avaient une expérience incomparable dans ce domaine. Le défi intéressait pourtant Jean Todt.

Lorsque Jean Boillot, président d'Automobiles Peugeot, accepte son projet de créer Peugeot-Talbot-Sport et de lui en confier la direction, Jean Todt vient d'obtenir, à trente-cinq ans, un titre de vice-champion du monde de rallye avec Guy Fréquelin. Fils de médecin, élève de l'Ecole des cadres, il a longtemps rêvé à la formule 1 mais a dû se contenter d'une longue carrière de copilote de rallye.

Quatorze mois

Peugeot-Talbot-Sport s'installe à Boulogne et son directeur a carte blanche pour recruter, surtout au sein de l'entreprise, une centaine de collaborateurs très motivés par cette aventure (15 pour la direction et l'encadrement ainsi que les pilotes, 65 pour le département technique et 20 pour la promotion sportive). Le temps presse car la 205 va être commercialisée en février 1983. PTS dispose de quatorze mois pour concevoir, construire et mettre au point la version rallye.

Les deux références étaient alors l'Audi Quattro avec quatre roues motrices et le moteur à l'avant et la Lancia rallye 037 avec deux roues motrices et un moteur central pour une meilleure répartition des masses. Jean Todt et son équipe opteront pour une turbo à quatre roues motrices avec moteur central. *« L'implantation du moteur central a été la décision la plus difficile à prendre puis à réaliser,* reconnaît-il. *Audi avait toujours répété qu'une quatre roues motrice ne pouvait être performante qu'avec un moteur à l'avant. Nous n'avions pas droit à l'erreur, car nous avons trop investi en main-d'œuvre, en matière grise et au niveau financier pour pouvoir recommencer en cas d'échec. C'était une angoisse profonde.* » Rapidement dissipée.

Avant de triompher au rallye des Mille Lacs 1984 pour son troisième rallye, la 205 turbo 16 d'Ari Vatanen avait déjà fait la course en tête au Tour de Corse puis au rallye de l'Acropole, avant de se retirer sur sortie de route ou ennui mécanique mineur. La petite lionne allait surtout enchaîner une série impressionnante de dix victoires sur douze rallyes du championnat du monde grâce à Ari Vatanen (Mille Lacs, San-Remo et RAC en 1984, Monte-Carlo et Suède en 1985) relayé par Timo Salonen (Portugal, Acropole, Nouvelle-Zélande, Argentine et acs en 1985).

Jean Todt refuse en tout cas de mettre cette domination sans précédent sur le compte d'une faiblesse conjoncturelle de l'opposition. *« Avant notre arrivée Audi paraissait imbattable,* dit-il. *En réalisant une quatre roues motrices avec moteur central, nous avons fait œuvre de pionniers. Aujourd'hui toute la concurrence qui se prépare, avec des constructeurs aussi prestigieux que Lancia ou Ford, suit notre voie. C'est flatteur pour Peugeot.* »

Le championnat du monde des rallyes 1986 devrait être marqué par le retour en force de grands constructeurs : Citroën avec la BX turbo 4X4, Ford avec la RS 200, Austin-Rover avec la Metro MG-6 R 4 et encore Audi avec sa nouvelle Quattro SI et Lancia avec la nouvelle Delta 4 S.

La somptueuse bataille qui s'annonce est-elle justifiée par les retombées d'une victoire en rallye ? *« Il y a longtemps que nous n'avions pas fait un investissement* (1) *aussi rentable »,* disait Jean Boillot, qui avait effectué le déplacement en Finlande. Le concessionnaire principal de la marque dans ce pays chiffrait à 20 % de ventes les retombées de la première victoire dans les Mille Lacs et des exploits répétés des pilotes finlandais avec la 205 turbo 16. Dans le mois qui avait suivi le succès de Peugeot au Monte-Carlo (fin janvier), les commandes de 205 avaient doublé en France.

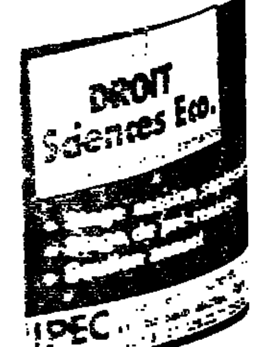
La nouvelle en octobre

D'autres facteurs — le prix, l'esthétique de la 205 par exemple — peut-être plus importants que celui de la compétition interviennent pour justifier la spectaculaire percée de la gamme 205 sur le marché français (5,24 % des ventes en 1983, 8 % en 1984, 13,4 % pour les sept premiers mois de 1985). Mais pour M. Boillot la réussite sportive a surtout *« très favorablement influencée notre image de marque tout en contribuant à faire retrouver une identité à l'entreprise. Ce premier titre mondial est particulièrement bienvenu avant la campagne de lancement, en octobre, de la nouvelle Peugeot ».*

Même si la concurrence s'annonce plus sévère en 1986, où il sera difficile de faire mieux, Peugeot restera fidèle aux rallyes. Sans doute pour plusieurs années encore. *« La formule 1, c'est du show business,* estime Jean Todt. *Les vedettes sont les pilotes et on parle beaucoup moins de marques contrairement à ce qui se passe en rallye. Une formule 1 est trop éloignée d'une voiture de série pour qu'il y ait identification. Si nous avions fait de la formule 1, jamais le public n'aurait associé notre effort à l'image de la 205. »*

G. A.

(1) Le budget compétition de PTS serait compris entre 100 et 150 millions de francs cette année, mais Peugeot refuse de confirmer ces chiffres.



SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE FLUSHING-MEADOW

Le rendez-vous de John

Troisième levée du grand chelem après Roland-Garros et Wimbledon, les Internationaux des Etats-Unis réuniront l'élite du tennis international au National Tennis Center de Flushing-Meadow, du mardi 27 août au dimanche 8 septembre. Dotée de 3 073 550 dollars de prix, dont 187 500 seront attribués au vainqueur, cette épreuve promet d'être d'autant plus intéressante qu'aucun champion ne s'est vraiment imposé depuis le début de la saison. Même classé tête de série nº 1, John McEnroe, tenant du titre, après plusieurs mois de passage à vide, a cédé la première place du classement de l'Association des tennismen professionnels (ATP) à Ivan Lendl. Malgré cet avantage, le Tchécoslovaque, de son côté, n'a pas remporté de tournoi du grand chelem cette année. Il a laissé cet honneur à Mats Wilander (Roland-Garros) et à Boris Becker (Wimbledon), les deux valeurs montantes du circuit international, respectivement classés têtes de série nº 3 et nº 8 à Flushing-Meadow. Yannick Noah, qui s'est récemment illustré lors du tournoi de Washington, a été classé tête de série nº 7. Il rencontrera le Britannique Jeremy Bates au premier tour. Henri Leconte, quart de finaliste à Roland-Garros comme à Wimbledon, sera quant à lui opposé au Polonais Wojtek Sibek.

Même si les plus fines raquettes du circuit se sont donné rendez-vous à New-York, on notera, pour cause de blessure, les absences de Pat Cash (demi-finaliste en 1984), d'Andres Gomez, d'Aaron Krickstein et d'Eliott Teltscher. Chez les femmes, Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova, qui se sont partagé les deux principaux titres depuis le début de la saison, auront peut-être l'occasion de disputer le 7 septembre une belle mémorable. Navratilova rencontrera la Française Pascale Paradis au premier tour.

Les enjeux des Internationaux de Flushing-Meadow se résument à une seule et embarrassante question : John McEnroe est-il capable de refaire surface ? Il y a quelques mois encore, compte tenu de l'insolence avec laquelle le champion américain avait dominé la saison 1984, une telle interrogation eût semblé cocasse. Au soir d'une nouvelle victoire à Wimbledon (la troisième), bouclée en quatre-vingts minutes seulement aux dépens de l'infortuné Connors, on s'était plu au contraire à penser que ce turbulent jeune homme avait enfin atteint l'âge de la maturité.

A vingt-cinq ans, il semblait que McEnroe se rendait enfin compte que son talent n'était pas qu'un don du ciel, mais une chance inespérée. Et, plutôt que de servir de cible, de lutter contre les moulins à vent de sa mauvaise conscience et de relever constamment le défi d'une opinion toute attachée à sa perte, il réalisait qu'il pouvait lui aussi, tout comme d'autres, profiter sans entrave de son incomparable savoir-faire.

Cette analyse, pourtant confirmée à demi-mot par l'intéressé lui-même, fit long feu. Dès les mois qui suivirent, quelques éléments annexes et fortuits bouleversèrent le déroulement logique de ce séduisant scénario. Constamment sollicité, médiatisé à l'excès, ce super-champion, bien que prévenu des mésaventures de son ami Borg poussé à la retraite dès l'âge de vingt-six ans, fut incapable d'éviter tous les écueils fatals à son glorieux aîné.

C'est un sponsor soucilleux et tatillon qui, le premier, jeta le trouble dans l'esprit du numéro un mondial. Commanditaire de l'équipe des Etats-Unis de Coupe Davis, le responsable de Louisiana Pacific critiqua vertement le comportement des représentants américains (Connors, McEnroe, Fleming), lors de la finale disputée en décembre 1984 à Göteborg. Aux responsables de la fédération américaine, le sponsor promit de renouveler son contrat seulement si les joueurs dorénavent sélectionnés acceptaient de signer un code de conduite interne susceptible de limiter leurs éventuels excès de mauvaise humeur. Bien évidemment, John McEnroe n'apprécia guère l'ukase ; il le fit savoir sans détour et repoussa d'avance, comme Jimmy Connors, l'idée de défendre plus avant les couleurs américaines. Hormis le fait que l'équipe des Etats-Unis, ainsi décapitée, disparut dès les quarts de finale de l'édition 1985, cette décision — qu'aucune autorité ne vint remettre en question — affecta passablement un champion qui, depuis 1978, avait clairement démontré son dévouement pour une telle compétition.

La tête ailleurs

Au cours de l'hiver, John McEnroe goûta une tout autre aventure, sentimentale celle-là, qui l'incita néanmoins comme la première à prendre encore un peu plus de recul vis-à-vis d'un milieu à ses yeux décidément chaque jour plus exigeant et contraignant. Sa rencontre avec Tatum, la fille de l'acteur Ryan O'Neal, son installation — lui, le New-Yorkais de pure souche — à Malibu, sur la côte californienne, bouleversèrent ses habitudes et rabaissèrent d'autant ses exigences envers le tennis de haute compétition. Il ne faut pas chercher plus loin les raisons du déclin de l'étoile McEnroe. Même s'il y a quelque indécence à vouloir mesurer les contre-performances d'un sportif à l'aune d'une vie privée apparemment sans histoire, l'intéressé lui-même n'a pas trouvé d'argument plus convaincant pour excuser sa capitulation à Roland-Garros, puis sa déroute à Wimbledon. Désabusé, résigné, McEnroe est apparu en l'une et l'autre occasion incapable de maîtriser ses mauvais penchants et, nouveauté plus préjudiciable encore, incapable de se ressaisir de quelque façon que ce soit face à des adversaires au registre apparemment plus limité que le sien.

Désarçonné d'autre part dès le premier tour du Tournoi de Dallas par le Suédois Joachim Nyström, battu à deux reprises par Ivan Lendl (à Forest-Hills et à Düsseldorf) McEnroe fut dans le même temps curieusement très prolixe lors de ses diverses interviews d'après-match. Je commence à comprendre Borg, expliquait-il en substance à Wimbledon. J'ai moins la tête au tennis. Je ne suis pas encore prêt à prendre ma retraite, mais je devrai sans doute m'entraîner plus sérieusement et gagner en puissance si je veux retrouver ma place au sommet.

Une manière comme une autre de faire remarquer que ses adversaires avaient bien sûr profité de son passage à vide pour affiner leurs armes ; Kevin Curren, son vainqueur à Wimbledon, et Boris Becker, le jeune prodige allemand en particulier, qui imposèrent l'un et l'autre un tennis d'arquebusier tout en puissance et en fureur, antithèse parfaite de ses propres recettes, où la finesse et l'improvisation ont toujours été nettement privilégiées.

Pour tenter de sauver sa saison et de préserver l'hégémonie américaine sur les Internationaux des Etats-Unis, qui, depuis qu'ils se sont installés à Flushing-Meadow, en 1978, n'ont pas échappé au tandem Connors-McEnroe, le plus controversé des tennismen devra forcément innover. En prélude de la troisième levée du grand chelem, il a bien remporté deux tournois (à Stratton-Mountain et à Montréal) et pris à chaque fois sa revanche sur Ivan Lendl. Mais le parcours du combattant que lui promet la prochaine quinzaine est sans aucun doute de tous les paris qu'il a relevés jusqu'ici le plus risqué pour l'avenir de sa carrière.

BENOIT HEIMERMAN.

LES RÉSULTATS

Natation

RECORD DE FRANCE

Le Rouennais Stephan Caron, champion d'Europe du 100 m, a amélioré de 28 centièmes de seconde son record de France du 200 m nage libre en 1 mn 49 s 78. Deuxième de la finale de l'Universiade d'été, organisée à Kobe (Japon), il a été devancé par l'Américain Matt Biondi (1 mn 49 s 52).

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Huitième journée)

*Paris-SG b. Brest	2-0
*Nantes b. Laval	1-0
*Strasbourg b. Bordeaux	3-2
*Lens b. Le Havre	4-1
*Monaco b. Toulouse	3-0
*Nancy b. Nice	3-0
*Toulon et Lille	1-1
*Sochaux et Marseille	1-1
*Metz b. Bastia	3-0
*Rennes b. Auxerre	4-1

Classement. — 1. Paris-SG, 15 pts ; 2. Nantes, 13 ; 3. Lens, 12 ; 4. Bordeaux, 11 ; 5. Monaco et Nancy, 10 ; 7. Toulon, 9 ; 8. Metz, Rennes et Strasbourg, 8 ; 11. Sochaux et Lille, 7 ; 13. Toulouse, Laval, Nice, Le Havre et Brest, 6 ; 18. Auxerre, 5 ; 19. Marseille, 4 ; 20. Bastia, 3.

Deuxième division
(Septième journée)

GROUPE A

*Saint-Etienne b. Le Puy	2-0
*Thonon b. Nîmes	1-0
*Alès b. Montpellier	2-0
*Montceau b. Béziers	2-1
*Cannes b. Chaumont	4-0
Grenoble b. *Istres	3-1
*Red Star et Lyon	1-1
*Sète b. Gueugnon	1-0
Tours b. *Martigues	3-1

Classement. — 1. Le Puy, 11 pts ; 2. Saint-Etienne, 10 ; 3. Alès et Montceau, 9 ; 5. Nîmes, Cannes, Thonon et Sète, 8.

GROUPE B

RC Paris b. *Niort	3-2
*Sedan et Guingamp	1-1
*Besançon et Mulhouse	1-1
Reims b. *Rouen	1-0
Abbeville b. *Dunkerque	2-1
*Quimper b. Valenciennes	3-2
*Orléans b. Caen	3-1
*Limoges et Lorient	1-1
*Beauvais et Angers	1-1

Classement. — 1. RC Paris, 13 pts ; 2. Guingamp, 12 ; 3. Mulhouse, 11 ; 4. Reims, 10 ; 5. Abbeville, et Quimper, 9 ; 7. Niort, 8.

Tennis

TOURNOI DE CINCINNATI
(375 000 dollars)

Demi-finales. — Becker (RFA) b. Nyström (Suè.), 6-4, 7-5 ; Wilander (Suè) b. Wilkinson (E-U), 6-2, 6-1.

Finale. — Becker b. Wilander 6-4, 6-2.

ULM

CHAMPIONNATS DU MONDE

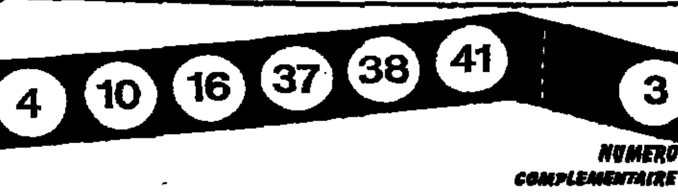
Les Français Pascal Morel et Bernard d'Oxeppe ont remporté les premiers championnats du monde, organisés à Millau, dans leur catégorie respective, « pendulaires » et « multiaxes ».

Voile

COUPE DE L'EUROPE

François Boucher, sur son trimaran à foils Ker-Cadelac, *a remporté, le 25 août, la troisième étape de la Course de l'Europe, disputée entre Lorient et Lisbonne. Deuxième de l'étape, Philippe Jeantot, sur* Crédit-Agricole, *conserve la première place au classement général, où il devance François Boucher de 7 dixièmes de point (20,7 contre 21,4).*

LOTO NATIONAL Nº 34 — TIRAGE DU SAMEDI 24 AOUT 1985



PROCHAINS TIRAGES : MERCREDI 28 AOUT 1985 ET SAMEDI 31 AOUT 1985

VALIDATION : JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI POUR LES 2 TIRAGES DE LA SEMAINE

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nºˢ	2	3 468 175,00 F
5 BONS Nºˢ + complémentaire	18	179 830,00 F
5 BONS Nºˢ	904	11 250,00 F
4 BONS Nºˢ	56 573	175,00 F
3 BONS Nºˢ	1 163 847	12,00 F

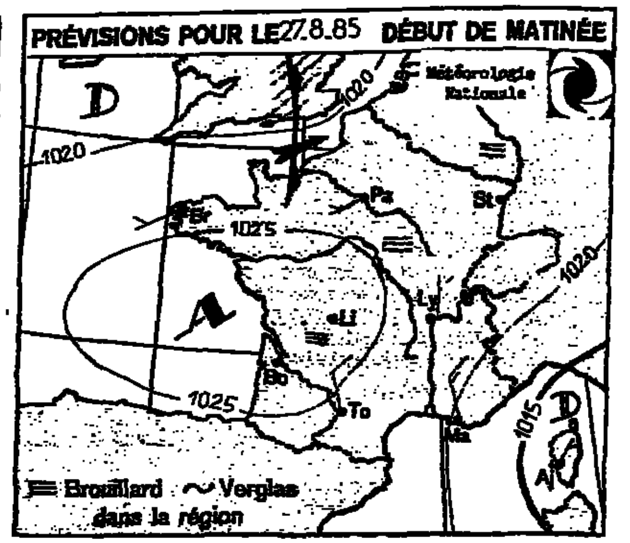
BONUS DU SAMEDI : 84 029

3 BONS NUMEROS + COMPLEMENTAIRE : 12 F X 2 = 24 F

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26.8.85 A 0 h G.M.T.



Evolution probable du temps en France entre lundi 0 h et mardi à 24 h.

Situation générale. — Une nouvelle hausse du champ de pression sur la France permettra l'évacuation hors des frontières des pluies de ces derniers jours et le rejet du corps de la perturbation suivante sur les îles britanniques.

Prévisions :

Mardi : Quelques averses pourront encore se produire le matin sur les Alpes et la Corse. Près de la Manche, le ciel sera nuageux à très nuageux. Ces nuages de marge de front chaud donneront quelques pluies, en matinée, de la Bretagne à la Normandie, l'après-midi sur Somme et Pas-de-Calais.

Ailleurs, le début de journée sera frais et brumeux. Des brouillards seront observés du Sud-Ouest au Centre et au Nord-Est. Ensuite, le temps sera ensoleillé avec quelques nuages seulement. Mais en Méditerranée, le ciel sera dégagé avec la persistance du mistral.

Les températures minimales seront de 13 à 16° en régions méditerranéennes, 11 à 13 degrés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, 8 à 10 degrés ailleurs, localement 6 dans le Centre.

Les maxima seront en hausse par rapport à ceux de lundi.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 24 août, le second, le minimum de la nuit du 24 au 25 août) : Ajaccio, 35 et 20 degrés ; Biarritz, 18 et 13 ; Bordeaux, 21 et 9 ; Bréhat, 17 et 14 ; Brest, 16 et 10 ; Cannes, 26 et 17 ; Cherbourg, 16 et 13 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 19 et 12 ; Dinard, 18 et 11 ; Embrun, 15 et 9 ; Grenoble-St-M.-H., 16 et 12 ; Grenoble-St-Geoirs, 16 et 11 ; La Rochelle, 19 et 14 ; Lille, 19 et 10 ; Limoges, 17 et 9 ; Lorient, 18 et 8 ; Lyon, 17 et 11 ; Marseille-Marignane, 19 et 15 ; Nancy, 19 et 11 ; Nantes, 19 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 18 ; Paris-Montsouris, 20 et 10 ; Paris-Orly, 20 et 11 ; Pau, 19 et 10 ; Perpignan, 21 et 15 ; Rennes, 18 et 10 ; Rouen, 18 et 10 ; Saint-Etienne, 20 et 10 ; Strasbourg, 18 et 10 ; Toulouse, 22 et 11 ; Tours, 19 et 9.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 21 ; Genève, 14 et 11 ; Lisbonne, 23 et 15 ; Londres, 19 et 10 ; Madrid, 27 et 11 ; Rome, 30 et 23 ; Stockholm, 19 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MERCREDI 28 AOUT

« Notre-Dame de Paris, naissance de l'architecture gothique », 15 heures, devant portail central (M.-C. Lasnier).

« La maison des « Empestez » dans un décor de béguinage », 15 heures, place du Docteur Fournier.

« Le Musée Cognacq-Jay », 15 h 25, 25, boulevard des Capucines.

« Le parc de Jeurre et Arpajon », inscriptions (1) 274-22-22.

« Pour les jeunes : le village d'Astérix au Musée en herbe », 15 heures, entrée musée.

« L'église Saint-Augustin et l'hôtel Cail », 14 h 30, devant église.

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du XIXᵉ siècle », 15 heures, devant entrée (M. Ragueneau).

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville sortie Lobau.

« Jardins et abbaye de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, porche église.

« Hôtels et jardins du Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale.

« Un cimetière et ses mystères insolites et médiumniques », 14 h 45, 10, avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

Hôtel Trianon, 1 bis, rue de Vaugirard, de 10 heures à 19 heures, « les planètes, symbole de nos énergies », inscriptions (1) 872-55-50.

11 bis, rue Keppler, 19 h 30, « les mystères de la mort et de la vie posthume ».

BREF

EXPOSITION

DIX ANNÉES DE LIFE. — Parmi les quelque 156 000 clichés publiés par le magazine *Life*, de 1945 à 1955, les images les plus remarquables et représentatives de l'époque ont été sélectionnées. Elles feront l'objet d'une exposition du 27 septembre au 30 novembre prochains au Musée des Arts décoratifs. Certaines de ces photos sont le reflet de l'histoire de cette décennie : naissance de l'Etat d'Israël, partage de Berlin, de la Corée, Inde de Gandhi, création des Nations unies ; d'autres représentent des célébrités : portraits d'Elisabeth Taylor, Grace Kelly, Marlon Brando, Audrey Hepburn, Picasso, Salvador Dali, Tennessee Williams, Bernstein, Marlène Dietrich, Truman, Eisenhower, et bien d'autres.

★ **Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Ouvert tous les jours sauf le mardi.**

FOIRES

SAINTE-CROIX. — La petite ville de Lessay (mille cinq cent habitants), dans la Manche, accueillera, les 6, 7 et 8 septembre prochain, la traditionnelle foire de la Sainte-Croix, qui a reçu, l'an dernier, la visite de plus de quatre cent mille personnes en trois jours sur lesquelque 40 hectares de landes de la commune.

Créée en 1066 par des moines bénédictins (donc presque millénaire), confirmée par un édit de Louis XIV en mars 1671, elle rassemblera, sous des tentes, rôtisseurs et marchands de chevaux, de chiens, de volailles, de moutons, de chèvres et de bovins. Les enfants pourront se divertir à la grande fête foraine, les parents visiter les expositions de bateaux, matériel agricole, ameublement, etc. Une grande messe solennelle des anciens temps, le dimanche à 11 heures, clôturera les festivités.

★ **Renseignements : mairie de Lessay (16-33) 46-46-18.**

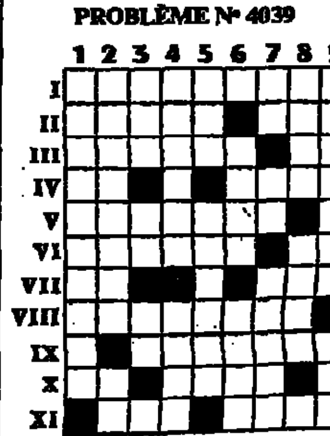
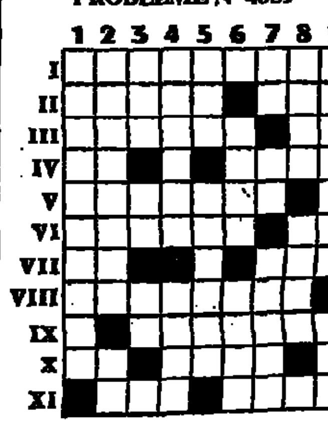
FESTIVAL

INVITATION AU CHATEAU. — Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, la Fédération nationale des associations familiales rurales, qui regroupe 75 fédérations départementales, 160 000 familles adhérentes et 1 000 000 de consommateurs et usagers, organise les 27 et 28 août prochains au Château des Célestins à Colombier-le-Cardinal (Ardèche) un festival de la jeunesse. Durant ces deux jours, mille artistes vont se succéder pour proposer aux huit mille festivaliers attendus les spectacles les plus variés (musique, théâtre, cinéma, vidéo, sport) dans cinq lieux différents.

★ **Téléphone du festival (16-75) 34-83-31.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4039

HORIZONTALEMENT

I. Plume brillante ou plumage sombre. — II. Moyen de transport. On se paie sa tête quand on fait une farce. — III. Ce que prend toujours un cambrioleur. Personnel. — IV. Note. Témoigne que les Celtes ne manquaient pas de caractère. — V. De la forme d'une ombrelle, il lui manque peu de chose pour qu'elle en soit tout à fait une. — VI. Phénomène de rejet. Mauvaise langue. — VII. Dans le bain. Indicatif ou indication. — VIII. Qualité ou mauvaise conduite. — IX. « Croisera » le fil. — X. Pratiques. Ne pas rester muet devant une meute hurlante. — XI. Personne ne songe à troubler son repos. Dépôt de glace.

VERTICALEMENT

1. Le seul artiste à tirer parti d'un four et faire apprécier les navets. — 2. Un coup fumant lui permet de s'évader. Possessif. — 3. Garniture de timbale. Participe passé. Allez au-delà du Channel. — 4. Sous-chefs à l'arrière du front. Affluent de la Seine. — 5. Empoigné. Illusion et désillusion. — 6. Prenait le temps de souffler. Pommeraie. — 7. Article. Divinité. Tend, distend ou étend. — 8. Partie importante du Pérou. Se montrer entreprenant. — 9. Le feu ou l'eau pour l'éteindre. Son retour n'en est malheureusement pas un en arrière.

Solution du problème nº 4038

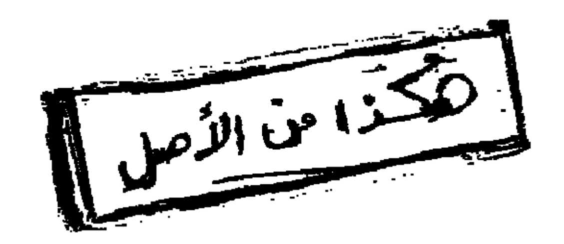
Horizontalement

I. Irrigation. Clou. — II. Nouveau-né. Chien. — III. Tuba. Iota. Il. — IV. Egine. Nuls. Tilt. — V. Rechute. Lilas. — VI. Oô. Almée. — VII. Usnée. Trognes. — VIII. Pô. P.-S. Inouï. — IX. Trépassé. Ages — X. Eosine. Insert. — XI. Us. Nœuds. Mue. — XII. Rictus. Ut. Néo. — XIII. Se. Aï. Aléas. Sel. — XIV. Rôdeuse. Pêne. XV. Gênés. Essaim. As.

Verticalement

1. Interrupteurs. — 2. Rouge. Rosière. — 3. Rubicondes. On. — 4. Ivanhoé. Pintade. — 5. Gê. Eu. Epanouies. — 6. Aa. Ta. Osées. — 7. Tunnels. Ase. — 8. In. Pendules. — 9. Œillets. Ste. — 10. Osier. Aï. Ans. — 11. Ct. Oignons. — 12. Châtaignes. P.M. — 13. Li. Is. Nosémose. — 14. Œil. Leu. Ru. E.N.A. — 15. Unité. Sittelles.

GUY BROUTY.



Le Monde

ECONOMIE

Deux firmes françaises et le Japon

POUR assurer son expansion, une société ne peut plus aujourd'hui limiter ses efforts à l'exportation. Dans la plupart des cas, l'implantation à l'étranger est une impérieuse nécessité pour glaner des idées, approfondir l'expérience, améliorer les techniques et *s'imprégner des méthodes* locales de fabrication. Selon les experts, cette nouvelle industrialisation comporte trois points de passage obligé : les Etats-Unis pour l'innovation et le dynamisme, l'Europe pour l'imagination et l'improvisation, le Japon pour la créativité et l'efficacité. En l'an 2000, les survivants pourraient bien appartenir au seul groupe des explorateurs de ce triangle de qualité.

Si l'*interpénétration* est *déjà faite ou pour le moins* bien avancée entre le Nouveau Monde et le Vieux *Continent, elle tarde à se développer* avec le Japon. Peu pressés de s'ouvrir à l'Occident, les Japonais sont toutefois encore à la traîne dans plusieurs domaines d'activité, comme la chimie ou la pharmacie.

La *stratégie* pour les industriels occidentaux ne consiste pas à vendre au Japon les technologies dont il a un besoin urgent, mais à rechercher les alliances possibles pour créer sur place des sites de fabrication. C'est, en accord avec les usages du pays, qui exigent du doigté et de la patience pour se constituer un capital de sympathie sans lequel il est inutile de songer à faire des affaires, une assurance également de se *développer là où les aventures solitaires sont souvent* infructueuses.

Pour postuler une place au Soleil levant, les capitaines d'industrie, soucieux d'affermir l'image internationale de leur entreprise, peuvent s'inspirer de l'expérience de leurs prédécesseurs. L'usage est de citer la réussite du groupe français L'Air liquide, exemplaire, mais qui s'appuie sur plus d'un demi-siècle de présence. Mais d'autres entreprises françaises, implantées de plus fraîche date, ont un certain palmarès à leur actif : Rhône-Poulenc est riche de promesses ; avec plus d'ancienneté Roussel-Uclaf s'est constitué une propriété industrielle.

Que ce soit dans le film polyester ou le médicament, la démarche de Rhône-Poulenc et celle de *Roussel-Uclaf au Japon ne se différencient guère*. Elles consistent, par l'association, la mise en place aux plus hauts niveaux de responsables japonais ou divers autres moyens, à acquérir une identité correspondant le plus fidèlement possible au modèle local.

C'est la voie suivie par L'Air liquide, mais aussi par d'autres entreprises françaises comme L'Oréal, Spontex (groupes Pricel et Chargeurs réunis), Aussedat-Rey, Bull, Airbus et bien d'autres que la SBA Consulting Group, organisme de conseils en investissements au Japon, s'est efforcé, *« toujours avec succès »*, assure son directeur, M. Pierre Baudry, de guider. En l'an 2000, la France n'aura certainement pas au Japon un fauteuil d'orchestre dans les premiers rangs ; mais elle est assurée de ne pas occuper un simple strapontin.

A. D.

Les ambitions de Rhône-Poulenc

Un cinquième du marché mondial des films polyester d'ici à 1990 en s'appuyant sur la clientèle japonaise.

APRÈS 50 kilomètres d'une autoroute glissant entre les reliefs tourmentés et boisés du Japon occidental, Tsuruga surgit. Blottie dans une anfractuosité, cette petite ville aux toits bleus apparaît au bord d'une baie encaissée, non loin de la Corée.

Dans la zone industrielle, le groupe Toyobo étale quelques-unes de ses installations. Ce groupe (fibres synthétiques, matières plastiques) n'est pas un colosse industriel (13 milliards de francs de chiffre d'affaires), mais dans la fabrication de films polyester il a réussi à occuper la troisième place.

Sur la même plate-forme, à une centaine de mètres plus loin, Rhône-Poulenc a choisi de donner une nouvelle impulsion à ses activités industrielles au Japon. L'écriteau annonce : Nippon Magphane Corporation (NMC) – les sociétés à consonance anglo-saxonne sont légion au Japon. *Sans le logo* Rhône-Poulenc, le fameux « Babar », sur la pancarte barrant la grille d'enceinte, la présence ici du numéro un de la chimie française passerait inaperçue.

Nippon Magphane est né de l'association à 50/50 conclue entre Toyobo et Rhône-Poulenc pour fabriquer du film polyester. Si le groupe français possède déjà une solide implantation au Japon (voir encadré), pour 70 % environ son chiffre d'affaires est encore réalisé par le seul négoce des produits importés de France. *« Nous avions besoin de trouver un nouvel axe pour renforcer notre présence »*, reconnaît M. Gilles Barbier, président de Rhône-Poulenc Japan. Mais il y a polyester et *polyester suivant les applications*, qui vont du conditionnement alimentaire à l'emballage de matériaux en passant par les films photo, les bandes d'ordinateurs et l'imprimerie.

Rhône-Poulenc et Toyobo ont choisi le plus porteur des créneaux : le support magnétique employé pour enregistrer les sons et les images. Les besoins en films polyester des fabricants de cassettes ne cessent de croître très rapidement (+ 15 % à 20 % l'an), car, même si l'audio est en déclin (– 12 %), la vidéo occupe à mesure tout le terrain laissé vacant.

D'après les enquêtes minutieuses menées par les journaux nippons spécialisés, les ventes de produits grand public devraient *porter en 1985 sur 2,2 milliards* de cassettes (+ 40 %), dont 1,8 milliard pour l'audio et 400 millions pour la vidéo. En ajoutant tout le ruban employé par les professionnels, cela représente des centaines de millions de kilomètres de films à procurer aux fabricants.

Les quantités – 80 000 tonnes devant être livrées cette année – et leur valeur – près de 20 mil*liards de francs* – sont encore plus représentatives de l'enjeu. Toutes les prévisions se recoupent : avec l'avènement du 8 mm, en 1990, ce marché aura doublé.

Le club de ses fournisseurs est très fermé. Il comporte moins de dix membres : un américain, Du Pont de Nemours (EU) ; un britannique, ICI ; un allemand, Kalle (groupe Hoechst) ; trois japonais, Toray, Teijin – de loin les plus gros – et Diafoil (Mitsubischi) ; deux coréens, Sung Kyong et Jeil (Samsung), et Rhône-Poulenc.

Le creuset de l'électronique

Les trois japonais contrôlent à eux seuls 45 % du marché de l'audio et 90 % de la vidéo, globalement 45 % du marché du film polyester. Pour une raison très simple : la plupart des plus prestigieuses griffes de l'électronique, Sony, Hitachi (Maxell), Matsushita (Panasonic, National, Technics), Taiyo Yuden (marque That's), Konishiroku (Ampex), Sumitomo-3M, Fuji sont nippones. Et ces firmes sont les plus grosses utilisatrices de films polyester.

Les Japonais ne se sont pas bornés à devenir les plus grands fabricants mondiaux de matériels (50 % de l'audio, 90 % de la vidéo). Ils exercent aussi leur suprématie sur le marché des cassettes, représentant 35 % dans l'audio et 85 % dans la vidéo. Et, dans ce creuset de l'électronique, une formidable synergie existe entre les divers acteurs qui, d'un bout de la chaîne à l'autre, a permis d'élever les niveaux de qualité tout en abaissant de manière très sensible les coûts de production.

Que cette activité industrielle ait suscité la convoitise de Toyobo et de Rhône-Poulenc, à la recherche l'un et l'autre d'une voie nouvelle pour se redéployer au Japon, ne saurait surprendre. Mais forcer seul les portes du sanctuaire tenait de la gageure. Toyobo maîtrisait la fabrication du film polyester de qualité ordinaire, mais n'avait pas le savoir-faire pour accéder aux étages supérieurs. Le chimiste tricolore possédait la technologie, mais cherchait l'indispensable compagnon japonais pour le suivre dans cette aventure.

Dès lors, la rencontre était inévitable. Mais les lenteurs asiatiques, nécessaires à la parfaite connaissance du partenaire, ont retardé l'événement. Malgré l'ancienneté de leurs relations, Toyobo et Rhône-Poulenc mirent deux ans pour conclure le pacte d'association. Un soir de mai 1982, sur un tatami entre deux bols de thé vert, la décision fut arrêtée : *« On collabore »*, glissa le japonais ; *« Affaire conclue »*, lâcha le français.

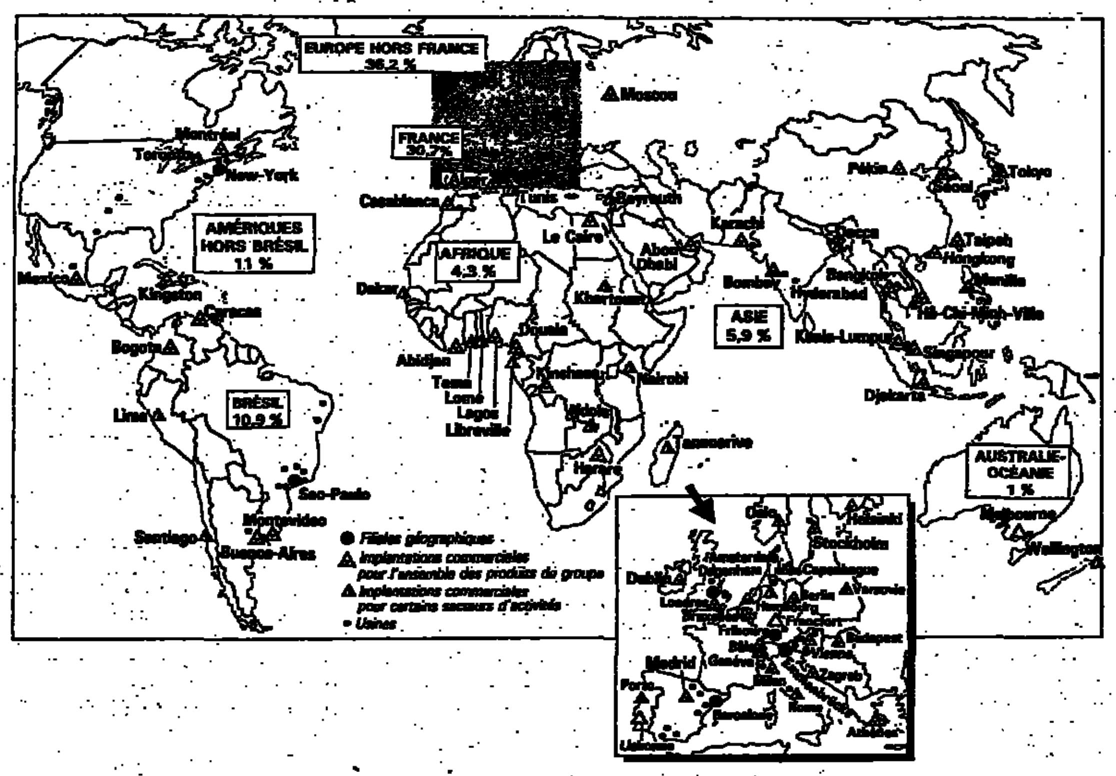
Aujourd'hui, M. Guy Berthier, directeur général de NMC, est fier des deux unités de la société, l'une installée ici à Tsuruga, l'autre à *50 kilomètres plus* au sud, à Inuyama. Pourtant l'impression initiale n'est pas très favorable : les premiers bâtiments, construits avant la seconde guerre mondiale, sont défraîchis. Réservés à l'administration, ils masquent l'usine dotée, elle, des tout derniers perfectionnements de la technique, entièrement automatisée, où défilent, en atmosphère presque stérile, des kilomètres de films qui, un jour, logeront un récital de Jacques Brel, un concert de Herbert von Karajan, ou le feuilleton « Châteauvallon ».

ANDRÉ DESSOT.

(Lire la suite page 12.)

A travers le monde

(Principales implantations et répartition du chiffre d'affaires)



Rhône-Poulenc, qui employait 80 120 personnes – dont 49 710 en France, – a réalisé en 1984 un chiffre d'affaires de 51 207 millions de francs, en augmentation de 19 % par rapport à 1983. Son profit net a atteint 1 989 millions de francs contre 98 millions, et l'excédent commercial a représenté 13 milliards de francs.

Six associés

L'IMPLANTATION de Rhône-Poulenc au Japon est relativement tardive. Depuis 1977, le numéro un français de la chimie n'en est pas moins parvenu à effectuer près de 2,9 % de son chiffre d'affaires consolidé (51,21 milliards de francs en 1984) dans ce pays. Un tel résultat le place en position très honorable vis-à-vis de ses grands concurrents internationaux arrivés dix ou vingt ans avant lui : Hoechst (3 %, 1956), BASF (3 %, 1949), ICI (3,5 %, 1960), Bayer (3,5 %, 1941), Ciba-Geigy (5 %, 1952) et Roussel Uclaf (10 %, 1959).

Sept entreprises matérialisent sa présence au pays du Soleil-Levant. Le groupe compte ainsi cinq sociétés de production, toutes de type associatif dont Rhône-Poulenc Japan (100 % RP), chargé du négoce (chimie de base, chimie fine, agro-alimentaire, pharmacie), constitue le pivot. Ce sont Showa Rhodia KK (production et commercialisation d'herbicides pour le riz) créée en 1975 en coopération avec Showa Denko (50/50) ; Rhône-Poulenc Yakuhin (pharmacie, 1978) avec Chugai (36,75 %) et Showa Denko (12,25 %) ; Nippon Magphane (films, 1982) avec Toyobo (50/50) ; Nippon Fransil (silicones, 1983) avec Dainippon Ink (50/50) ; Nippon Polyimide (plastiques spéciaux, 1984) avec Mitsui Petrochemicals (50/50). Une sixième firme, dont Rhône-Poulenc se partage le capital avec le groupe suisse Sandoz, Hospal KK, commercialise des matériels de dialyse rénale.

Hormis Rhône-Poulenc Japan (1,1 milliard de francs de chiffre d'affaires) Showa Rhodia est la plus grosse filiale (130 millions de francs de chiffre d'affaires), sur le point d'être dépassée par Nippon Magphane (110 millions de francs pour la première année), dont le chiffre d'affaires devrait avoir triplé d'ici à 1987. L'objectif des dirigeants de Rhône-Poulenc est d'accentuer le montant global des ventes au Japon de 1,5 milliard de francs (1984) à 2,23 milliards en 1987 et, en même temps, de porter les exportations de 76 % à près de 80 %.

Le pari de Roussel-Uclaf

Détenir dans cinq ans 1 % du marché pharmaceutique nippon

« EN l'an 2000, vingt groupes pharmaceutiques au plus auront survécu dans le monde ». Celui qui s'exprime ainsi est M. Yuji Naito, président d'Eisaï, cinquième laboratoire japonais (4,9 milliards de francs environ de chiffre d'affaires). Les coûts imposés aux entreprises par la recherche, le développement et le lancement de nouveaux médicaments (près de 1 milliard de francs) sont devenus prohibitifs. Sans concentration, point de salut. Et surtout les biotechnologies, dans lesquelles les Japonais et les Américains sont passés maîtres, feront la différence.

Selon M. Y. Naito, aux Etats-Unis, dix firmes pharmaceutiques seraient appelées à en réchapper, au Japon cinq, dont Eisaï, du moins il l'espère. Autrement dit, ce sera la déroute de l'Europe avec cinq noms seulement sur la liste des rescapés. Pas très optimiste, M. Naito. Mais force est de reconnaître que son avis est partagé par de nombreux grands pharmaciens internationaux.

Chez Roussel-Uclaf, personne ne se pose en tout cas ce genre de problème de survie. Le groupe est solidement ancré au géant allemand Hoechst, ferré à glace dans les biotechnologies (comme Rhône-Poulenc) avec Behring comme filiale, et les biotechnologies, il les manipule lui-même très bien. Sera-t-il dans ce domaine, le futur partenaire qu'Eisaï recherche pour se procurer le billet tant convoité ? Possible. Les deux groupes sont déjà alliés : Eisaï distribue au Japon le Surgam, un anti-inflammatoire fabriqué par Roussel-Uclaf, en flèche dans le pays.

En attendant, avec ou sans Eisaï, le groupe français possède déjà la capacité de s'agrandir au Japon, deuxième marché pharmaceutique mondial (146 milliards de francs). Dans son bureau du 4-5 Nihonbashi Muromachi Chuo-Ku, une rue chic de Tokyo, M. Marc Dunoyer, le très jeune – (30 ans) – vice-président de Roussel-Uclaf Japan explique avec véhémence les résultats passés, présents et à venir. Installé au *Japon depuis 1959* – une démarche volontariste de Jean-Claude Roussel, – le groupe français n'y a pas toujours eu la vie facile.

« Les débuts furent franchement pénibles », reconnaît M. Dunoyer ; mais *« la ténacité et la patience ont été récompensées »*. Comme M. Jacques Machizaud, ancien président du directoire du groupe, en avait pris le pari en 1979, Roussel-Uclaf tire aujourd'hui de ses activités au Japon 10 % de son chiffre d'affaires consolidé (10,87 milliards de francs en 1984) dont la plus grosse partie (794 millions de francs) provient directement de Roussel-Uclaf Japan. C'est un record : aucun grand laboratoire international n'est encore parvenu à l'atteindre, même avec des revenus supérieurs. L'antériorité a payé, mais l'acharnement surtout s'est révélé fructueux.

Roussel-Uclaf Japan comporte trois sociétés *Nippon Roussel* (dont Chugaï Seiyaku détient 20 % du capital), qui produit et importe des médicaments, *Roussel Medica* (100 % Roussel-Uclaf), société qui est chargée des ventes et de la promotion, *Nippon Uclaf* (100 % Roussel-Uclaf), qui exerce ses talents dans l'importation et la vente de produits agrovétérinaires et de chimie fine. Mais au-delà de cette façade juridique, le groupe Uclaf est avant tout un gros pourvoyeur de médicaments au Japon.

Une bonne dizaine de ses produits ont été agréés dans le pays, ce qui constitue aussi une belle performance quand on connaît les tracasseries de l'administration nippone, qui oblige les laboratoires étrangers à refaire tous les essais cliniques, notamment. Pour avoir le feu vert, une société occidentale doit compter entre six et huit ans.

Sur cette dizaine de médicaments, trois sont dominants – le Cefotax (ou Claforan), ce fameux antibiotique (céphalosporine) à très large spectre thérapeutique utilisé en France, seulement en milieu hospitalier, le Rythmodan (antiarythmique) et le Surgam (anti-inflammatoire vendu par Eisaï), – dont les ventes comptent pour 93 % (41 % pour le seul Cefotax) dans le chiffre d'affaires de Roussel-Uclaf Japan.

A. D.

(Lire la suite page 12.)

La chronique de Paul Fabra

Pourquoi il faut conserver le SMIC

DANS son numéro d'été, qui porte les dates 24 juillet-25 septembre 1985, la revue mensuelle *Actualité industrielle, économique et sociale*, proche du plus important syndicat patronal (l'Union des industries minières et métallurgiques), publie, sous le titre ironique « Le SMIC : une invention que le monde nous envie », un article destiné à montrer que, selon toute vraisemblance, la plupart des pays préfèrent admirer de loin cette institution plutôt que l'adopter chez eux.

C'est un fait que le CNPF cherche à préparer l'opinion publique sinon à une suppression du SMIC, qui lui paraît sans doute politiquement impossible à obtenir (ni peut-être tout à fait souhaitable), tout au moins à une sérieuse révision de son rôle visant à en amoindrir la portée. Dans une circulaire qu'il adressait aux fédérations professionnelles, Yvon Chotard, premier vice-président, leur disait que l'organisation du patronat multiplierait *« ses efforts pour que les pouvoirs publics renoncent à leur politique de revalorisation des bas salaires par le SMIC, laquelle relève avant tout de la négociation »*.

Cependant, les intérêts du patronat sont une chose, le bon fonctionnement de l'économie en est une autre. Il arrive que les deux s'opposent, il arrive aussi qu'ils coïncident plus ou moins (on imagine mal une économie prospère dont tous les chefs d'entreprise seraient misérables).

Mais, comme il est naturel, c'est toujours dans un but précis – et pas nécessairement scientifique – que les employeurs (et les syndicats) usent de tel ou tel argument.

Les économistes, tout au moins quelques-uns d'entre eux, n'ont pas attendu les recommandations de l'avenue Pierre-Iᵉʳ-de-Serbie ni redouté les protestations des syndicats prompts à défendre les « avantages acquis » pour poser le problème. Dans un des trois articles qu'il a publiés sur le chômage pendant les années 1980 et 1981 (1), trois textes provocants et souvent contestables, mais dont la lecture demeure indispensable, Jean-Jacques Rosa, professeur à l'Institut d'études politiques, le formule en termes très simples : *« Dans le débat politique, le SMIC passe habituellement pour une mesure favorable à ceux qui perçoivent les salaires les plus bas. L'analyse économique montre au contraire qu'un salaire minimum obligatoire à un niveau élevé exclut les moins qualifiés du marché du travail en réduisant l'emploi et la participation. »* Tel est en particulier le cas pour les jeunes, soutient pour sa part José Bidegain, directeur des relations humaines à Saint-Gobain. Le club, orienté à gauche Echanges et progrès qu'il dirige a lancé l'idée d'un salaire minimum sensiblement plus bas pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, le SMIJ. Le dernier rapport de l'OCDE sur la France se fait très prudemment l'écho de cette préoccupation (le texte en question n'est évidemment pas publié sans l'approbation du gouvernement intéressé) *« On peut se demander, y lit-on à la page 59, si une modulation du salaire en fonction de l'âge, permettant une meilleure adaptation des rémunérations à la productivité relative, ne constituerait pas une incitation efficace à l'embauche des nouveaux arrivants sur le marché du travail. »*

Un des éléments dont il faut tenir compte et qui, il faut le reconnaître, apporte de l'eau au moulin du CNPF est l'erreur de jugement – ce n'est pas la seule – que le gouvernement au pouvoir en 1970 – Chaban-Delmas, premier ministre, Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances – commit au début de cette année-là en remplaçant le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) par le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Alors que celui-là ne comportait qu'une clause d'indexation sur le coût de la vie, celui-ci ajoutait pour les pouvoirs publics l'obligation de faire progresser le salaire minimum d'un pourcentage au moins égal *« à la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires horaires moyens »*.

AUTREMENT dit, non seulement le gouvernement intervenait pour fixer un plancher aux rémunérations salariales, mais il intervenait pour infléchir la hiérarchie des salaires dans un sens jugé souhaitable, mais qui pouvait se retourner contre les intéressés. Dans la mesure où elle a contribué à écraser la grille des salaires au détriment des ouvriers les plus qualifiés, cette politique a vraisemblablement eu pour effet indirect de grossir le nombre des... smicards, en décourageant la promotion. Mais l'erreur était surtout de ne pas tenir compte à l'époque des signes qui laissaient présager la fin inévitable d'une forte croissance permettant une revalorisation indéfinie des salaires, faibles ou non. Aussi le patronat a-t-il beau jeu de se faire l'avocat, encore discret à l'approche des élections, d'un nouveau SMIG (avec un G) excluant toute revalorisation automatique ou discrétionnaire autre que celle résultant du jeu strictement interprété de l'indexation.

Cependant, s'engager dans une telle voie c'est prendre le risque de voir progressivement se vider de sa substance le concept de « salaire minimun » qui se rattache à l'idée, exprimée par les fondateurs de l'économie politique (fin dix-huitième siècle et dix-neuvième siècle), selon laquelle il existe à chaque époque et dans chaque pays un revenu minimum qui correspond aux habitudes de consommation et aux mœurs ambiantes. Le salaire minimum est du même coup une notion comportant donc, par construction, un certain élément moral puisqu'il représente le niveau de rémunération au-dessous duquel un contrat de travail doit cesser d'être regardé comme acceptable.

Cette conception a un grand mérite : celui de montrer que la détermination du salaire ne dépend pas seulement de ce que les néo-libéraux, fussent-ils aussi talentueux que Jean-Jacques Rosa, appellent la loi de l'offre et de la demande. Paul Marchelli, président de la CGC, voudrait que le SMIC *« relève de la responsabilité des partenaires sociaux, sans aucune intervention des pouvoirs publics »* (entretien avec Michel Noblecourt publié dans *le Monde* du 26 juillet). N'est-ce pas cependant à l'Etat de veiller à l'équité des relations contractuelles ?

UNE autre raison pour y regarder à deux fois avant de dépouiller de tout caractère légal la notion de salaire minimum est toute différente : s'est-on demandé par quoi ce vide serait comblé, car il semble bien que politiquement il faudrait proposer quelque chose de neuf à la place. Or le SMIC (ou SMIG) présente un immense avantage : dans la mesure où il s'agit d'un salaire, il limite le pouvoir arbitraire de l'Etat et des partenaires sociaux, car tous doivent, *nolens volens*, tenir compte du fait que ce revenu minimum sera versé par des entreprises qui, elles-mêmes, sont soumises aux lois du marché. Mais supposons que, au lieu de fixer un salaire minimum, la puissance publique, comme le lui recommande tel ou tel économiste – Lionel Stoléru, par exemple, qui avait déjà conseillé à Valéry Giscard d'Estaing l'indemnisation des chômeurs à 90 % – influencé par la pensée néo-libérale d'un Milton Friedman, se mêle de déterminer un « revenu minimum » qui servirait tout aussi bien à calculer l'indemnité minimale de chômage, il est fort à parier que les risques de débordement seraient dangereusement multipliés.

(1) Les articles sont reproduits dans l'ouvrage (2 tomes) intitulé *le Rapport Rosa*, publié chez Bonnel en 1983.

Le pari de Roussel-Uclaf

(Suite de la page 11.)

La réussite est incontestable. Mais n'est-ce pas une victoire à la Pyrrhus ? Face à des dépenses de santé sextuplées en douze ans (92,5 milliards de francs en 1971, 537,5 milliards en 1983), en raison de la hausse vertigineuse des coûts hospitaliers, l'administration japonaise s'efforce de réaliser des économies en pesant de toutes ses forces sur les prix des médicaments jugés trop élevés. En effet, cette administration fixe les prix à la production (elle est directement cliente de l'industrie pharmaceutique), que les médecins, à la fois prescripteurs et distributeurs, multiplient par deux ou trois afin de compléter des honoraires généralement peu rémunérateurs.

En 1984, pour la première fois de son histoire, avec les baisses autoritaires imposées aux fabriques (qui en un an et demi ont largement dépassé 50 %) et la mise en place d'un ticket modérateur de 10 %, le marché pharmaceutique japonais s'est contracté de 3,2 %. L'idée du National Health Institute, la sécurité sociale nippone, est de relever peu à peu les tarifs médicaux et d'abaisser à mesure les niveaux des prix des médicaments.

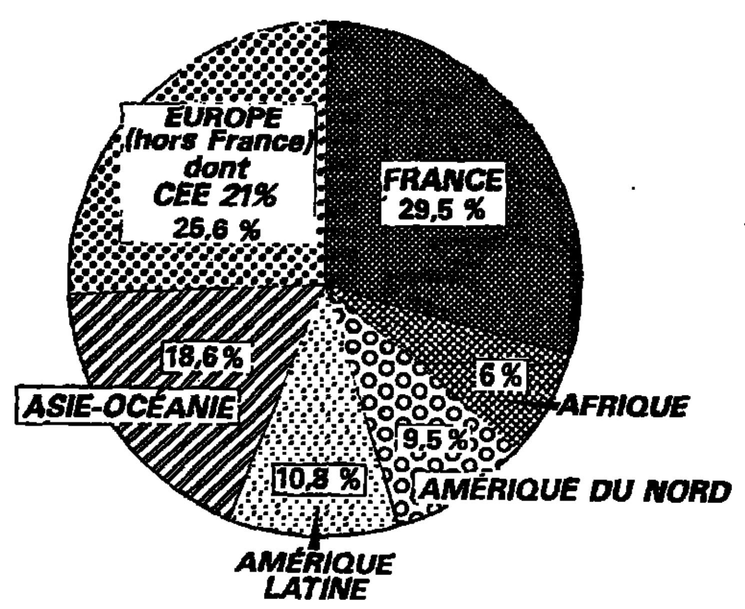
Un mauvais coup pour l'industrie pharmaceutique ? M. Dunoyer ne sous-estime pas le danger, mais se veut résolument optimiste : *« Si notre groupe pouvait dégager en France, et même en Europe, les marges bénéficiaires que nous avons ici, il serait richissime. Les prix peuvent encore baisser sans gêne pour nous »*, à condition, bien sûr, qu'ils ne rejoignent pas les niveaux français.

Alors une bonne affaire Roussel-Uclaf Japan ? *« Superbe »*, assure M. Dunoyer, d'autant que les *« espérances de vie sont ici bien plus grandes* (soixante-quatorze ans pour les hommes et soixante-dix-neuf ans pour les femmes) *qu'en Europe* (moins de soixante et onze ans pour les hommes et soixante-dix-sept ans pour les femmes) ». Le marché de la gérontologie est donc porteur. Une bonne affaire pour le Surgam, employé au Japon pour soigner les rhumatismes articulaires (en France en ORL seulement).

Toutefois, comme M. Naito, M. Dunoyer s'attend quand même à un durcissement de la concurrence et à d'inévitables concentrations. Une centaine de laboratoires japonais, sur les trois cent quatre-vingts existant à l'heure actuelle, pourraient, selon lui, disparaître dans les cinq prochaines années. Mais tout ce remue-ménage ne concernera pas Roussel-Uclaf : non seulement les activités du groupe ne sont pas menacées au Japon, mais elles seront appelées à se développer encore très rapidement, notamment dans les antibiotiques, la plus importante classe thérapeutique du marché japonais (près de 21 % de la consommation de médicaments). Roussel-Uclaf est bien armé avec son Cefotax.

Plus de 70 % des ventes réalisées à l'étranger

(Répartition du chiffre d'affaires)



Roussel Uclaf, qui employait 17 270 personnes – dont 10 350 en France, – a, en 1984, réalisé un chiffre d'affaires de 10 866 millions de francs, en augmentation de 17 % par rapport à 1983. Son bénéfice net a atteint 453 millions de francs, en hausse de 29 %, et le solde de ses échanges avec l'étranger a été positif de près de 3 milliards de francs.

Le nouveau pari est de continuer à doubler les ventes tous les cinq ans. En 1990, le cap des 50 milliards de yens (plus de 2 milliards de francs) de chiffre d'affaires devrait être allégrement franchi. La filiale nippone du groupe français pourrait à cet horizon détenir 1 % du marché japonais, globalement évalué à 5 814 milliards de yens (216 milliards de francs).

La plus grande usine

Pour gagner ce pari, Roussel-Uclaf a des atouts : une réputation, rehaussée encore par son président, M. Hideo Kitahara, ancien ambassadeur japonais à Paris ; la parfaite maîtrise des pratiques de fabrication locale les plus sévères du monde ; des produits racés avec de nouvelles générations en perspective ; bientôt une installation industrielle flambant neuve. Roussel-Uclaf Japan a en effet décidé, pour augmenter sa productivité, de regrouper ses fabrications, beaucoup trop éclatées (trois usines) sur le site de Shirakawa (160 km au nord de Tokyo) desservi par l'autoroute et le Shinkansen (TGV japonais).

La première pierre a été posée, le 24 juin dernier, en grande pompe. Constituée d'éléments modulaires, donc extensibles en fonction des besoins, l'unité sera opérationnelle courant 1986 et sera, en pharmacie, la plus grande usine construite au Japon par un industriel occidental. Coût de la phase 1 : 4,5 milliards de yens (167 millions de francs).

Seul handicap : le problème du recrutement. La main-d'œuvre et le personnel d'encadrement sont très difficiles à trouver sur place. Dès leurs études terminées, les Japonais sont happés par les grands appareils industriels locaux et y font carrière.

« Pas question de recourir à du personnel débauché, confesse M. Dunoyer. *Nous n'aurions pas le meilleur. »* Alors le vice-président de Roussel-Uclaf a pris son bâton de pèlerin pour écumer les universités. Il n'a pas de problème de communication.

Avec sa connaissance approfondie de la langue nippone, il a pris lui-même en main les relations humaines. Cette fonction, chez Rhône-Poulenc, est occupée par M. K. Motoï – ex-M. Lehmann – un des trois ou quatre rares Français japonisés à 99 %. 1 % vaut bien que l'on se décarcasse.

A. D.

Précision. – Dans la bibliographie consacrée à *Stratégies des entreprises et marché international des capitaux* (*le Monde* du 30 juillet 1985), il convenait de noter que l'auteur de l'ouvrage, Christophe Lalandre, achève actuellement son doctorat ès sciences économiques.

Les ambitions de Rhône-Poulenc

(Suite de la page 11.)

N'y pénètre pas qui veut. *« Sécurité oblige »*, explique en souriant M. Yasuhiro Ohishi, directeur de l'usine détaché de chez Toyobo, qui ne sous-estime pas le risque de l'espionnage industriel. M. Ohishi est un bon guide, mais il n'est pas très bavard. Il guette les réactions de M. Guy Berthier, devance ou complète éventuellement l'information. *« Qui a construit l'usine » ?* Toyobo bien naturellement, mais sur les plans de Rhône-Poulenc ? *« Les machines ? »* Toujours Toyobo, mais la conception est française, la technologie aussi, revue et corrigée par les Japonais.

Une aventure de 220 millions

M. Guy Berthier chiffre le prix de cette aventure industrielle : 6 milliards de yens (220 millions de francs environ). Alors que la concurrence s'obstine à dissimuler les chiffres, le directeur général de NMC divulgue les siens devant un M. Ohishi visiblement inquiet. *« Nous n'avons rien à cacher »*, nous dira plus tard M. Loïk Le Floch Prigent, président de Rhône-Poulenc. De toute évidence, M. Berthier avait reçu le feu vert, ne serait-ce que pour faire savoir ce dont Rhône-Poulenc et Toyobo sont capables.

L'unité de Tsuruga, la plus importante des deux, a d'ores et déjà une capacité de 3 000 tonnes/an propre à satisfaire 3,75 % des besoins mondiaux. Avec l'appoint d'Inuyama (1 800 tonnes/an), Nippon Magphane est susceptible d'approvisionner 6 % du marché mondial.

Naturellement, la réalité est un peu différente : Tsuruga tourne encore au ralenti pour roder les chaînes, et il faut aussi le temps de trouver tous les débouchés indispensables. Pour l'instant, une partie de la production est envoyée à l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Maurice-de-Beynost (Ain), en plein démarrage, afin de compléter ses besoins. Mais NMC s'enorgueillit déjà d'avoir parmi ses clients Sony, le géant Matsushita, et Taiyo Yuden.

L'ambition est d'abord de devenir le premier fournisseur de Sony, ce groupe qui indique couvrir à lui seul 20 % du marché mondial des cassettes audio et 10 % à 20 % du marché des cassettes vidéo, puis d'entrer chez TDK, Hitachi, Columbia, Konishiroku... *« et JVC »*, ajoute cette fois M. Ohishi. Pourquoi pas ? La société JVC, bien qu'ayant les coudées libres, n'est-elle pas filiale de Matsushita ? Des liens existent déjà, et au Japon ils sont précieux.

Le fin du fin serait de décrocher des contrats chez Sumitomo-3M (filiale de Sumitomo et du groupe américain Minnesota Mining and Manufacturing). Mais ces marchés-là sont *« solidement verrouillés par Toray »*, regrette M. Berthier. *« Pour entrebâiller la porte, il nous faudrait un produit nouveau »*, glisse prudemment M. Ohishi. *« Nous travaillons la question »*, reprend avec assurance M. Berthier.

A Tsuruga, des études sont activement menées, car l'usine ne se borne pas à fabriquer. C'est aussi une unité-pilote, où sont minutieusement testées la qualité et la résistance des bandes issues de recherches auxquelles Toyobo et Rhône-Poulenc consacrent 300 millions de yens (12 millions de francs) par an. Cet investissement, relativement lourd par rapport au chiffre d'affaires, – encore modeste, réalisé l'an dernier (130 millions de francs) mais qui est appelé au moins à doubler dès 1985, – devrait permettre à NMC d'atteindre ses objectifs.

A l'horizon 1990, *« NMC devra couvrir 7 % du marché japonais »*. Si les périmètres de fabrication dans le monde ne se sont pas trop modifiés d'ici là, l'entreprise devrait donc être en mesure de produire de 5 500 à 6 000 tonnes de films polyester par an. C'est dans ses cordes, et ce pari a des chances d'être tenu.

« Totale transparence »

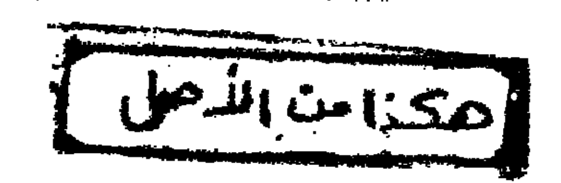
Plus ambitieux, en revanche, est le projet d'arriver à capter 20 % du marché mondial d'ici cinq ans ; mais cette fois, dans ses pronostics, le patron français de NMC fait l'amalgame des possibilités globales de fabrication, présentes (Tsuruga, Inuyama, Saint-Maurice-de-Beynost) et à venir. Cela part d'un bel esprit de coopération.

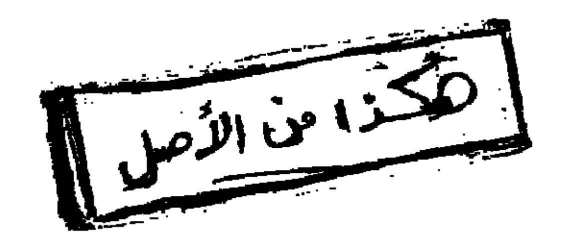
« La transparence est totale entre nous », affirme encore M. Berthier. M. Ohishi acquiesce. Venant d'un directeur japonais, Toyobo avant d'être Rhône-Poulenc, c'est une preuve de confiance. En théorie, l'objectif peut être atteint, car il ne s'agit pas d'une affaire de capacité : le tandem Toyobo - Rhône-Poulenc sera parfaitement en mesure de produire les 30 000 ou 32 000 tonnes nécessaires pour approvisionner le marché. C'est le volume de la clientèle qui fera la différence, et sur ce plan, la concurrence ne restera pas les bras croisés. Déjà, dans son coin, Hoechst-Kalle affûte soigneusement ses armes, dit-on.

Toutefois, à Tokyo, M. Gilles Barbier compte fermement sur la carte de visite « made in Japan » pour atteindre le but fixé. C'est indiscutablement un atout majeur. Rhône-Poulenc est le seul fabricant occidental à le posséder dans son jeu, et il ne se privera pas d'en user pour élargir son audience auprès des grands fabricants que sont par exemple BASPF, Philips ou 3 M. Avec les 8 milliards de francs de revenus à se partager avec Toyobo, le jeu en vaut la chandelle.

Si ce pari-là aussi est tenu, Nippon Magphane pourra se flatter d'avoir été l'instrument des ambitions de Rhône-Poulenc au Japon. M. Loïk Le Floch Prigent n'envisage-t-il pas très sérieusement de retirer du Japon, où *« notre avenir s'inscrit »*, au moins 15 % de son chiffre d'affaires consolidé en l'an 2000 ? Avec les développements à escompter dans la pharmacie, l'agrochimie et la chimie fine, tout est possible dans ce pays, dès lors qu'existe un solide tronc commun... en polyester ou toute autre matière.

ANDRÉ DESSOT.





culture

EXPOSITIONS

AU CHATEAU DE BIRON

Murs d'hier et tapisseries d'aujourd'hui

Au sud du Périgord, ce grand château de Biron, où, vers 1275, furent probablement conçus les Jeux floraux, prestigieuse baronnie de confins, donne aujourd'hui l'exemple d'un sauvetage encore inachevé mais déjà miraculeux.

Rien ne pouvait mieux que la tapisserie illustrer l'effort entrepris depuis huit ans mais galvanisé par un récent consensus inespéré et pour une fois efficace (1). L'exposition « Tapisseries modernes et contemporaines » participe à la fête de la restauration de l'édifice.

On prend, pour la visite, un escalier de pierre tournant entre les gros, beaux et grands murs d'un logis seigneurial où quatre salles tout nouvellement équipées proposent leurs volumes aussi nobles qu'il se doit sur deux étages. Un superbe local d'exposition où l'emphase des laines colorées semble chauffer les parfaits enduits à la chaux encore frais que l'on a tenus pas « tout à fait blancs » grâce à très peu d'ocre naturel.

D'en haut on entend les échos de la cavalcade qui monte vers le village : les pas des chevaux et le murmure estompé de la foule des habitants costumés parviennent à ceux qui découvrent ou revoient les moissons gonflées d'espoir de Gromaire (*la Terre*, 1939) ou les soleils de Jean Lurçat (*le Ciel*, 1953).

Les tapisseries – une vingtaine – sont bien accrochées, ce qui n'était pas si facile étant donné leur variété, allant d'André Derain à Pierrette Bloch. Leur choix répond avant tout au souci d'animation, et c'est une réussite. Mais il faut saluer aussi l'idée d'avoir associé deux renaissances : celle de l'édifice et celle d'une phase particulièrement fertile de la tapisserie moderne. On pense qu'un tel choix arbitraire mais vivace, sans unité profonde mais, à distance, bien caractéristique de notre siècle, a évité sans doute une présentation d'ennuyeux documents ou de reconstitutions ambitieuses et approximatives. Le meilleur a été décidé : se fier aux vertus d'un genre.

La tapisserie a toujours dispensé du merveilleux puisque telle est sa vocation. Aussi ne sera-t-on pas surpris des rencontres faites à Biron.

Les murs proposent le choc tonique d'une *Composition*, (1966), de Calder, tissée aux Gobelins. Les rouges et les noirs s'y équilibrent dans le plan, exactement comme les petites masses des célèbres « mobiles » dans l'espace. Ou encore le message velouté et mystérieux de Bissière, venu ici en voisin (*le Petit Cheval*, 1945, technique cousue) ; le brillant *Graffiti II*, 1971, de Brassaï, qui entra à son heure dans la participation française à la Biennale de Lausanne, et *Josephie*, 1964, de Gleb, aux saveurs onctueuses de tous les ocres réunis, admirablement rendus par le tissage de la Manufacture de Beauvais.

Notons du reste que cette manufacture a réalisé aussi avec bonheur la *Composition encre de Chine noire et bleue* de Hans Hartung (1975), d'une poésie évidemment plus abstraite. C'est également à Beauvais que Matisse confia l'exécution des deux pièces de sa tenture *Polynésie*, chef-d'œuvre de transcription issue de la structure des « papiers découpés » et magistral souvenir du voyage de l'artiste en Océanie en 1936. L'une des deux pièces (désormais grands classiques, malgré leurs petites dimensions), *la Mer*, peut être aujourd'hui admirée par la grâce d'un consensus en un été miraculeux au fin fond du Périgord. Elle y porte le bleu infini, des mers du Sud.

Que l'euphorie de ce bel été à la Gromaire ne fasse pas oublier que la restauration de Biron reste partielle. Entre la reconstitution d'un adoubement et celle d'un tournoi, une des très actives animatrices de la fête, Béatrice de Andia, constate que seule la poursuite de l'effort commencé et déjà bien avancé assurera *« l'avenir du passé »*.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Exposition organisée par le conseil général de la Dordogne et le FNAC d'Aquitaine. Commissaire : Gilberte Martin-Méry. Jusqu'au 13 septembre.

(1) Dans ce consensus entrent l'Etat, le conseil général de la Dordogne, le conseil régional, les services des Monuments historiques, du Mobilier national et du Fonds national d'art contemporain, l'Association des amis de Biron et l'intérêt de la population de quatre villages environnants.

A AUBUSSON

Leçons d'histoire sur laine et soie

La tapisserie témoin de l'histoire avec l'exposition de vingt-neuf tapisseries anciennes (seizième et dix-huitième siècle), le jeune musée d'Aubusson poursuit son exploration de l'iconographie qui inspirait les cartonniers. Exploration commencée voici deux ans (images de la Chine dans la tapisserie du dix-huitième siècle), poursuivie l'an dernier (poésie, roman, tapisserie) et qui rassemble chaque été les travaux sortis au cours des siècles des ateliers de Paris, du Limousin, des Flandres et parfois d'ailleurs (Beauvais, Toulouse, etc.) Œuvres maîtresses de cette exposition : quatre pièces de l'*Histoire du roi* réalisées aux Gobelins à la fin du dix-septième siècle pour magnifier Louis XIV. Les cartons en avaient été coproduits par Lebrun et par Van der Meulen, lequel suivait le roi en reportage dans ses opérations militaires pour dessiner sur le vif les scènes à reproduire.

A côté de ces monuments classiques, venus de Versailles, l'exposition d'Aubusson propose des pièces beaucoup plus surprenantes : *Le retour de Louis VII de la croisade* (habituellement au musée de Saint-Denis) tissée à Aubusson en 1748 et que sa longueur (10,25 mètres de long pour 2,75 mètres de haut !) empêche, paraît-il, de présenter ordinairement au public. Ou encore *la Bataille de Saint-Denis* (château d'Ecouen) réalisée pour ainsi dire à chaud à la fin du seizième siècle pour commémorer un épisode des guerres de religion et qui met en scène en format monumental (4,40 mètres sur 3,30) tout le déploiement des troupes en conflit, entre Montmartre et Aubervilliers, avec explications et notes détaillées en bas des tapisseries.

Les thèmes de toutes ces œuvres, réalisées en laine et soie, sont très variés : Clovis, Jeanne d'Arc, plusieurs rois de France, la Jérusalem délivrée, la bataille de Lépante... les cartonniers les puisaient généralement dans les gravures des livres d'histoire agrandies et interprétées ; lorsqu'elle les a retrouvées, l'exposition d'Aubusson présente ces gravures originelles auprès des tentures ; un rapprochement qui a des vertus très pédagogiques, comme par ailleurs ce rassemblement rare de tapisseries venues de régions diverses.

L'effet de contraste met en évidence les caractères de chacune : la virtuosité technique et la « classe » des Gobelins et des Flandres, la robustesse et la santé paysanne des lissiers limousins souvent reconnaissables aussi à ces « nervures » dont ils emplissaient leurs fonds et dont ils trouvaient l'inspiration dans les forêts épaisses qui, aujourd'hui encore, entourent la ville où ils travaillaient.

GEORGES CHATAIN.

★ La tapisserie témoin de l'Histoire, musée de la tapisserie Jean-Lurçat, Aubusson (Creuse), tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, fermé mardi matin. Jusqu'au 10 octobre 1985.

CINÉMA

AU FESTIVAL DE MONTRÉAL

Rencontre avec Agnieska Holland

Amère récolte, qui représente l'Allemagne fédérale au Festival de Montréal, est le premier film réalisé hors de son pays par la cinéaste polonaise Agnieska Holland. On y voit un fermier pendant l'occupation allemande de la Pologne cacher une jeune femme juive, s'éprendre d'elle et finalement, précipiter sa perte.

Mené avec maestria par le comédien Armin Muller-Stahl, le huis clos mis en place est dense et complexe. *« Le paradoxe du personnage principal*, explique la cinéaste, *est qu'il veut faire le bien, mais sa lâcheté et des petites choses rendent sa vie et ses actes contradictoires avec ce désir qu'il a. »*

C'est par hasard qu'Agnieska Holland a été amenée à traiter ce sujet. Un projet qu'elle montait en France n'a pas abouti, et un producteur allemand lui a proposé plusieurs thèmes, dont celui-ci, tiré d'un roman. Elle l'a choisi parceque la relation l'intéressait. Elle est née à Varsovie, en 1948, d'un père juif et d'une mère qui ne l'était pas, et la pression de la culpabilité, elle l'a senti peser sur elle durement. Déjà, avant de quitter la Pologne, elle préparait un film sur le ghetto.

Scénariste de Wajda, Agnieska Holland a été découverte comme réalisatrice par la critique internationale avec *« Acteurs provinciaux »*, à Cannes en 1980. *« Amère récolte »* est difficilement comparable. Il a été tourné en vingt et un jours seulement, et à Berlin, en ville, ce qui excluait tout mouvement de caméra. Même avec la volonté de raconter l'histoire, sans faire voir la guerre ni les uniformes allemands, le manque de moyens a été très contraignant. Le résultat est cependant à la mesure de ce que souhaitait l'auteur : *« Montrer une situation concrète et universelle »*. Ce mot, « concret », revient souvent dans ses propos. C'est à partir de là qu'elle travaille. C'est la réalité qui l'inspire. *« Le vrai cinéma que j'aime et que je ne vois pas oscille entre le concret et le rêve. »* Elle a signé quelques documentaires mais précise ne pas avoir de tempérament de documentariste. *« Il faut être ingénu pour entrer dans la vie réelle de personnes réelles et pour les dépouiller. Je me sens gênée. Au contraire, je peux être cruelle, beaucoup plus libre dans la fiction. »*

« Pas d'autre choix »

Si elle avait dix-huit ans aujourd'hui, elle n'opterait pas pour le cinéma. Elle dit qu'en Europe, elle ne voit pas de nouvelle vague arriver. *« Il y a d'un côté des caricaturistes de films américains et, de l'autre, des films d'auteur si hermétiques que le public n'en veut pas, et moi je ne peux pas faire de film pour personne. »* Faire des films, aujourd'hui, c'est sa vie, elle ne sait rien d'autre, ce qu'elle préfère ? Le tournage, le travail avec les acteurs, cette *« relation humaine, cette relation de pouvoir, comme en amour »*. Le plaisir de travailler en Allemagne est venu de là, des acteurs. *« Si c'est réussi, la bataille est très profonde. Chacun se bat pour faire de l'autre son moyen d'expression. »*

En Pologne, Agnieska Holland a réalisé *la Fièvre*, sur la résistance contre les Russes au début du siècle. Primé au Festival de Berlin, en 1931, le film n'a plus été montré après l'état de guerre. *Une femme solitaire* a été interdit juste avant. C'était cette fois un sujet très contemporain et très pessimiste, bien qu'il ait été tourné *« pendant les jours de solidarité, les jours d'espoir »*.

En décembre 1981, elle se trouvait à l'Ouest. Prendre position publiquement a été pour elle un devoir. Elle n'est pas rentrée en Pologne où elle n'aurait plus pu travailler. Elle est restée en France, elle a encore un passeport polonais. *« Il arrive assez souvent que nous prenions une décision de façon émotionnelle, et cela pèse toute notre vie. Est-ce que la politique mérite l'exil ? Je ne sais pas, je n'avais pas d'autre choix. »*

En France, Agnieska Holland a plusieurs projets. *« L'un*, dit-elle en souriant, *comporte un certain mystère et sort du concret »*. Il y en a un autre auquel elle tient encore beaucoup, bien qu'elle n'ait pas trouvé de producteur. C'est une comédie, un *« collage un peu bunuélien »* sur une classe de l'Alliance française à Paris, avec *« une enseignante prise en otage par le destin de son groupe d'étudiants. Cela me changerait des lourdes histoires sombres »*.

Pour le moment, elle n'a pas l'intention de travailler de nouveau sur les années 40 : *« il faut avoir quelque chose de nouveau à dire. »* Mais la guerre, malgré tous les films réalisés, lui reste incompréhensible. En ce sens, elle trouve *Shoah* très important. Elle-même n'a pas abandonné son idée qu'elle avait de raconter la vie de ce délégué du Parti juif à Londres *« qui a voulu faire bouger le monde, arrêter l'holocauste. Il a parlé à Roosevelt, à Churchill. Cela n'a rien donné, il s'est suicidé »*.

A présent, 90 % de son temps est pris par l'écriture *« parce qu'il faut dix scénarios pour pouvoir en tourner un »*. Agnieska Holland, qui participait à l'élaboration du *Danton* de Wajda, a pu trouver du travail à Paris. Pour les films, cela a été plus difficile. Elle ne parlait ni français ni anglais. En outre, si jamais elle avait eu l'illusion de pouvoir s'exprimer librement à l'Ouest, elle l'a vite perdue. *« La censure s'exerce différemment, elle n'est pas politique mais imprévisible. C'est, par exemple, la pression des producteurs sur la distribution, la pression de la télévision sur le contenu du film si elle le coproduit. »* Elle est prête à travailler n'importe où. *« Mais en Pologne*, conclut-elle, *c'était beaucoup plus simple. Je faisais partie d'une société où je me sentais très bien, et je savais où étaient les choses importantes. Ici, c'est plus vague. Ce qui me touche le plus : est-ce que cela va intéresser quelqu'un ? »* Le public montréalais a été très intéressé par *Amère récolte*. En Europe, beaucoup de gens connaissent le metteur en scène de *« Acteurs provinciaux »* et ses dons pour éclairer nos zones d'ombre.

Il serait, aujourd'hui, important de voir *Une femme solitaire* qui semble un film prémonitoire. En Pologne ce sera bientôt possible. Les paroisses et de nombreux foyers sont équipés de magnétoscopes. Une édition clandestine de vidéo-cassettes a été organisée. *« Celà va très bien marcher*, dit Agnieska Holland, *c'est un très bon moyen de communication »*.

CLAIRE DEVARRIEUX.

LA GÉODE DE LA VILLETTE

Succès expérimental

La Géode est le phare, la sphère lumineuse qui devra guider, à partir de mars 1986, les badauds vers la cité des sciences et de l'industrie de La Villette (*le Monde* daté 24-25 mars). Depuis son ouverture, le 9 mai dernier, elle draîne déjà un public nombreux. En trois mois et demi, plus de 150 000 personnes sont venues voir *l'Eau et les hommes*, le premier film français tourné selon le procédé Omnimax (1). Ils sont 1 500 à 2 800 à se noyer quotidiennement dans la boule métallique, selon le nombre de séances (de cinq à huit par jour). Si la salle de 360 places est souvent à moitié vide à 11 heures et 12 h 30, elle est en revanche bondée à toutes les autres séances.

Le film a coûté cher : quinze millions de francs. Mais il est la propriété de l'établissement qui ne paye donc pas de frais de location. Il sera remplacé, à partir du 11 septembre, par *Chronos*, un peu moins onéreux et cofinancé à 20 % par le musée de La Villette.

Jusqu'à maintenant, les films tournés en Omnimax sont de remarquables documentaires, fondés sur le caractère spectaculaire des images, renforcé par une bande-son soignée. Le public est, semble-t-il, conquis, même si certaines personnes sont indisposées par les scènes les plus impressionnantes – notamment, dans *l'Eau et les hommes*, des prises de vues réalisées à bord d'un hélicoptère.

Passé l'engouement de la curiosité, peut-être faudra-t-il envisager de concevoir pour la Géode de « vrais » films, tournés à travers l'objectif *fish-eye* indispensable à l'Omnimax. Il existe de par le monde une cinquantaine de salles équipées pour exploiter le procédé australo-canadien commercialisé pour la première fois en Californie en 1975.

Certains studios américains intéressés par les techniques de pointe, comme les studios Walt Disney, surveillent très attentivement la courbe d'exploitation de l'Omnimax. Mais avant de voir *Tron* ou *la Guerre des étoiles* à La Vilette, il faudra se contenter pour un temps encore de films expérimentaux.

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND.

(1) L'Omnimax consiste à progeter sur un écran de 1 000 mètres carrés des films tournées en 70 mm. Un autre procédé du même genre, le « Panrama », avait été déposé en 1958 par un Français, M. Philippe Jaulmes. Il utilisait des films en 35 mm. projetés sur un écran de 350 mètres carré.

ÉCHECS

LE CHAMPIONNAT DU MONDE TOUJOURS EN QUÊTE D'UN ARBITRE

M. Florencio Campomanes (Philippines), président de la Fédération internationale des échecs (FIDE), dont le congrès s'est ouvert, dimanche 25 août, à Graz (Autriche), a affirmé qu'il avait envoyé le lundi 19 août une liste de sept arbitres à Anatoli Karpov et Gary Kasparov, respectivement tenant du titre mondial et challenger. M. Campomanes a indiqué que Karpov et Kasparov devaient choisir parmi les sept arbitres proposés un arbitre principal pour les championnats du monde, dont la cérémonie d'ouverture doit avoir lieu le 2 septembre prochain à Moscou.

La liste adressée par M. Campomanes contient les noms suivants : M. Filip (Tchécoslovaquie), M. Malzev (Bulgarie), M. Medina (Espagne), M. Keller (France), M. Klein (Equateur), M. Prins (Pays-Bas) et M. Florian (Hongrie). Selon le président de la FIDE, cette liste a été envoyée au tenant du titre et au challenger à la suite du refus de M. Lothar Schmidt (RFA) d'accepter l'arbitrage du championnat du monde en raison de problèmes d'emploi du temps (1).

La conférence générale de la FIDE, qui débute jeudi prochain, devrait, en principe, donner l'aval à la décision de M. Campomanes d'avoir interrompu les championnats du monde le 15 février dernier.

(1) Le Yougoslave Svetozar Gligoric, arbitre principal de la première rencontre pour le titre mondial entre Karpov et Kasparov, avait été de nouveau désigné pour arbitrer les prochains championnats du monde. Kasparov avait alors menacé de déclarer forfait et M. Gligoric avait renoncé de lui-même à cette charge.

■ **MORT DU CARICATURISTE PINO ZAC.** – Le caricaturiste Pino Zac est mort le 25 août à Fontecchio. Il était âgé de cinquante-cinq ans.

[De son vrai nom Giuseppe Zaccaria, il avait collaboré à deux hebdomadaires satiriques : *Il Male* en Italie et, dès les années 60, au *Canard Enchaîné*. De retour dans son pays, il avait rejoint, en 1980, l'équipe *Avanti*. Pino Zac a également réalisé une vingtaine de films d'animation.]

■ **DÉTOURNEMENT D'ARCHIVES.** – M. Patrick Michel, conservateur du musée de Chambéry (Haute-Savoie), a été inculpé de vol le 22 août. Il a reconnu avoir détourné, entre 1975 et 1977, 300 à 400 documents d'archives de la bibliothèque de la ville, qu'il avait ensuite revendus à des amateurs et des antiquaires pour un bénéfice estimé à un million de francs. M. Michel a été laissé en liberté surveillée.

MUSIQUE

Tangos des Halles

La rue Quincampoix a un passé multiple et romanesque qui fleure bon les duels nocturnes du chevalier de Pardaillan, et aussi les cageots éventrés où les clochards de l'aube ramassaient leur pitance. Le présent, c'est Beaubourg, c'est la piazza où les poètes et prophètes font la manche. Sans trace de pitance abandonnée sur les pavés, dans la rue Quincampoix s'alignent les restaurants. On n'y croise plus l'épée, mais les fourchettes et les couteaux. Les caves n'abritent plus de machiavéliques comploteurs mais des acteurs.

Dans sa cave, le restaurant le Tourtour a aménagé un théâtre, où on a joué tout l'été Marguerite Duras (*Agatha*) et des tangos (*Pile et face*). Peut-on davantage être à la mode ? Pourtant, *Tangos pile et face*, le spectacle d'Eve Griliquez, a quelque chose d'intemporel dans le décor des vieux murs voûtés, avec un réverbère pour l'atmosphère. Oscar Sisto chante en version originale dans un style crooner, décalé ici. Il accompagne au piano Eve Griliquez. Elle ne chante pas. Le cœur sur la main, elle dit en français les paroles des tangos, poèmes autonomes, beaux et insolites comme des rêves en couleurs.

Au Tourtour, c'est le tango littéraire. Le tango traditionnel s'écoute de l'autre côté du boulevard Sébastopol, au milieu des rues vouées à tous les trafics du *look* voyou. Rue des Lombards, les Trottoirs de Buenos-Aires célèbrent Carlos Gardel, par la voix d'Ernesto Rondo.

Foulard à pois noué en cravate, veste fripée boutonnée avec peine sur la panse cerclée d'une large ceinture ornée de fines chaînes, Ernesto Rondo fait vibrer le passé. Il chante comme dans les vieux films. Du geste, il souligne la sauvagerie pathétique des ballades anciennes, sa voix qui frôle le rauque n'aurait pas besoin de micro. Entre les tangos, il parle, entremêle des noms, des souvenirs, du baratin, histoire de reprendre son souffle, et il remercie le public, joyeux comme un enfant de « faire salle pleine ». Dommage que, finalement, il chante si peu.

COLETTE GODARD.

★ Tango Pile et face, Tourtour, 22 h 30.

★ Ernesto Rondo, Trottoirs de Buenos-Aires, 22 h 30 et 24 h, jusqu'au 14 septembre.

■ **LE CONCERTGEBOUW SANS CHEF.** – Le chef d'orchestre Bernard Haitink cessera de diriger le Concertgebouw d'Amsterdam en 1986, et non, comme prévu, en 1988, date à laquelle doit lui succéder Riccardo Chailly. Bernard Haitink, qui sera directeur musical à l'Opéra royal de Covent Garden, conduira encore en septembre la tournée du Concertgebouw en Amérique du Sud et du Nord.

SPECTACLES

théâtre

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.

FONTAINE (874-74-40), 21 h : Du rififi dans les labours.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (544-57-34) : I. 20 h. : Diabolo's 1929-1939 ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : les Mystères du confessionnal.

POINT VIRGULE (278-67-03), 18 h 30 : Eclairs d'un sorcier.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Tant pis si je vous fais rire.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 45 : Ballet du Nord, Ballet de Tours.

TAI THEATRE (278-10-79) ; 21 h : Desform (danse, vidéo, musique).

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : De Preissac jazz group (der.)

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Cl. Tissendier Sextet.

TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America ; Paul Cooper.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : E. Rondo, L. Rizzo, S. et J. Rey.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, à 20 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. : J. Schroder (Bach, Haendel).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

En avant-première : 20 h 30 : Carné, l'Homme à la caméra, de Christian-Jaque.

BEAUBOURG (278-35-57)

17 h, Pitié pour le prof, de S. Narizzano ; 19 h, la Mémoire, de Y. Chahine.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Fr.-égypt.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (Botsw., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LA BASTON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

BRAZIL (A., v.o.) : Elysée Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

LA CAVALE IMPOSSIBLE (*) (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Rialto, 19e (607-87-61).

CINQ FEMMES A ABATTRE (**) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

COMMENT CLAQUER UN MILLION DE DOLLARS PAR JOUR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CONTES CLANDESTINS (Fr.) : République, 11e (805-51-33).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA DÉCHIRURE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (326-83-93).

DIESEL (*) (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

DREAMSCAPE (*) (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade (359-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, (Ang.-A., v.o.) : Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

Lundi 26 août

GYMKATA (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

JOY AND JOAN (**) (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Ritz, 18e (606-58-60).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

MASK (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

RUNAWAY, L'ÉVADÉ DU FUTUR (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

SAINT-TROPEZ INTERDIT (Fr.), (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES FILMS NOUVEAUX

AMAZONIA, LA JUNGLE BLANCHE (*), film italien de Ruggero Deodato (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

BLESSURE, film français de Michel Gérard : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

2072, LES MERCENAIRES DU FUTUR, film italien de Lucio Fulci (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Baltille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Images, 18e (522-47-94).

PAROLE DE FLIC (*) : film français de José Pinheiro : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

STRANGERS KISS, film américain de Matthew Chapman (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Lumière, 9e (246-49-07).

STRICTEMENT PERSONNEL, film français de Pierre Jolivet : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01) ; République, 11e (805-51-33).

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**) : Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

PALE RIDER (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (397-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PORKY'S CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit.), v.f. : Tourelles, 20e (364-51-98)

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bergère, 9e (770-77-58).

STARMAN (A.) (V.f) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UNE DÉFENSE CANON (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Murat, 16e (651-99-75).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

Les grandes reprises

L'ACROBATE (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BARRY LYNDON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-14-04).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

CABARET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE CHAT NOIR (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LES CHEFS D'ŒUVRES DE WALT DISNEY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DÉLIVRANCE (A, v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EFFI BRIEST (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, (h.sp.), 3e (271-52-36) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (It.-fr., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27)

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MAMAN KUSTERS S'EN VA-T-AU CIEL (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MÉDÉE (It., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PAIN AMOUR ET JALOUSIE (It., v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Escurial, 13e (707-28-04).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (A., Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Publicis Champs Elysées, 8e (770-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES VALSEUSES (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26).

LA VIE PASSIONNÉE DE VINCENT VAN GOGH (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Balzac, 8e (561-10-60).

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et Mabel en promenade.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 16 h : Traquenard ; 18 h : le Visage ; 20 h : Drôle de drame ; 22 h : Lolita.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Roberta.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01), 19 h : India Song.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40), l'Epreuve de force. – Salle 2 : Un shérif à New-York.

GODARD Studio Cujas, 5e (354-89-22), 20 h, 22 h : Détective ; 16 h, 18 h : Je vous salue Marie.

HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Noblesse oblige.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden ; + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chien enragé.

MÉLO-PASSIONS, MÉLO-DRAMES (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30), les Tueurs.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse ; les Nuits de la pleine lune ; la Femme de l'aviateur. – Denfert, 14e (321-41-01) : le Beau mariage, Pauline à la plage.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Dans la ville blanche.

TEX AVERY (v.o.), George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30), Laura.

TOTO Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : Pripouilleurs et compagnie ; Toto apôtre et martyr ; Toto le Moko.

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h 30.

LE DERNIER MÉTRO (Fr., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 35.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 50.

RADIO-TÉLÉVISION

Lundi 26 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : le Faux Coupable.
Film américain d'A. Hitchcock (1957), avec H. Fonda, V. Miles, A. Quayle, H.-J. Stone, C. Cooper. (N. rediffusion.)
Un homme banal, musicien dans un club de New York, est arrêté par la police car il ressemble à l'auteur de plusieurs cambriolages à main armée. D'après une histoire authentique, un suspense essentiellement moral. Mise en scène austère. Interprétation poignante d'Henry Fonda.

22 h 20 Portrait de Bruno Bettelheim. (Rediff.)
Série de Daniel Karlin. N° 3 : Vivre à l'école orthogénique.
Retour à l'école orthogénique pour tenter de comprendre la vie quotidienne de cinquante enfants et du personnel de l'école, ce qui fait de cette institution un endroit unique. Rediffusion d'une série de qualité.

23 h 40 Journal.

23 h 55 Choses vues : Hugo lu par Michel Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Enfin seul.
Réal. : Rémy Grumbach.
Un one man show de Gérard Jugnot, enregistré au Splendid. L'un des nouveaux comiques interprète une douzaine de ses sketches.

21 h 45 Concert : Symphonie romantique, de Brückner
présenté par Eve Ruggieri.
Interprétée par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. : Sergio Celibidache (en simultané sur France-Musique). Le concert sera suivi d'une interview de Sergio Celibidache, réalisée en septembre 1983 lors de l'enregistrement de cette symphonie à Munich.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Regain.
Film français de M. Pagnol (1937), avec G. Gabrio, O. Demazis, Fernandel, M. Moreno, E. Delmont, C. Blavette. (N.)
Le dernier habitant d'un village de Provence abandonné va rencontrer une femme, bête de somme d'un rémouleur, avec laquelle il fera revivre la terre. D'un roman lyrique et idéaliste de Giono, Marcel Pagnol a tiré une chronique paysanne empreinte de son propre folklore.

22 h 40 Journal.

23 h 05 Thalassa.
Le magazine de la mer.
Les derniers Jangadeiros du Brésil.

23 h 30 Rencontres de l'été.

23 h 35 Prélude à la nuit.
« D'Ysse d'eau » de François Rabbath, interprété par lui-même à la contrebasse et Laurent Petitgirard au piano.

CANAL PLUS

20 h 30, Le Bourreau des cœurs, film de C. Gion ; 22 h 10, Les plus grandes corridas mexicaines et espagnoles ; 23 h 10, Festival de jazz d'Antibes 84 ; 23 h 45, Hill street blues ; 0 h 30, Terreur à l'hôpital central, film de C. Lord ; 2 h 10, Les filles d'hollywood.

FRANCE-CULTURE

20 h 30, Feuilleton : « le Chevalier à la charrette » ; 21 h, Musique : Angers, musiques du vingtième siècle : l'Orchestre de la Philharmonie polonaise de chambre, dir. W. Rajski, sol. P. Amoyal et G. Causse ; 23 h, Nuits magnétiques : les aristocrates.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 12 mai au Festival de Schwetzingen) : Trio pour piano, violon et violoncelle de Mozart, Trio pour piano, violon et violoncelle de Brahms, Trio pour piano, violon et violoncelle, de Mendelssohn par Christian Zacharias, piano, Ulf Hoelscher, violon, Heinrich Schiff, violoncelle ; 21 h 40, Concert (en simultané avec Antenne 2) : « Symphonie n° 4 en mi bémol majeur, Romantique » de Bruckner par l'Orchestre Philharmonique de Munich, dir. S. Celibidache.

Mardi 27 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.
11 h 45 La une chez vous.
12 h 00 Jeu : Le grand labyrinthe.
12 h 35 La bonne aventure.
13 h 00 Journal.
13 h 45 Choses vues : Hugo lu par M. Piccoli.
13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
14 h 30 Santé sans nuage.
Le diabète.
15 h 30 L'été en musique : Arcana.
Les musiques inachevées, pourquoi inachevées ?
16 h 25 Dessin animé.
17 h 40 La chance aux chansons.
18 h 05 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 15 Série : Jean-Christophe.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Les vacances de Monsieur Léon.
20 h 00 Journal.
20 h 30 Football : Laval-Toulon.
Championnat de France (en direct de Laval).
22 h 20 Documentaire : Moi, l'Afrique.
Série de B. Manacorda, J. Nocerra, D. Mauro, E. Dazin.
Nous nous sommes très fâchés. Après l'Afrique des rois et des empires, la seconde partie de cette série va de la fin du dix-neuvième siècle aux indépendances, avec l'évangélisation, la colonisation, la conférence de Berlin... Un poème-fleuve, une épopée lyrique.
23 h 10 Journal.
23 h 25 Choses vues : Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé matin.
10 h 30 ANTIOPE.
11 h 45 Récré A 2.
12 h 00 Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Magnum.
14 h 25 Aujourd'hui la vie.
15 h 25 Série : Une affaire pour Mandl.
15 h 55 Sports été.
Automobile : rallye des Mille Lacs ; cyclisme : championnat du monde sur piste.
18 h 00 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; les mystérieuses cités d'or.
18 h 40 Flash info.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 40 Feuilleton : Hôtel du siècle.
20 h 00 Journal.

20 h 35 Cinéma : Paris brûle-t-il ?
Film français de R. Clément (1966), avec J.-P. Belmondo, C. Boyer, L. Caron, J.-P. Cassel, G. Chakiris, B. Cremer, C. Dauphin, A. Delon. (N.)
En août 1944, les diverses étapes de la libération de Paris, que Hitler avait ordonné de détruire à l'arrivée des troupes alliées. Superproduction à la manière du Jour le plus long. *Reconstitution minutieuse, mise en scène spectaculaire, vedettes pour tous les rôles.*
23 h 15 Journal.
23 h 40 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 05 Dessin animé : La panthère rose.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 40 Coups de soleil.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'Homme.
20 h 05 Les jeux.
20 h 35 Cinéma : l'Innocent
Film italien de L. Visconti (1976), avec G. Giannini, L. Antonelli, J. O'Neill, M. Porel, R. Morelli, M. Girotti.
Un grand bourgeois romain, qui prétendait se placer au-dessus de la morale courante, se met à haïr l'enfant que sa femme, infidèle, a eu d'un autre homme. Ce dernier film de Visconti est inspiré d'un roman « décadent » de Gabriele d'Annunzio. Il est à la fois émouvant et décevant.
22 h 45 Journal.
23 h 10 Rencontres de l'été.
23 h 20 Prélude à la nuit.
« Deuxième Sonate pour violon et piano », de B. Bartok, interprétée par A.-M. Binet de Boisgisson, violon, et D. Ponty, piano.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 45) ; 7 h 45, Reuilly, l'as des espions ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 12 h 30 et 17 h 35) ; 9 h 10, Hill street blues ; 10 h 5, Les Cerveaux, film de F. Winterstein ; 11 h 35, C'est encore loin, Naples ? 14 h, Les Branchés du bahut, film de R. Butler ; 15 h 30, L'Amour par terre, film de J. Rivette ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : les affaires sont les affaires ; 19 h 5, Zénith ; 20 h 30, Souvenirs, souvenirs, film de A. Zeitoun ; 22 h 40, Furie, film de B. de Palma ; 0 h 30, Lucky Jo, film de M. Deville ; 2 h, Les superstars du catch.

FRANCE-CULTURE

6 h, La matière de Bretagne, un foisonnement de perspectives ; 7 h, Sous la radio, la plage ; 8 h 05, Bobby et les siens ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : déficiences et handicaps, une histoire de l'infirmité ; 9 h 5, Temps libres : (et à 11 h, 11 h 30, feuilleton : « Voyage en Vendée, ou le royaume de Louis XVII » ; et à 14 h 30, 16 h, 18 h 30) ; 9 h 30, Mémoires du siècle, avec Charles Tillon ; 10 h 30, L'opérette, c'est la fête : Emerich Kalman ; 12 h, Panorama : entretien avec Arrabal ; à 13 h 15, le vin dans le Bordelais ; à 13 h 30, les décraqués ; 13 h 40, Chansons pour un été : chemins de traverse ; 14 h, Nouvelles policières : « Conscience professionnelle », de David Goodis ; 15 h 30, Les chemins de la transparence : rencontre avec Philippe Jacottet ; 17 h, Héros du rock : Elvis Costello ; 17 h 10, Le pays d'ici : en direct du Vaucluse : quel avenir pour le Lubéron ? ; 18 h 5, Agora, avec Michel Tournier ; 19 h 30, Le temps de se parler : le corps ; 20 h 30, Feuilleton : « le Chevalier à la charrette » ; 21 h, Musique : Angers, musiques du vingtième siècle : « le Japon hier et aujourd'hui », Kinshi Tsuruta et ses disciples ; 23 h, Nuits magnétiques : les aristocrates.

FRANCE-MUSIQUE

6 h, Musique légère : œuvres de Dieval, Xerxes, Bonneau ; 7 h 10, Réveille-matin : à 7 h 30, Idée fixe ; à 8 h 40, Bonjour M. Trenet ; 9 h 08 Le matin des musiciens : citation, collage, montage, œuvres de Tchaïkovski, Henze, Offenbach, Rimski-Korsakov... ; 12 h 5, Concert (donné le 18 avril au studio 106) : œuvres de Cowell, Jolas, Marti, Busoni, Mache, Ohana, par E. Chojnacka, clavecin, J. Vandeville, hautbois, G. Mahaut, cor ; 13 h 40, Sonates de Scarlatti, par Scott Ross ; 14 h 2, Mémoires des sillons : petite histoire du phonographe ; 15 h, Le piano de Tatyana Nikolaïeva : œuvres de Chopin, Mozart, J.-S. Bach, Metner, Liadov ; 18 h, Une heure avec... Thomas Hampson, œuvres de Scarlatti, Wolf, Saint-Saëns, Bowles, Copland ; 19 h 5, Le temps du jazz ; 19 h 30, Concert (donné le 26 juillet à Bayreuth) : « Parsifal » de Wagner, par les chœurs et orchestre du Festival, dir. J. Levine, chef des chœurs N. Balatsch, sol. S. Estes, M. Hoelle, H. Sotin, P. Hofmann, F. Mazura... ; 0 h 30, Zino Francescatti : œuvres de Schubert, Chausson, Paganini, Beethoven.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 26 AOUT

– *M. Bernard Tricot*, chargé de l'enquête sur l'affaire Greenpeace, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 h.

COMMUNICATION

LE CONFLIT LIGNEL-HERSANT DANS LA RÉGION RHONE-ALPES

« Le Progrès » n'a pas paru lundi

Lyon. – Dimanche 25 août, pour la deuxième semaine consécutive, *le Progrès-Dimanche, Centre-Dimanche* et *les Dépêches-Dimanche* n'ont pas paru lundi 26, aucune édition du *Progrès* n'a été publiée, à la suite d'un arrêt de travail de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Passés sous le contrôle de la Société d'édition régionale et de publications de journaux (SERP), elle-même contrôlée par *le Dauphiné libéré* de M. Robert Hersant, les titres dominicaux du groupe Progrès de M. Jean-Charles Lignel sont l'enjeu, depuis une dizaine de jours, d'âpres et confuses tractations entre la direction du *Dauphiné libéré*, celle du *Progrès*, et les syndicats de ces quotidiens.

Intervenu jeudi 22 août et entériné par la direction départementale du travail, un accord prévoyait le « transfert » de deux cent quinze personnes du *Progrès* à la SERP, dans le cadre de l'article L. 122-12 du code du travail, qui fait obligation à la société reprenante de prendre en charge le personnel correspondant. Une liste nominative, comprenant notamment trente-sept journalistes, a été transmise par la direction du *Progrès* à la SERP, samedi 24 août.

De notre correspondant

Les « transférés » ont été contactés individuellement par la direction de la SERP pour participer à la fabrication du *Progrès-Dimanche* du 25 août. Ignorant les *« garanties offertes par la SERP »* et contestant la *« constitution arbitraire d'une liste-charrette »*, les employés, ouvriers et journalistes, qui se retrouvent *« entre deux employeurs »*, n'ont pas travaillé samedi.

Profondément divisés sur la conduite à tenir, les syndicats ont été reçus tout au long de la journée par trois dirigeants du *Dauphiné libéré*, pour qui il n'était pas question *« de sortir* le Progrès-Dimanche *sans l'aval du personnel »*. Opposée au principe du transfert, la Fédération française des travailleurs du Livre (FFTL-CGT) a finalement tiré à trente mille exemplaires un *Progrès-Dimanche* « pirate » de huit pages, sur format tabloïd, distribué par les militants.

« Repartir de zéro »

Résignée *« à repartir de zéro »*, la direction du *Dauphiné libéré* se dit *« prête à toutes les négociations »*. Le retour à la solution antérieure de location-gérance est toutefois exclue par le nouveau propriétaire, qui se déclare, en revanche, *« disposé à signer un contrat d'impression »* concernant le matériel et le personnel.

La direction du *Progrès* considère pour sa part que, *« jusqu'à nouvelle décision de justice, les deux cent quinze personnes transférées font désormais partie de la SERP »*. Dès dimanche soir, des huissiers signifiaient à certaines d'entre elles qu'elles devaient *« rejoindre leur nouvel employeur »*. Parallèlement, la direction du *Progrès* annonçait des restructurations dans l'organisation du travail *« nécessaires pour une entreprise dont l'activité se répartit sur six jours au lieu de sept »*, en particulier un seul jour de congé, le samedi. Ces dispositions sont qualifiées de *« provocation »* par les syndicats.

Ces derniers, poussés par le personnel de toutes les catégories, ont décidé de ne pas assurer, dimanche soir, la sortie du *Progrès* (toutes éditions) daté lundi 26 août.

Ainsi, la décision de la cour d'appel de Lyon de « rendre » *le Progrès-Dimanche* à la SERP a créé, sur le plan économique et social, une situation compliquée, alors que d'autres arbitrages juridiques concernant le contentieux *Progrès-Dauphiné*, actuellement en cours, pourraient dans les semaines à venir changer encore les données du problème.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

LE PERSONNEL D'« HEBDO-GRENOBLE » CRÉE UN NOUVEAU JOURNAL GRATUIT

(De notre correspondant.)

Grenoble. – Le PDG du *Progrès*, M. Jean-Charles Lignel, a d'autres ennuis : ses hebdomadaires gratuits et notamment *Hebdo-Grenoble*, journal dont il prit le contrôle en mai 1980. Il devait par la suite acquérir les autres titres du groupe Hebdo de Rhône-Alpes, notamment son édition lyonnaise.

Hebdo-Grenoble, qui comporte une partie rédactionnelle, est diffusé à 130 000 exemplaires dans l'agglomération grenobloise et réalisé en 1984 un chiffre d'affaires de 13 millions de francs. Aujourd'hui, *Hebdo* ne serait plus qu'un *« titre fantôme »*, explique le directeur de l'agence de Grenoble, M. Lucien Salière. La société qui le distribue et qui fait partie du groupe Hebdo vient d'être mise en liquidation. D'autre part, les dix-huit personnes qui travaillent à la réalisation d'*Hebdo-Grenoble* n'ont pas été payées au mois de juillet.

Une majorité du personnel, qui estime être licenciée, a décidé de créer un nouveau journal gratuit. Il sera distribué le 11 septembre et devrait attirer une grande partie des petites annonces et de la publicité qui étaient jusqu'alors drainées par *Hebdo*. Pour expliquer les difficultés d'*Hebdo-Grenoble*, certains membres de l'ancienne équipe affirment que le journal *« servait à renflouer les caisses du* Progrès, *grâce notamment à des frais de holding et de siège particulièrement élevés »*, imposés à l'hebdomadaire grenoblois par le groupe.

C. F.

● *Du renfort au « Bébête-show ».* – Deux nouvelles marionnettes viendront grossir les rangs du « Bébête-show » de Stéphane Collaro, dont l'émission « Cocoricocoboy » reprend sur TF 1, chaque jour, du lundi au samedi à partir du 9 septembre. Alain Duverne et l'équipe de la société Image et Mouvement concoctent un « Fafa l'écureuil » et un « Crabe-Zuki » sous les traits desquels on reconnaîtra le premier ministre et le secrétaire général de la CGT. L'équipe d'Image et Mouvement travaille aussi pour Antenne 2, qui diffusera à partir de septembre deux de ses créations : une série de sketches d'une minute, inspirée de la bande dessinée *les Frustrés*, de Claire Brétecher, ainsi que la série éducative « Super doc ».

SELON L'« OBSERVER »

Les services secrets britanniques transmettent à la BBC des notes sur les mouvements extrémistes

De notre correspondant

Londres. – Après la tentative de censure d'une émission de télévision sur l'Irlande du Nord, puis la révélation de l'intervention du MI 5 (service de contre-espionnage) lors du recrutement de certains journalistes, producteurs ou réalisateurs de la BBC (*le Monde* du 21 août), voilà que l'hebdomadaire l'*Observer* vient d'ajouter une nouvelle pièce au dossier mettant en cause l'indépendance de la compagnie de radio et de télévision nationale.

L'hebdomadaire indique dans son édition du 25 août que le MI 5 – toujours lui, – fournit régulièrement à la BBC des « notes d'information » sur les organisations terroristes, les mouvements extrémistes de droite et de gauche, y compris ceux qui peuvent agir au sein des syndicats, notamment en période de grève ou de tension sur le front social.

Ces notes, trimestrielles, sont adressées non seulement à la direction générale de la BBC mais encore aux principaux responsables de la rédaction. Cependant, la plupart de ces derniers font remarquer que les documents en question ne sauraient avoir une influence déterminante sur la manière dont la BBC traite *l'actualité, car les journalistes* en connaissent la provenance et n'en tiennent éventuellement compte que parmi tout un ensemble de diverses sources d'information.

Les journalistes craignent toutefois que les notes du MI 5 puissent jouer un rôle dans l'opinion que se font les directeurs de la BBC et les remarques qu'ils peuvent formuler à propos de telle ou telle émission.

Cette nouvelle révélation ne pourra que renforcer les protestations des syndicats de la BBC. Leurs dirigeants ont rencontré, le 23 août, le directeur général, M. Alasdair Milne, pour lui demander de refuser désormais toute « consultation » du MI 5 à propos des candidatures à l'embauche ou à une promotion. De même ils souhaitent que les membres du personnel, susceptibles d'avoir accès à des informations dites « sensibles », ne soient pas obligés de s'engager par écrit à respecter la loi sur les secrets d'Etat.

M. Milne s'est contenté de faire observer que ces pratiques sont courantes dans un grand nombre d'entreprises publiques et privées dont les activités peuvent avoir trait directement *ou indirectement* à la Défense nationale et à la sécurité de l'Etat.

M. Milne a résisté à la volonté du conseil d'administration de supprimer l'émission sur l'Irlande du Nord, et s'efforce d'apaiser le malaise qui affecte la BBC. Il a promis aux syndicats – qui menacent de provoquer d'autres perturbations après la grève de vingt-quatre heures du 7 août – que l'émission contestée serait diffusée *« très bientôt »*, avec quelques modifications mineures et malgré l'avis défavorable du conseil d'administration. D'autre part, il a fait savoir que la direction générale venait d'ouvrir une enquête sur les « consultations » du MI 5 afin d'examiner la possibilité de réduire celles-ci sinon de les supprimer.

FRANCIS CORNU.

LETTRES

● *Menaces contre Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature 1978.* – L'écrivain juif américain Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature 1978, a reçu des lettres de menaces adressées à son domicile de New-York et à son éditeur suédois, a-t-on révélé le 24 août à Göteborg, où il doit se rendre prochainement. Ces deux lettres contenaient des propos violemment antisémites et des critiques injurieuses de ses œuvres inspirées de la tradition culturelle judéo-polonaise. M. Singer, quatre-vingt-un ans, est né en 1904 à Radzymin, en Pologne. – *(AFP.)*

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.




emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

legrand®

Notre groupe : 12 000 personnes. C.A. : 4 milliards, dont plus de 40% à l'étranger, des filiales réparties dans 21 pays, nous sommes parmi les 50 premiers investisseurs français.

Nos produits : l'appareillage électrique d'installations basse tension, domestiques et industrielles. Nos marchés : le bâtiment (logement et tertiaire), les entreprises industrielles, le grand public.

Développer notre marketing

Nous offrons un poste passionnant et évolutif de RESPONSABLE DE NOTRE MARKETING à un ou une

Ingénieur Grande Ecole

avec diplôme de gestion souhaité (INSEAD - MBA ...), ayant une expérience industrielle. Homme de stratégie : il assurera les analyses prospectives de développement de nos activités. Homme de terrain : il véhiculera idées et actions promotionnelles auprès de notre réseau de vente en France et à l'Etranger.

Nous déléguons à notre Conseil, le soin de vous informer sur ce poste. Nous vous remercions de lui adresser votre dossier de candidature sous réf. 25 M 261 à Edith Giacchetti, C.P.A. 3, rue de Liège 75009 Paris.

CPA — MEMBRE DE SYNTEC

ORGANISME DE FORMATION recherche

● UN ASSISTANT DE FORMATION

MISSIONS :

● Promouvoir la formation continue dans les entreprises : analyse des besoins, organisation des stages, suivi ;

● Encadrer les stages de formation de salariés et de demandeurs d'emploi.

PROFIL :

● Formation supérieure technique et de préférence en automatismes ;

● Expérience de l'entreprise exigée dans un service de production industrielle ;

● Expérience commerciale et pédagogique appréciées ;

● Qualités d'organisation et souci de la performance indispensables.

AGE : 30 à 40 ans environ.

● DEUX JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS-AUTOMATICIENS

MISSIONS :

● Assurer l'encadrement et l'animation de stages techniques.

PROFIL :

Ces postes pourraient convenir à des jeunes ingénieurs (25/35 ans) spécialisés en automatismes industriels et ayant l'expérience des applications de la micro-électronique et de la robotique.

Expér. pédagogique appréciée.

DEMANDER DOSSIER DE CANDIDATURE à ASFO 86, BP 495, 86012 Poitiers Cedex. Tél. : (49) 88-02-30.

---

cnet — PTT TELECOMMUNICATIONS

Centre National d'Études des Télécommunications

MINISTÈRE DES P.T.T.

recherche pour le **CCETT**

Centre Commun d'Études de Télédiffusion et Télécommunications à **RENNES**

Ingénieur grande école ou Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (D.E.A. 3e cycle)

pour mener, au sein d'une équipe spécialisée et en coopération étroite avec les départements techniques, une activité d'étude et de soutien en MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, pour la conception de systèmes de communication audiovisuelle.

Les candidats devront justifier d'une compétence ou d'une solide formation théorique et pratique dans plusieurs des domaines suivants :
• Analyse numérique et optimisation • Modélisation mathématique
• Mathématiques discrètes • Traitement du signal,
et posséder une bonne maîtrise des langages courants d'informatique scientifique.

Adresser C.V. + photo et prétentions à l'attention de Monsieur P. LE GREL - CCETT - Rue du Clos Courtel - B.P. 59, 35510 CESSON-SÉVIGNÉ.

Organisation et Publicité



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

Entreprise générale de Bâtiment de taille moyenne, forte de son indépendance, de sa technicité, de sa réputation et d'un bon capital humain... située en **NORMANDIE**, recherche

directeur adjoint

Il sera essentiellement responsable des aspects techniques et du suivi des travaux. Il assure en première ligne les rendez-vous extérieurs, il contrôle et anime les B.E. : structures-béton, métrés, prix, méthodes, plannings. Ce poste convient à un INGENIEUR ayant une expérience similaire de 8 à 10 ans et une personnalité autonome s'impliquant à tous les niveaux. Ses objectifs : la qualité et la rentabilité des réalisations. Ses moyens : une organisation rigoureuse, une forte coordination et l'expression de tous.

Adressez votre dossier (C.V., lettre manuscrite, sal. actuel, tél. pers.) sous la référence 63 A à :



Hervé Le Baut Consultants
11, rue La Boétie - 75008 PARIS
Tél. : 265.38.39

AFCOREM

ORGANISME SOCIAL (400 salariés) situé dans la région CHAMPAGNE-ARDENNES, recherche :

DIRECTEUR

Principales missions :
• gérer des activités multiples,
• diriger et animer le personnel des Services Administratifs et des Réalisations Sociales,
• mettre en œuvre les réorganisations nécessaires.

Il faut :
une formation supérieure assortie d'une expérience de plusieurs années en matière de direction d'entreprise, de préférence dans le secteur sanitaire et social.

Merci d'envoyer lettre de candidature manuscrite C.V. et photo (restituée) s/référence 14626 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Prestigieuse Société de notoriété internationale fabriquant et commercialisant de la joaillerie. PARIS

280.000 ±
Directeur administratif et financier

Il aura la responsabilité de la comptabilité générale, analytique, des finances (budgets, informatique, personnel) et animera une équipe de 6 personnes. Formation Finances Comptabilité et expérience dans une PME performante d'un C.A. d'environ 100 à 150 millions.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo, prétentions, téléphone privé (joindre enveloppe pour réponse plus rapide) sous référence 25015-M

MRI conseil
Danièle Chapuis - 13, rue Madeleine Michelis, 92522 Neuilly.



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)



Emirates

EMIRATES AIRLINES

recherche

PERSONNEL NAVIGANT

La compagnie d'aviation la plus nouvelle du monde cherche du personnel navigant commercial qualifié féminin et masculin. Nous demandons du personnel de cabine expérimenté. Age minimum : 20 ans. Taille minimum : 1,60 m. La connaissance de la langue anglaise est essentielle et de la langue arabe un avantage.

Vous êtes priés de remplir votre curriculum vitae en anglais en donnant un maximum de détails sur votre éducation scolaire, vos qualifications, les langues parlées, votre carrière professionnelle et le type d'avion sur lequel vous avez volé. Prière de joindre une photo pleine taille et une photo passeport à votre candidature, et adressez à : Emirates, Hôtel Hilton International, 18 Avenue de Suffren, F 75740 Paris Cedex 15.

Vous êtes priés d'indiquer votre numéro de téléphone et votre adresse postale pour nous permettre de vous inviter à l'interview qui aura lieu à Paris les 4, 5 et 6 septembre.

Notre base est Dubaï, une ville moderne et agréable au sud du Golfe Arabe. Votre logement et votre entraînement seront assurés par la compagnie. Si vous êtes sélectionné, vous devriez pouvoir nous rejoindre le 25 septembre 1985.



Emirates

ONE OF THE MOST IMPORTANT COMPANY WITHIN THE EUROPEAN MARKET
(Television Cartoons For Children)
SEEKS A

TOP EXECUTIVE AUDIO-VISUAL DEPARTMENT

+/– 5 000 000 BF/YEAR

HE/SHE will control sales of international transmission of television programmes as well as other audio-visual medias.

HE/SHE can reside outside Belgium but HIS/HER functions will be exercised in Brussels.

Knowledge of merchandising copyright and trademark registration recommanded.

HE/SHE will fluent in English-French and one other european language.

Please send your written application (+cv) TO C.P.S., avenue Louise 304, B. 1050 Brussels. Réf. : 85 4881.

COTE D'AZUR

PMI Fabricant produit second œuvre du bâtiment marque nationale (C.A. 200 M.F.)

RECHERCHE

EXPERT COMPTABLE CONFIRME(E)
(35 - 40 ans)

Chargé(e) de la gestion comptable et financière d'une affaire de type industriel, en relation directe avec le chef d'entreprise. Suivi du budget et du réseau de distribution.

Sérieuses références expériences exigées. Adresser c.v. manuscrit avec prétentions à :

NCK N° 784
7, Rue Falque - 13006 MARSEILLE
qui transmettra.

JEUNE SOCIÉTÉ DE SERVICES EN INFORMATIQUE
recherche

PLUSIEURS INGÉNIEURS DE HAUT NIVEAU EXPÉRIMENTÉS

Les compétences requises appartiennent aux domaines ou produits suivants :
– Systèmes et communications ;
– Temps réel civil et militaire ;
– Bases de données relationnelles ;
– Applications scientifiques ou de gestion ;
– Archivage électronique ;
– Matériels NORSK DATA, VAX, INTEL 808, SPS 7, SPS 9, IBM, CDC ;
– Postes à pourvoir à Paris, Toulouse et Marseille.

Envoyer C.V. à : D.I.
35, rue Réaumur, 75003 Paris.

---

jeune ingénieur chimiste
(E.S.C. - I.N.S.A. ou équivalent)

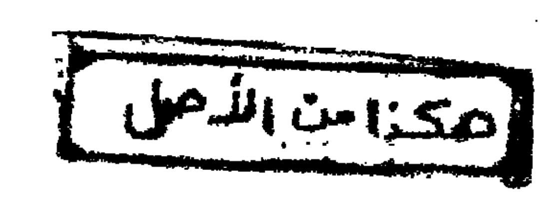
Société de Parfumerie-Cosmétologie implantée dans le Sud-Ouest, Filiale d'un Grand Groupe Français de renommée mondiale, offre un poste d'ingénieur qualité à un jeune ingénieur chimiste.

Rattaché au responsable technique, il sera chargé du Laboratoire Analytique et du Contrôle Qualité des emballages et des articles conditionnés ainsi que de l'assistance technique de nos agents étrangers.

Anglais indispensable - Espagnol apprécié.

Lieu de travail : MOURENX (Pyrénées Atlantiques)

Adresser lettre manuscrite avec Curriculum-Vitae, photo et prétentions sous référence n° 80044 à :
PUBLICITE ROGER BLEY
101, rue Réaumur - 75002 Paris, qui transmettra.





مكبرا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Ingénieurs commerciaux

France/export

Cette importante filiale d'un groupe français de dimension internationale est spécialisée dans la conception et la réalisation en milieu industriel d'installations mettant en œuvre l'aérodynamique et la thermodynamique. Pour promouvoir ces équipements de haute technicité, elle recherche deux ingénieurs commerciaux pour les secteurs suivants :

- **Industrie pharmaceutique** - base Paris - Réf. A/4750M
- **Agro-alimentaire, chimie, métallurgie** - base Lyon - Réf. A/4751M

Ils seront chargés de gérer et de développer le marché qui leur sera confié depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la définition, pour chaque affaire, d'une stratégie commerciale et à la négociation des contrats. Leur action s'étendra à la réalisation de l'avant-projet qui sera ensuite confié à un ingénieur d'affaires avec lequel ils travailleront en étroite collaboration. Ces postes s'adressent de préférence à un pharmacien option industrie pour le secteur de l'industrie pharmaceutique et à un ingénieur pour les autres secteurs. Les candidats recherchés seront âgés d'au moins 30 ans, ils posséderont une expérience commerciale sur des marchés comparables et maîtriseront au moins l'un des procédés de fabrication, une formation complémentaire étant assurée pour les techniques spécifiques. La pratique de l'anglais est nécessaire. La rémunération annuelle de départ sera fonction des compétences offertes. Ecrire à Françoise ORANGE en précisant la référence du poste choisi.

MEMBRE DE SYNTEC

PA

19, Résidence Flandre - 59170 CROIX - Tél. (20) 72.52.25

Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

INFORMATIQUE...
DEPART POUR UNE CARRIERE

JEUNES DIPLÔMÉS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
(Ecoles de Commerce, Ecoles d'Ingénieurs, DEA...)

Commencez votre carrière comme

ANALYSTES

Selon vos compétences et affinités, vous trouverez ensuite de nombreuses possibilités d'évolution de carrière, dans les différentes branches du groupe, en France et à l'étranger.



SAINT-GOBAIN

Des passerelles entre métiers, entre pays, entre sociétés

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) sous référence 8080 à **Saint-Gobain Informatique** — Les Miroirs — Cedex 27 — 92096 Paris La Défense.

SUD DE PARIS ET BANLIEUE SUD

Retroussez vos manches et entrez à la BICS...

La BICS, Banque Populaire de la Région Sud de Paris, 1600 personnes, 80 agences, offre à de Jeunes Diplômés ESC (finances-compta), Sciences Eco (Maîtrise ou DESS) les perspectives d'une carrière bancaire.

Après un cycle de formation rémunéré de 18 mois, elle vous propose d'intégrer son équipe commerciale.

Attaché (e) Commercial (e), vous êtes chargé (e) de prospecter une clientèle d'entreprises PME/PMI, commerces, artisans, particuliers. Ces fonctions vous préparent à de futures responsabilités dans le réseau des agences.

Si un métier qui allie l'action sur le terrain et la technique bancaire vous motive, adressez lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions et coordonnées téléphoniques sous réf. M 26 à :

BICS
Direction du Personnel
55, Avenue Aristide Briand
92120 MONTROUGE

Banque Populaire

BLEU Publicité

INFORMATIS

INGÉNIERIE INFORMATIQUE TECHNIQUES DE POINTE CAO - ROBOTIQUE - MONÉTIQUE - RÉSEAUX - PROCESSUS - VIDÉOTEX - MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE - TEMPS RÉEL

INGÉNIEURS SYSTÈME
BULL MINI, MONÉTIQUE

INGÉNIEURS SYSTÈME
TEMPS RÉEL MOTOROLA 68000

INGÉNIEURS RÉSEAUX
PROTOCOLES et TRANSPAC

INGÉNIEURS BULL DPS8
PROJETS RÉSEAUX/VIDÉOTEX

INGÉNIEURS VAX 780

PROJETS CAO - PROJETS TECHNIQUES TRÈS VALORISANTS
28, r. Daubenton 5e, 337-99-22.

Jean-Claude Maurice S.A.

Le CABINET JEAN CLAUDE MAURICE vous fait part de son changement d'adresse.
Pour mieux vous conseiller et mieux vous représenter, il vous accueillera désormais

12, RUE DE PONTHIEU 75008 PARIS

Métro : Franklin-Roosevelt
Tél : 289.49.79

Jean-Claude Maurice S.A. — C.V. PLUS

Conseil en Gestion du Personnel - Recrutement - Formation



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Dans le cadre de son nouveau schéma directeur d'informatisation couvrant les aspects GPAO (ateliers flexibles, flux tendus...) et comptabilité industrielle
Bull Etablissement d'Angers (3300 personnes) recherche

CHEFS DE PROJET INFORMATIQUE

Ingénieur Grande Ecole, option informatique (CENTRALE, MINES, ENSEEIHT, ENSIMAG...) vous justifiez, de préférence, de deux années d'expérience réussie sur des projets orientés base de données et transactionnel. Vous prendrez la responsabilité d'un projet de gestion, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, et encadrerez une équipe de réalisation.

Merci d'adresser votre candidature à :

Cii Honeywell Bull
Service Emploi
331, avenue Patton
49005 ANGERS CEDEX

Bull

Commercial à haut niveau dans le midi

Pour promouvoir tant en France qu'à l'exportation des biens d'équipement lourd intéressant de nombreux types d'installations industrielles, il faut à l'heure actuelle être autant un négociateur subtil, ingénieur de formation, qu'un commerçant de haute volée.

Celui que recherche ce grand groupe industriel français se verra confier l'animation du service commercial de son département industriel : département regroupant plusieurs centres de profits ou filiales.

Basé dans la région de Marseille, il sera appelé à se déplacer personnellement une grande partie de son temps, tant pour constituer un réseau d'agents dans les pays du Bassin Méditerranéen et d'Afrique Francophone que pour animer les liaisons avec des partenaires européens participant aux filiales du groupe. Il s'appuiera largement sur les sociétés françaises d'ingéniérie dans leurs interventions à l'étranger. Il saura, par ses introductions acquises de longue date, être averti des investissements projetés, des sources de financement possibles.

Ce poste, disponible immédiatement, est un vrai challenge qui ne peut convenir qu'à un homme d'expérience. Ecrivez rapidement aux consultants du Cabinet CLEAS, sous référence 8565, qui examineront votre candidature en toute confidentialité.

CLEAS

6, place de la République Dominicaine - 75017 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

BÂTIMENT - T.P. ROUEN

Un jeune ingénieur A & M, ENSM... pour notre Direction Équipement

Filiale régionale d'un groupe international de BTP, nous bâtissons notre avenir sur l'innovation et la technicité de nos matériels : notre parc d'exploitation représente une valeur de 90 millions de F et couvre une vingtaine de départements.

Nous vous proposons de collaborer avec notre Directeur de l'Équipement pour l'ensemble des matériels (électrique, mécanique...) et pour différentes missions : nécessité d'investir, choix des matériels, le tout dans un esprit constant de gestion et d'efficacité.

Débutant ou ayant une première expérience, votre objectif sera de connaître et comprendre les données techniques en visant leur rentabilité.

Votre personnalité, votre motivation à vous investir dans l'action et la taille de notre Groupe vous permettront d'envisager une évolution importante et rapide parmi nous.

Pour un premier contact, adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 7299 à :

Organisation et Publicité

2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

CHALLENGE KIS FRANCE
AMERICA'S CUP

KIS, N° 1 MONDIAL des Services Minute et de la Photo Rapide, a décidé de sponsoriser Marc PAJOT dans la célèbre course de l'America's Cup.
Pour cette opération, nous recherchons, dès à présent, notre :

Responsable H/F des relations extérieures

Sa mission de Relations Publiques s'accordera à l'ensemble de la stratégie Marketing et Communication.
Rattaché à la Direction Marketing, il aura comme mission essentielle d'assister le Président dans l'ensemble de ses contacts avec les médias et les leaders d'opinion.
Il saura prévoir, programmer, planifier, prendre des initiatives, saisir des opportunités...
Parfaitement bilingue, sa mobilité est totale pour des déplacements fréquents, notamment en Australie.
De formation supérieure (Sciences Po, DEA de comm...), il a de solides références professionnelles soit dans les relations publiques d'une société, soit dans la direction d'un cabinet ou dans l'assistanat parlementaire.
Une disponibilité immédiate sera un atout supplémentaire.
Si cette opportunité vous intéresse, envoyez CV + photo + lettre manuscrite, + prétentions sous réf. MRE à Claudine SNAUWAERT, KIS FRANCE «Service Recrutements», BP 204 X, 38043 Grenoble Cédex.

média-system

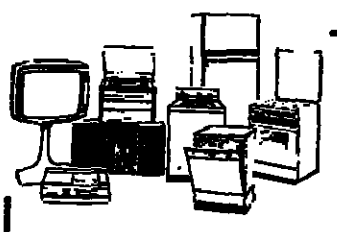
Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

GROUPE BANCAIRE ALSACE
recherche

INFORMATICIEN PROJET
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
niveau MIAGE - INGÉNIEUR
(débutant accepté)

Veuillez adresser candidature avec c.v. dét. et prétentions sous n° 7 650 *le Monde* Pub., services annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



L'APRÈS-VENTE : UN TREMPLIN POUR VOTRE ÉVOLUTION

SAVEMA, la filiale après-vente (600 personnes – 300 MF de CA) de THOMSON GRAND PUBLIC développe ses structures par lignes de produits. Dans ce cadre, elle recherche des

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Au sein de nos services techniques (220 personnes), vous serez responsables de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'après-vente (suivi qualité, méthodes et moyens de réparation, collaboration avec les usines et les laboratoires de recherche...) de la gamme de produits dont vous aurez la charge technique et budgétaire.

Pour réussir dans cette fonction, vous avez l'expérience des produits télévision et/ou vidéo et les qualités pour animer une équipe d'une quinzaine d'ingénieur et techniciens.

Votre évolution se fera au sein de l'entreprise ou du Groupe qui propose de réelles opportunités de carrière.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 81643/LM à Bruno ERNST - Directeur du Personnel - SAVEMA - 166, rue du Landy - 93200 SAINT-DENIS.



THOMSON GRAND PUBLIC

HAVAS CONTACT

Contrôleur budgétaire
DECS ou ESC

Rattaché à la Direction financière, il sera responsable de l'élaboration des budgets et prévisions de l'entreprise, ainsi que de l'analyse des résultats comptables.
De formation supérieure (DECS ou Ecole Supérieure de Commerce), il a 3 à 4 ans d'expérience dans un service de contrôle de gestion et maîtrise la langue anglaise.
La pratique de la micro-informatique est indispensable (Lotus - Symphony).
Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V., photo et prétentions) à : MEMOREX - Département des Ressources Humaines 3 à 5, rue Maurice Ravel - 92300 LEVALLOIS.

MEMOREX
- **une gamme complète de périphériques compatibles IBM**
- **la garantie du deuxième constructeur mondial de l'informatique**

CONTESSE

Ingénieur chef de produit engrais

Nous sommes un Groupe Industriel français en expansion. Pour répondre aux besoins du marché nous consacrons un important budget d'investissement à la mise au point et au lancement d'une gamme de produits très attendus par notre clientèle.

Nous recherchons un jeune ingénieur, de formation généraliste avec si possible ouverture sur agro, pour lui confier le management de l'ensemble de ce projet industriel.

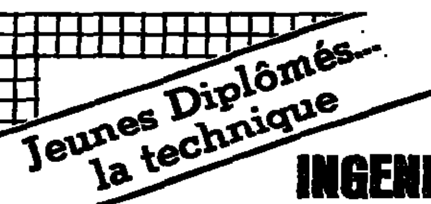
Après avoir acquis une connaissance approfondie de notre process de fabrication et l'avoir complété par des missions d'études à l'étranger, il lance le projet avec les ingénieurs T.N., le chiffre avec les financiers et prépare déjà l'action en clientèle avec l'équipe commerciale. Quand le projet est mûr, il supervise les travaux d'ingénierie et le lancement en production.

Ce job très novateur et d'une grande autonomie passionnera un jeune ingénieur ayant une première expérience industrielle, de préférence dans l'agro-alimentaire, aimant la rigueur scientifique tout autant que l'animation des hommes. Il est disponible pour des déplacements de courte durée et pratique couramment l'anglais. Le poste est basé à Paris.



Prenez contact avec notre Conseil M. KOEHRER en lui adressant votre dossier avec C.V. et prétentions sous réf. 45.M226 à C.P.A., 3, rue de Liège. 75009 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC



INGENIEURS DE MAINTENANCE : Matériel, Logiciel, Réseau

La compétence reconnue de nos ingénieurs techniques de maintenance assure la satisfaction de nos clients en les faisant profiter de notre large expérience informatique.
Aujourd'hui nous vous offrons l'opportunité de rejoindre une équipe technique de haut niveau.
Vous interviendrez sur des logiciels d'exploitation très performants et des matériels mettant en application les technologies les plus récentes dans le contexte de réseaux de systèmes complexes.
Vous avez déjà une formation technique solide (électronique, informatique, télécommunication...) et une bonne maîtrise de l'anglais.
Notre formation constructeur vous permettra d'acquérir des connaissances spécifiques. Intégrés rapidement dans nos unités opérationnelles, vous exercerez votre métier et bénéficierez d'une formation continue qui vous permettra d'évoluer avec nos produits.
Les postes sont à pourvoir à : Paris, Rennes, Orléans, Nancy, Nantes, Bordeaux, Poitiers, Marseille, Lyon.
Merci d'adresser votre lettre de candidature, CV, sous réf. 249 M, en précisant la région de travail souhaitée.
Gérard POUEY
Cii Honeywell Bull
Tour Galliéni I
78/80, avenue Galliéni
93270 BAGNOLET



SALES MANAGER

Dynamique société du Texas, U.S.A., spécialiste en produits de soins médicaux, CHERCHE UN DIRECTEUR DES VENTES qualifié. Demandons une personne motivée pour la France, ayant 2 ans d'expérience dans la vente (préférence domaine médical). Déplacements fréquents. Connaissance parfaite de l'anglais. Sal. + commission + prime.

Envoyez c.v. et prétentions à Mme Suzanne HENDERSON Tecnol Inc. 7426 Tower Street, Ft-Worth, Texas, 76118 USA.

SOCIÉTÉ PRESTATION DOMAINE INFORMATIQUE
recherche

DIPLOMÉ(E)

grandes écoles pour gestion administrative et financière
1 an expérience professionnelle exigée. Téléphoner : M. F. Ramm Paris 206-66-60.

COLLÈGE PRIVÉ SOUS CONTRAT
cherche

SURVEILLANT(ES)

de demi-pension pour 85-86. Tél. le mardi 27 et le mercredi 28 août à partir de 9 h 30 au 763-46-35.

Etablissement privé d'enseignement supérieur recherche pour heures de vacation

PROFESSEURS en :

— informatique, comptabilité, math. de gestion, technique de commerce international, action sociale, publicité. Exp. souh.

Env. c.v. à : Mme BONNET ISEA/ITL
92, av. du Général-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Etabl. scolaire banlieue sud recherche pour la rentrée SURVEILLANT(E) D'EXTERNAT 665-40-00 entre 9 et 12 h.

Association loi 1901 recherche animateur(trice) ou éducateur(trice) expérimenté(e).
Sens de l'organisation et méthode indispensables, âge minimum 25 ans. Candidature + c.v. détaillé à adresser avant le 15 septembre 85 au Centre Jacques-Prévert 402, square Jacques-Prévert, 91000 ÉVRY. Tél. 079-03-22.

Société d'électronique automatisme recherche

AUTOMATICIENS

NIVEAU II-III-IV
3 à 4 ans d'expér. souhaitée. Contactez Sté SIMAR 8, bd Magenta, Paris-10e. 208-34-00.

Constructeur informatique recherche CHEF DE PRODUIT

FORMATION

niveau ingénieur électromécanique bilingue. Libre de suite. Rendez-vous 784-74-52.

FRANCE SYSTÈME

Société de maintenance de matériel informatique vous informe 24 h sur 24 au 671-66-62.

AVIS DE VACANCES DE POSTES DE PROFESSEURS A L'E.N.P.C.

4 chaires : Béton armé, Béton précontraint, Mécanique des fluides, Conception des ponts, sont vacantes à partir de l'année scolaire 1985-1986. Le texte détaillé des 4 appels d'offre est disponible au secrétariat de la direction de l'enseignement de l'E.N.P.C., 28, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS. Tél. : 260-34-13, p. 1208. Les cand. doivent déposer leur dossier à la Direction de l'enseignement le 15 OCTOBRE au plus tard.

ÉCOLE SUPÉRIEURE recherche

PROFESSEURS CONFIRMÉS

en Programmation Electronique — Automatisme — Technologie — Action commerciale — Anglais — Mathématiques, Droit. Envoyer c.v. + photo + lettre candidature à E.S.I.G., 18, rue St-Marc, Paris-2e.

PARTICIPEZ ACTIVEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

Ingénieur ou miage (2 à 5 ans d'expérience)

Rejoignez notre équipe chargée des études informatiques de financement et de modélisation financière pour les collectivités locales.
Le CAM, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations recherche

INGENIEUR CONCEPTEUR

Vous serez chargé de l'encadrement d'une équipe (7 personnes) réalisant des applications pour la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL).

ANALYSTES

Vous participerez avec de larges responsabilités et des moyens poussés au développement d'un projet stratégique de la Caisse des Dépôts.

Merci d'adresser votre CV détaillé à : CAM SPR pièce 3319, 113, rue Jean-Marie Naudin 92223 Bagneux

CAM
« LA DIVERSITE INFORMATIQUE »

média system

Electromécanique / Electronique
Ingénieur Chef des Achats

Filiale d'un puissant groupe français,

notre société, spécialisée en bureautique, poursuit son développement à un niveau international.

Nous recherchons «le Patron de nos Achats» car le titulaire du poste vient d'être appelé à des responsabilités de direction générale.

Pour son successeur, il s'agit, en animant une équipe de 10 personnes, d'optimiser la gestion d'un budget d'achats de 62 millions de francs portant principalement sur des composants électroniques et des pièces plastiques mais aussi sur des pièces mécaniques et de fonderie. Nos stocks et nos procédures d'achats sont informatisés.

Il saura également vérifier sur le terrain la capacité des fournisseurs et sous-traitants à satisfaire nos impératifs de qualité, prix et délais.

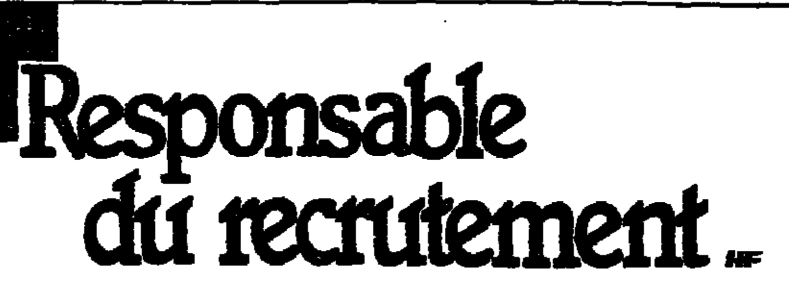
La fonction présente également l'intérêt de participer à l'industrialisation de nos produits nouveaux en liaison avec le B.E. et la fabrication.

Une expérience de plusieurs années et l'anglais courant sont indispensables.

Le poste est situé à Bagneux (92).

Il sera répondu à toute candidature comprenant lettre manuscrite, CV, photo, prétentions et délai de disponibilité adressée sous réf. ICA / M, à notre Conseil

C.S.H. 9 rue de la Belle Feuille 92100 Boulogne. Discrétion assurée.



Responsable du recrutement H/F

Créée il y a 23 ans, notre société est leader dans le domaine du service informatique.
Aujourd'hui les chiffres sont la preuve de notre réussite : 35 000 employés dans le monde, 20 % de croissance annuelle, 2,5 milliards de $ de CA prévisionnel pour 1985
Nous renforçons nos implantations en France et recherchons pour rejoindre notre division Europe du Sud (dont le siège est à Paris), notre FUTUR RESPONSABLE DU RECRUTEMENT DU PERSONNEL INFORMATIQUE ET ADMINISTRATIF.
De formation supérieure, bilingue anglais, une expérience de deux ans minimum, soit dans une entreprise de service informatique, soit dans une entreprise proche de ce secteur mais ayant une grande activité de recrutement, vous permet de maîtriser aujourd'hui parfaitement les différents aspects du recrutement dans le domaine informatique.

Véritable professionnel, votre disponibilité pour voyager, votre aptitude à communiquer et à travailler avec autonomie dans un environnement de travail d'équipe vous permettront de bien connaître nos différentes sociétés et d'établir des contacts à tous les niveaux.
Nous vous offrons un salaire attractif et de nombreux avantages.
Si vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique et d'évoluer vers une carrière de premier plan, adressez une lettre détaillée (rédigée en anglais) mentionnant votre parcours professionnel et le salaire souhaité à Média - System, 2 rue de la Tour - des - Dames, 75009 Paris sous réf. 5977.



média system

Bull Systèmes
pour renforcer les équipes d'études qui constituent son atout principal dans la compétition sur le marché informatique, propose à des

INGENIEURS DEBUTANTS

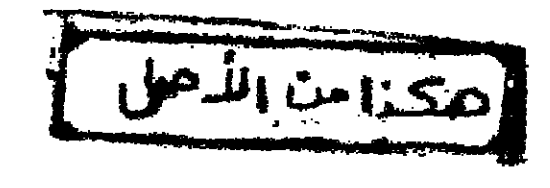
Ecoles d'Ingénieurs (toutes options) ou DESS - DEA (disciplines scientifiques) de leur assurer une

FORMATION A L'INFORMATIQUE

Elle leur donnera une compétence dans le domaine du LOGICIEL et leur permettra de s'intégrer dans les unités de très haut niveau (implantées en région Parisienne), responsables du développement de ses systèmes.
Cette offre donne une opportunité à des débutants de faire une carrière dans un secteur en grande expansion. Une session de formation débutera en Octobre 1985 et s'étendra sur plusieurs mois.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence 103M à
Gérard Goyer
Cii Honeywell Bull
PC 1L009D
94, avenue Gambetta
75960 PARIS CEDEX 20





OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



BANQUE INDOSUEZ

recherche

Juriste-fiscaliste

Vous avez 30 ans environ, une maîtrise de droit et de sérieuses notions d'anglais.

Votre précédente expérience professionnelle vous a rendu expert en droit de la famille et des successions.

Votre intérêt pour les problèmes de fiscalité et votre goût des contacts vous permettront d'assister nos conseillers de clientèle de particuliers.

Merci de nous adresser votre C.V., lettre manuscrite et photo, sous la référence EDV/215, à BANQUE INDOSUEZ - Service RCF - 44, rue de Courcelles - 75008 PARIS.

IBM France

recherche

Pour sa Direction Immobilière à Paris

2 INGÉNIEURS DIPLÔMÉS DE GRANDE ÉCOLE H/F

• UN INGÉNIEUR AUTOMATICIEN

– Développement dans le domaine de l'automatique des méthodes et outils permettant de garantir la disponibilité des fournitures d'environnement technique (climatisation et électricité) au coût optimum.

– Débutant ou possédant quelques années d'expérience comme ingénieur en charge de la conception, réalisation et qualification de projets d'automatisation de processus industriels complexes.

Anglais nécessaire.

• UN CHEF DE PROJET TECHNIQUE

– Responsable de projets immobiliers à dominante technique (usine, Centre Informatique, alimentations fiabilisées, rénovation d'utilités électriques, etc.).

– Formation : ESE, ENSIEG, ESIM ou similaires.

– Débutant ou possédant quelques années d'expérience comme responsable de conception, réalisation et mise au point d'installation électrique M.T. haute fiabilité, de bâtiments industriels ou « tertiaire lourd » (IGH - Centre informatique).

Anglais nécessaire.

Merci d'envoyer lettre de candidature et CV détaillé sous référence DIM. 27.08 à IBM France Direction Immobilière, Service 2025, 68/76, quai de la Rapée 75592 PARIS Cedex 12.

Elle sera traitée avec la plus grande discrétion.



Nous sommes une jeune société française de 40 personnes bénéficiant de l'appui de groupes industriels et financiers puissants.

Nos produits font appel aux technologies électroniques et informatiques les plus modernes. Notre marché est la distribution pétrolière.

Pour concrétiser et poursuivre notre développement, nous recherchons :

INGÉNIEURS DÉVELOPPEMENTS

De haut niveau, diplômés d'une grande école (ECP, SUPELEC, ENSEEIHT ...).

Les candidats H. ou F. sont débutants ou ont 2 à 3 ans d'expérience.

Nous leur proposons de travailler sur des projets motivants traitant de la physique, de l'électronique, de l'informatique dans le cadre d'équipes jeunes et innovatrices.

TECHNICIENS BTS

Titulaires d'un diplôme BTS ou DUT pour travailler sur des développements de systèmes électroniques et informatiques.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, c.v. et photo) à :
GILBARCO DISTRIBUTION S.A.
19, rue de la Jeune-Fille, B.P. 10223, 95703 ROISSY. Aéroport CDG.

Ingénieur technico-commercial, pourquoi pas ... oui mais, d'abord Formateur.

La Direction Formation France recherche des

FORMATEURS INGENIEURS INFORMATICIENS

(débutants ou ayant une première expérience)

Diplômés de l'enseignement supérieur (Grandes Ecoles ou Universités), vous souhaitez travailler dans un contexte technique informatique. Vous avez le goût des contacts et aimeriez transmettre vos compétences à des personnes qui ont le souci de se former et de progresser.

Nous vous offrons la possibilité de rejoindre notre corps technico-commercial en vous intégrant à nos équipes de formateurs. Au terme d'une formation d'adaptation, vous développerez et assurerez un enseignement théorique et pratique auprès de petits groupes d'auditeurs.

Pour ces postes, une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée. Lieu de travail : Paris, Région Parisienne.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions sous référence 248 M à
Gérard POUEY - Cii Honeywell Bull - Tour Galliéni I
78-80, avenue Galliéni 93270 BAGNOLET

Bull

CADRE COMPTABLE CONSOLIDATION

Le Groupe CARNAUD, leader de l'emballage métallique, (CA : 6 milliards de F, une vingtaine de sociétés) recherche dans le cadre du renforcement de ses structures, un CADRE COMPTABLE, âgé au minimum de 28 ans et possédant une formation du type DECS ou équivalent ainsi qu'une première expérience réussie de la consolidation des comptes d'un groupe industriel.

Il sera chargé :
- de la consolidation annuelle et de l'amélioration des procédures correspondantes,
- de la mise en place des méthodes, mécanismes et procédures destinés à réaliser des consolidations intermédiaires,
- d'assister la Direction Comptable du groupe dans la résolution de certains problèmes techniques.

Les qualités de communication, de créativité, de méthode et de rigueur seront déterminantes dans le choix de ce nouveau collaborateur.

Les possibilités de développement de carrière au sein du Groupe sont larges pour les candidats de valeur.

Le Lieu de travail est à Boulogne-s/Seine.

groupe carnaud

Veuillez adresser votre dossier (C.V., photo) à Monsieur JUBAULT, Direction du Personnel - Groupe CARNAUD, 65, av. Edouard-Vaillant, 92100 Boulogne-s/Seine.

CONTESSE

La ville de VITRY-SUR-SEINE (94400) recherche par voie de mutation ou suite à inscription sur la liste d'aptitude à cet emploi :

UN ATTACHÉ, DIRECTEUR DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

chargé de la direction de cet équipement et de son personnel (accueil, animation, gestion, entretien...). Une grande disponibilité est requise (soirée, week-end).

Adresser demande et c.v. à Monsieur le député maire de VITRY-SUR-SEINE.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE SEINE-ET-MARNE recherche

ASSISTANT D'ÉTUDES

pour bureau d'aménagement et d'urbanisme, formation souhaitée : socio-économie ou géographie économique. Poste en résidence à MELUN. Rens. au 437-91-42, p. 579 ou 582.

X, ENST, ESE, ENSTA, DEBUTANTS OU CONFIRMES

CONCEVEZ AVEC NOUS AUJOURD'HUI, LES RESEAUX ET SYSTEMES DE TELECOMMUNICATION AVANCES DE DEMAIN.

Membre d'un important groupe industriel français, leader mondial en électronique professionnelle, nous avons acquis dans le domaine des grands systèmes de communication une compétence reconnue sur tous les marchés internationaux.

De la liaison par câble aux transmissions par satellite, du civil au militaire, nous abordons sans cesse des techniques nouvelles de communication temps réel que vous pouvez nous aider à maîtriser encore mieux.

Au sein d'équipes d'études amont, et appuyés par d'importants moyens informatiques, vous serez chargés de définir et concevoir des systèmes nouveaux : architecture et organisation, choix des types de modulation, des procédures et des protocoles adaptés, étude des moyens de protection. Parallèlement, vous effectuerez des études prospectives sur tous les modes nouveaux de transmission.

Ces postes très évolutifs sont basés en proche banlieue nord de Paris.
Ils s'adressent de préférence à des Ingénieurs Grandes Ecoles, débutants ou confirmés, spécialisés en réseaux, traitement du signal.

Merci de téléphoner au 225.71.07 ou d'adresser lettre de candidature, C.V. complet, photo et rémunération actuelle sous réf. M 32/1386 E à Jacques SCARINOFF

EGOR TECHNOLOGIES
19, rue de Berri
75008 Paris.

média-system

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DÜSSELDORF LONDON MADRID TOKYO MONTREAL

---

formation professionnelle formation professionnelle

Cadres demandeurs d'emploi ou en congé-formation

L'INSTITUT DE GESTION SOCIALE

vous propose un stage *rémunéré* de sept mois

Direction de personnel et formation à la gestion sociale

Participants : études supérieures, expérience en entreprise de trois ans minimum, soit dans la fonction Personnel, soit dans une autre fonction

Cette formation vous apportera :
- une compétence de gestionnaire du personnel ;
- une ouverture sur l'innovation sociale ;
- un entraînement aux techniques d'expression et d'animation.

Début du stage : 10 septembre 1985 — Recrutement immédiat

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
63, avenue de Villiers, 75017 PARIS — Madame FLOIRAC ☎ 766.84.22

DEVENEZ ANALYSTE PROGRAMMEUR

stage sur IBM 38
BAC/BAC + 2

Ensemble construisons l'avenir !

Votre meilleure garantie : notre image de marque auprès des employeurs.

Formation en 7 mois avec + de 70 % de pratique. Assistance au placement, sous réserve de l'obtention du Certificat de Technicité informatique et de la mobilité géographique.

Paris - Nantes : IBM 38
Lyon - Lille : IBM 34 + complément 38.

Renseignements et inscription :
INSTITUT EUROPEEN INFORMATIQUE
41, rue Volta - 75003 PARIS - T. : (1) 274.33.28.

IEI

FORMATION PROFESSIONNELLE D'ANALYSTE PROGRAMMEUR

en 7 mois = 1 000 H
sur 30 micros et gros système IBM.
Assistance au placement.
Entretien et sélection sur R.D.V.
Crédit étudiant 100 %
Centre agréé par OLIVETTI et ERICSSON

Centre International d'Etudes et Formation Professionnelle en Informatique

cIefpi 11, r. de la Gare - 94230 CACHAN
Tél. (1) 740 12 22
Mo Arcueil-Cachan - 10' des Halles

Etablissement financier leader sur le marché du financement des équipements d'entreprise recherche pour son contrôle général

RESPONSABLE DE PROJETS

pour assurer l'informatisation des projets mis en route par la direction du contrôle de gestion.

Une formation supérieure alliée à une activité confirmée dans une fonction d'informaticien ou d'interface est nécessaire.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 10 618 à PIERRE LICHAU S.A. BP 220
75063 PARIS Cédex 02 - qui transmettra.

FNMF

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL

recherche pour son SECTEUR MEDICO-SOCIAL

COLLABORATEUR H/F

Maîtrise de droit. Esprit de synthèse ; capacité de rédaction; petite expérience professionnelle indispensable.

Adresser lettre manuscrite, CV avec photo (restituée) et prétentions à FNMF, Division des Relations Sociales, 56-60, rue Nationale, 75649 Paris Cédex 13.

CONTESSE



LE CARNET DU Monde

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. René ALLAMAND,
conseiller général de Haute-Savoie,

survenu le 16 août.

[Né en 1934 à Scionzin (Haute-Savoie), René Allamand, qui dirigeait une entreprise familiale de décolletage, avait été pour la première fois conseiller général en 1973 dans le canton de Scionzin, qui venait d'être créé. René Allamand (RPR), constamment réélu depuis lors, siégeait depuis 1977 au conseil régional Rhône-Alpes. C'est pendant une randonnée qu'il effectuait au-dessus de 2 000 mètres d'altitude sur l'itinéraire du lac Blanc, au-dessus de Chamonix, que René Allamand a été victime d'un malaise cardiaque.]

— Mme Jean-François Breton,
Le docteur et Mme Nicolas Breton et leurs enfants,
Loïc-Bernard Breton,
Véronique Breton,
Mme Max Aldebert,
Les familles, Millet, Poujol, Breton, Gasquiel, Aldebert et leurs amis,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Jean-François BRETON,
directeur de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

survenue le 24 août 1985.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 27 août à 11 heures, en l'église réformée de Montpellier, 1, rue Brueys.

Inhumation au vieux cimetière de Genolhac (Gard), dans l'intimité.

Pas de fleurs. Dons éventuels à la Ligue nationale contre le cancer.

« Je ne vous laisserai pas orphelins. Je reviendrai près de vous. »
Jean XIV-18.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Henri Flammarion,
M. et Mme Charles-Henri Flammarion et leurs enfants,
M. et Mme Alain Flammarion
M. et Mme Jean-Noël Flammarion,
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri FLAMMARION,
éditeur,
commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur,

survenu le 19 août 1985.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

« Le charme d'un homme, c'est sa bonté. »
(Proverbes 19, 22.)

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, rue Racine,
75006 Paris.

(*Le Monde* du 23 août).)

— M. Henri Grimal,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Annick GRIMAL,
née Fleury,

survenu le 21 août 1985.

L'inhumation a lieu le lundi 26 août, au cimetière de Bourg-la-Reine dans la plus stricte intimité familiale.

27 *bis*, avenue Galois.
92340 Bourg-la-Reine.

— M. Nicolas Kobozieff,
Mme Victoria Kobozieff-Gololobov,
Mme Nina Gololobov,
M. et Mme Jean Gemähling,
Mlles Catherine et Elisabeth Dubois,
Christophe Dubois,
ses grand-père, mère, sœur, tante, cousines, et cousin,
ont la douleur de faire part du décès de

Natacha LUBKOV,

le 8 août 1985, dans sa trente-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 14 août.

Un service religieux sera célébré en l'église Saint-Serge, 93, rue de Crimée, Paris-19e, le 17 septembre à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, rue Paul-Vaillant-Couturier,
94140 Alfortville.
9, rue Degas,
77330 Ozoir-la-Ferrière.

— Mme Edouard Kressmann,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard KRESSMANN,

survenu brutalement dans sa soixante-dix-huitième année.

Un service religieux est célébré au temple du Hâ à Bordeaux le lundi 26 août 1985 à 17 heures, où la famille reçoit les condoléances à partir de 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Marc Duverger, née Madeleine Domalain,
M. et Mme Robert Domalain,
M. Jean-Yves Saulnier,
Leurs familles et les sœurs du couvent de Cluny
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Jean SAULNIER,
née Simonne Domalain,

le 10 août 1985 à Fort-de-France.

Les obsèques ont eu lieu dans la cathédrale de Fort-de-France le 17 août.

Pour être serviable, repose en compagnie des sœurs enseignantes de Cluny.

— L'Institut d'études slaves,
La Société des professeurs de russe,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles Jacques VEYRENC,
professeur,
à l'université de Paris-Sorbonne,
membre du Comité international des slavistes,

survenu à Nice le 13 août 1985, dans sa soixantième année.

9, rue Michelet,
75006 Paris.

[Né au Creusot en 1925, Jacques Veyrenc comptait parmi les slavistes les plus éminents, tant en France qu'à l'étranger. Reçu premier à l'agrégation de grammaire en 1949, il était également agrégé de russe, et c'est dans le domaine de la linguistique russe qu'il laisse une œuvre considérable.

Il fut longtemps l'un des responsables de la Société de linguistique et vice-président de la Société des professeurs de russe. Il était co-directeur de la revue *l'Enseignement du russe*.]

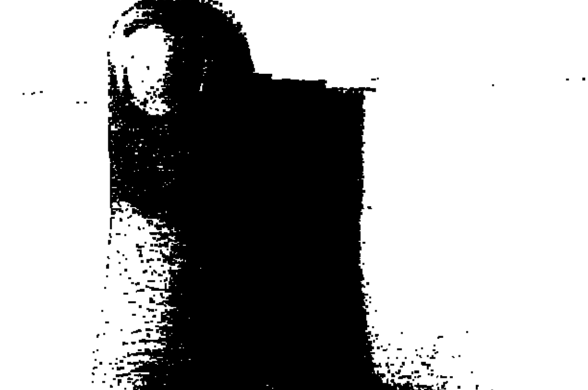
Anniversaires

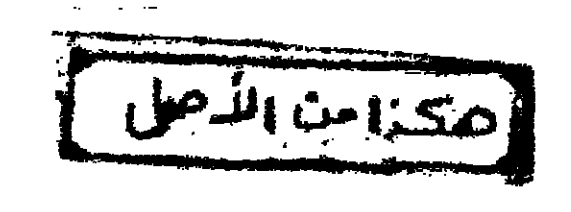
— Il y a deux ans,

Iosif FELEA

est disparu.

Sa femme, sa fille et sa famille demandent une pensée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié.





économie

REPÈRES

Dollar : peu de changements, à 8,42 F

Le dollar a peu varié le 26 août sur les marchés européens, en l'absence de cours en provenance de Londres, la City étant close pour le Summer Holiday. A Paris, la devise américaine se traitait aux alentours de 8,4200 F contre 8,4245 F le vendredi précédent au « fixing ». A Francfort, le billet vert s'établissait à 2,7560/7580 DM (contre 2,7495 DM), la même légère hausse étant observée à Zurich : 2,2625/2640 FS (contre 2,2515/2535 FS).

Habillement : balance commerciale légèrement excédentaire au premier semestre 1985

La balance commerciale de l'habillement français a dégagé un excédent de 58 millions de francs au premier semestre 1985, indique l'Union des industries de l'habillement (UIH). Cet excédent est supérieur à celui qui avait été constaté au premier semestre 1984 (48 millions de francs), alors que les importations ne connaissaient pas, à l'époque, la poussée enregistrée aujourd'hui, souligne l'UIH. Ces importations, essentiellement en provenance du Portugal (+ 48 %), du Maroc (+ 38 %) et de la Tunisie (+ 23 %) ont atteint 5,57 milliards de francs, soit une augmentation de 17,1 % *par rapport aux six premiers mois de 1984*. Mais, dans le même temps, les exportations ont atteint 5,63 milliards (+ 17,2 %), les progressions les plus importantes concernant les Etats-Unis (+ 51 %), l'Italie (+ 34 %) et la Grande-Bretagne (+ 20 %).

Médicaments : ralentissement des exportations

La progression des exportations françaises de médicaments continue de se ralentir. Pour le premier trimestre de 1985, leur montant s'est élevé à 2,34 milliards de francs, ce qui, par rapport à la période correspondante de 1984 (+ 12,6 %), peut apparaître honorable. L'amélioration dissimule, en fait, un très mauvais résultat pour le mois de mars (– 2,6 %) et une dégradation très nette est enregistrée par rapport aux années précédentes (+ 14 % en 1984, + 17 % en 1983, + 20 % auparavant). *La médiocrité* de cette performance est attribuée à la baisse du chiffre d'affaires réalisé dans les pays du Maghreb (environ 25 %). Néanmoins, la balance commerciale est restée excédentaire (+ 1,81 milliard de francs), mais le niveau des importations est toujours limité à 500 millions de francs. Le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), qui fournit ces chiffres, souligne, une nouvelle fois, la situation créée par des tarifs devenus insuffisants *pour financer l'investissement* et la recherche. *« Si l'inflation avait été égale à la progression de l'indice des prix des spécialités remboursables »*, lit-on dans son journal, *« elle serait négative à la fin mars, exprimée en glissement (– 2,5 %) »*. Le SNIP chiffre à 3,8 % la perte du pouvoir d'achat de la profession.

CONSOMMATION

La nomination de Mme Dos Reis à la direction de l'INC

« Guerre ouverte » ?

Le décret nommant Mme Marie-Hélène Dos Reis directeur de l'Institut national de la consommation (INC), est paru au *Journal officiel* du 25 août. Le ministre de l'économie, des finances et du budget a donc tranché – après de longues tergiversations – contre l'avis du conseil d'administration de cet établissement à caractère public, qui s'était prononcé, *le 22 août*, contre cette *nomination, par 20 voix contre 1 et* 3 abstentions. Le conseil d'administration doit se réunir au milieu de la semaine – *vraisemblablement* jeudi 29 août, – pour décider de son attitude : démission collective ou blocage du fonctionnement de l'INC par refus de voter les décisions indispensables à son fonctionnement. Selon M. Michel Pain, président de ce conseil, c'est maintenant *« la guerre ouverte »* entre les pouvoirs publics et le conseil, qui doit être renouvelé à la fin de l'année.

Marie-Hélène Dos Reis avait *a priori* tout pour leur plaire. Elle est jeune (trente-six ans), elle connaît bien l'INC (il y a onze ans qu'elle y travaille sous les houlettes successives de MM. Henry Estingoy, Pierre Fauchon et Laurent Denis), elle est l'objet d'une promotion interne et enfin c'est une femme (ce qui n'est pas, cela va sans dire, contradictoire avec la défense des consommateurs).

Tout cela aurait dû séduire aussi bien les membres du conseil d'administration que ceux du personnel, dont beaucoup sont dans la mouvance socialiste.

Brune, pas très grande, un regard très droit, elle a trois enfants. C'est une battante. Demarrer au milieu de l'hostilité du conseil et d'une partie des 150 salariés de l'INC ne l'effraie pas. *« J'orienterai une politique de la consommation vers des choses concrètes, utiles au consommateur. On ne peut pas faire ce métier sans être militant de la consommation. En fait, ma nomination va beaucoup aider le conseil d'administration, qui se rendra très vite compte que je vais renforcer le rôle d'outil technique au service des associations que celles-ci souhaitent depuis longtemps privilégier. »*

M. Michel Pain a, lui, une tout autre analyse. *« Nous voulions un directeur de grande envergure, un homme de premier plan qui garantisse la pérennité de l'organisme quels que soient les aléas politiques. Le gouvernement a choisi quelqu'un qui sera un simple exécutant de sa politique. On veut récupérer la crédibilité de « 50 » et des émissions de télévision de l'Institut. Quand on est capable de petites choses, on ne sait pas faire les grandes. C'est pour cela que nous ne voulions pas de Mme Dos Reis. On va à une guerre ouverte. »*

Tout cela est un gâchis bien inutile, et met Mme Dos Reis dans une situation très inconfortable, cela aurait sans doute pu être évité en ne laissant pas traîner pendant des mois la nomination du successeur de M. Laurent Denis.

Une insigne maladresse

De plus, depuis la réforme de l'INC (décret du 30 décembre 1982), qui a fait partir de son conseil d'administration les représentants des professionnels, et donné plus de poids encore aux organisations de consommateurs, c'est la première fois que l'on soumet le nom du futur directeur à l'avis du conseil d'administration. Pour un coup d'essai c'est un coup de maître. Il aurait fallu à tout le moins trouver un consensus entre le gouvernement et le conseil avant même d'annoncer le départ du directeur de l'INC.

Ne pas y avoir réussi (alors qu'à côté des représentants des organisations, majoritaires comme auparavant, on trouve des personnalités qualifiées nommées par le gouvernement et trois représentants du personnel nommés par les syndicats) est pour le moins regrettable. Les problèmes de consommation ne sont pas prioritaires pour le gouvernement, c'est une évidence et c'est seulement en partie justifié. Laisser les dissensions de l'INC monter en régime à ce point est d'une insigne maladresse.

JOSÉE DOYÈRE.

ÉTRANGER

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LA BAISSE DU DOLLAR

Risque commercial et avantage financier

Quoi de commun entre un mineur d'étain thaïlandais et un financier américain ? *A priori*, rien. Et pourtant... Tous deux ont les yeux rivés sur le même point : le cours du dollar. Comme les spéculateurs des pays industrialisés, les travailleurs des pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie subissent de plein fouet les conséquences de l'évolution de la monnaie américaine, mais eux n'y peuvent rien.

Restent en mémoire les graves effets de la flambée du « billet vert », accompagnée de la hausse des taux d'intérêt. Elle avait largement contribué à précipiter le Mexique, et, à sa suite, l'Amérique latine, au bord de la banqueroute. Aujourd'hui, renversement de situation. La devise américaine s'effrite. Doit-on en attendre une amélioration de la situation des pays en voie de développement, à la mesure de ce que fut son aggravation passée ?

Les avantages financiers de la baisse du dollar semblent mathématiques : puisque les trois quarts de la dette sont ainsi libellés, toute variation de la devise américaine influe sur le montant total de la dette – intérêt et principal. Une baisse de seulement un point du cours du « billet vert » devrait se chiffrer par plusieurs milliards de dollars d'économie pour le tiers-monde, dont la dette totale frôle désormais les 900 milliards.

Encore plus favorable, la réduction des taux d'intérêt accompagne aujourd'hui l'affaiblissement de la devise américaine, exactement comme la hausse des taux avait aggravé les conséquences du renforcement de la devise. Le Venezuela a ainsi immédiatement calculé qu'il avait économisé 315 millions de dollars en six mois, sur une dette totale de 34 milliards.

Egalement mathématiques devraient être les effets du déclin du dollar sur les importations des PVD. Tout d'abord, le prix relatif des importations en provenance des Etats-Unis devrait baisser. Mais c'est surtout la réduction de la facture pétrolière (en dollars) qui va bénéficier aux pays non producteurs de pétrole. Un allégement d'autant plus important qu'il se combine avec la baisse des prix du brut.

Pour mémoire, le pétrole brut importé par le Maroc représentait, en 1984, 34 millions de barils, soit près de 1 milliard de dollars. Le soudain « bonus » pétrolier pourrait relancer la croissance des régions les plus défavorisées à l'époque des « chocs » dollar et pétrole.

Retombées néfastes

Malheureusement, pour les pays intéressés, l'affaiblissement du dollar a également des retombées néfastes sur leurs exportations. S'agissant des matières premières, dont le prix est libellé en dollar, la baisse de la monnaie américaine entraîne une chute des revenus d'exportation exprimés en monnaie nationale.

Une étude de Paribas prend l'exemple des pays producteurs d'une matière première énergétique, le pétrole. Elle établit que le pouvoir d'achat international de l'OPEP a diminué de 20 % entre 1974 et 1978, sous l'effet d'une baisse du dollar – conjuguée, il est vrai, à une forte inflation mondiale. Les prix du pétrole, eux, sont restés stables (*le Monde* du 16 avril).

La baisse de ces revenus d'exportation ne devrait pas être compensée par une hausse des matières premières. Des experts établissent parfois une relation entre le cours du dollar et celui des matières premières, ce dernier devant monter quand le premier baisse. Mais une hausse des cours paraît peu probable aujourd'hui, les marchés souffrant en général de surproduction. Ainsi, l'affaiblissement rapide de la devise américaine de ces dernières semaines n'a pas empêché le cours du sucre de récemment descendre à un point bas historique.

Les perspectives sont également sombres du côté des exportations de produits manufacturés, surtout à destination des Etats-Unis. Deux facteurs jouent désormais contre les PVD : d'une part l'élévation relative des coûts de ces exportations, du fait du déclin du dollar ; d'autre part, la faible croissance du marché américain.

Celui-ci avait pris d'autant plus d'importance que les importations américaines de produits industriels en provenance du tiers-monde avaient augmenté, l'année dernière, de 24 %. Les PVD avaient ainsi réalisé un excédent des échanges de ces produits de 0,4 milliard de dollars, une amélioration certaine quand on se souvient des déficits précédents (– 18 milliards de dollars en 1982 et – 27 milliards en 1983).

Lesquels, des effets favorables financiers, ou des effets défavorables commerciaux l'emporteront ? Peu d'économistes se hasardent encore à pondérer ces différents éléments et à en tirer des conclusions. En tout cas, pour prémunir les PVD des risques de change qui pèsent sur eux, la Banque mondiale a préconisé une solution : *« Un pays devrait s'endetter dans les monnaies de ses échanges commerciaux »*, afin de rembourser ses emprunts avec les devises gagnées par ses exportations. Les variations du service de la dette annuleraient donc en partie celles des termes de l'échange.

Ainsi, pour pallier la baisse de ses revenus exprimés en dollars au profit des autres devises, la Thaïlande se prépare aujourd'hui à convertir près de la moitié de sa dette extérieure en deutschemarks ou en francs suisses.

En sens inverse, feraient partie d'une sorte de « zone dollar » des petits pays d'Amérique centrale, tels le Costa-Rica, dont les échanges et la dette sont presque à 100 % exprimés en dollars, de même que, dans une moindre mesure, le reste de l'Amérique latine.

On s'attendrait donc que ces pays soient un peu plus protégés que d'autres des variations des cours de la devise américaine. Cela a pu être vrai. Mais, allant à l'encontre de la solution proposée par la Banque mondiale, les banques créancières non américaines ont obtenu de certains pays – *le Mexique ou le Venezuela*, – à l'occasion du dernier rééchelonnement de leur dette, qu'ils convertissent une partie de leurs emprunts, en monnaies autres que le dollar. A l'époque, le « billet vert » culminait, et les Etats concernés ont pu présenter cette *« clause multi devises »* comme une victoire.

En fait, son application consistait surtout pour les banques européennes ou japonaises à reporter sur leurs débiteurs les risques de change, qu'elles supportaient auparavant. Déjà, en augmentant la proportion des prêts à intérêts variables dans le total de leurs créances, elles s'étaient, il y a quelques années, débarrassées du risque d'intérêt.

Il semble donc que les PVD soient condamnés à subir les variations du dollar, qui jouent comme autant de coups d'accordéon sur leur économie. Les effets peuvent être favorables ou défavorables ; mais les ajustements nécessaires sont toujours importants, et ne peuvent qu'obliger les gouvernements à porter une attention toujours plus grande à la gestion de leur pays.

DOMINIK BAROUCH.

Aux Etats-Unis

SUSPENSION DES RETRAITS DANS UNE CAISSE D'ÉPARGNE DU MARYLAND

Le gouverneur de l'Etat du Maryland a *décidé, le 23 août*, une suspension de soixante jours de la plupart des retraits effectués dans une nouvelle caisse d'épargne de l'Etat, la First Maryland Savings and Loan Inc., suite à une vague de retraits massifs auprès de cet établissement par les déposants. La semaine dernière, le gouverneur Harry Hughes avait suspendu pour vingt jours tout retrait de la Community Savings, une des plus grandes caisses d'épargne de l'Etat, pour les mêmes raisons (*le Monde* du 21 août).

Cette décision porte à quatre le nombre de caisses d'épargne de cet Etat ayant connu des suspensions de retraits. Les autorités du Maryland tentent de faire face depuis le printemps dernier à une crise de confiance qui avait failli provoqué la faillite des cent deux établissements d'épargne de cet Etat, dont les dépôts n'étaient pas couverts par le système fédéral d'assurance. Le gouvernement du Maryland avait ensuite pris en charge l'assurance des établissements d'épargne et décrété une limite maximum de 1 000 dollars par mois sur les retraits. – *(AFP.)*

En Israël

Un « nouveau shekel »

De notre correspondant

Jérusalem. – La mesure était inévitable en raison du taux d'inflation que connaît Israël depuis plusieurs années : le gouvernement a décidé, dimanche 25 août, le remplacement du shekel par une autre monnaie, baptisée tout simplement le « nouveau shekel ». En fait, trois zéros sont supprimés. Un nouveau shekel vaut 1 000 shekels (un franc français = 175 anciens shekels). La nouvelle monnaie entrera en service à partir du 4 septembre, après son adoption par la Knesset. Mais, jusqu'au 1er janvier 1986, l'ancien shekel restera également en circulation.

C'est la seconde fois en cinq ans et demi qu'Israël est ainsi contraint de changer de monnaie. Le 24 février 1980, la livre avait été remplacée par le shekel (trois zéros avaient également été supprimés). Cependant, cette mesure n'avait été suivie d'aucun effet stabilisateur. Au contraire, l'inflation s'était pousuivie à un rythme accéléré. Et le shekel vaut aujourd'hui 400 fois moins que le jour de son entrée en service.

Certains problèmes posés par les grands chiffres devenaient insolubles. Les caisses enregistreuses et certains ordinateurs ne sont plus en mesure d'inscrire la totalité des sommes. Autre absurdité : la fabrication d'une pièce de un shekel coûte aujourd'hui vingt-cinq shekels.

Dans ces conditions, le ministre des finances, M. Itzhak Modai, a pu qualifier de *« purement technique »* l'instauration du nouveau shekel. M. Modai a refusé, en effet, de conférer la moindre signification économique à cette mesure. Il est évident, toutefois, que, faute d'une *chute de l'inflation*, la mise en service du nouveau shekel sera dénuée de toute valeur. Si le plan d'assainissement réussit, la hausse des prix devrait être, en août, d'environ 5 % pour tomber les mois suivants à environ 2 %. Cependant, il s'agit de prévisions, et la plupart des experts s'étonnent que la nouvelle monnaie ait été adoptée avant que la stabilisation des prix ne soit devenue une réalité.

(Intérim.)

INDE

● **Appel aux compagnies pétrolières étrangères.** – Le ministre indien du pétrole, M. Naval Kishore Sharma, a annoncé, le 25 août, que l'Inde allait demander aux compagnies pétrolières étrangères de se joindre aux efforts des deux sociétés publiques d'exploitation d'hydrocarbures, la Commission du pétrole et du gaz naturel (ONGC) et Oil India Ltd pour l'exploration et la production du brut. L'URSS aurait déjà donné son accord. Plusieurs compagnies avaient, il y a deux ans, répondu à un appel d'offre de l'Inde, mais la plupart d'entre elles avaient abandonné la prospection, considérant que les zones allouées par les autorités indiennes n'étaient pas prometteuses. L'Inde s'est fixé comme objectif, pour l'année fiscale commencée en avril dernier, une production de 30,12 millions de tonnes de pétrole brut. – *(AFP.)*

SINGAPOUR

● **Aide aux petites entreprises.** – Le gouvernement de Singapour a annoncé, le dimanche 25 août, le lancement d'un plan de soutien aux soixante-dix mille petites entreprises du pays (qui emploient 56 % de la population active), ainsi que la création d'un comité économique ministériel pour le redressement de l'économie nationale. Le premier vice-premier ministre, M. Goh Chok Tong, a déclaré que Singapour *« avait grandi trop vite au cours des cinq dernières années »* et en payait aujourd'hui les conséquences. Pour la première fois depuis vingt ans, Singapour a vu son produit national brut (PNB) diminuer (de 1,4 %) au deuxième trimestre 1985.

L'ARGENTINE A OBTENU LE RÉÉCHELONNEMENT DE 40 % DE SA DETTE EXTÉRIEURE

Buenos-Aires. – Le ministre argentin de l'économie, M. Juan Sourrouille, a annoncé avoir obtenu, d'un consortium de près de quatre cents banques, le rééchelonnement de 40 % de la dette extérieure du pays. Ces accords, qu'il devrait signer mardi 27 août à New-York, portent sur le refinancement, sur douze et dix ans (avec trois ans de grâce) de 14 milliards de dollars, l'octroi de 4,2 milliards d'argent frais, et le maintien des lignes de crédit commerciales et financières (pour 2,6 milliards).

Ils ont été rendus possible par le déblocage, il y a quelques semaines, d'une tranche de crédit de 236 millions sur la ligne de 1,42 milliard de crédits *stand-by* que le pays avait obtenu du Fonds monétaire international. Ces accords avec les banques commerciales, marquent la fin du cycle de rééchelonnement de la dette extérieure du pays pour 1985. Cette année, la dette totale devrait s'élever à 50,2 milliards, dont 42,2 milliards contractés par le secteur public. – *(AFP.)*

Au Brésil

RENVOI D'UN HAUT FONCTIONNAIRE FAVORABLE AU FMI

Le secrétaire général du ministère des Finances brésilien, M. Sebastino Vital, a été renvoyé après avoir critiqué la politique économique du gouvernement, et supporté les recommandations du Fonds monétaire international (FMI) préconisant une politique d'austérité, rapporte le *Herald Tribune* du 26 août.

M. Vital aurait dit à un dîner avec des banquiers brésiliens et étrangers que le gouvernement ne respectait pas les directives économiques de M. Tancredo Neves, le président élu mort en avril. Selon M. Vital, seule la recette d'austérité du FMI pourrait éviter au Brésil, qui a une dette extérieure de 103 milliards de dollars, de plonger dans le chaos.

D'autres fonctionnaires du ministère des finances auraient déjà critiqué en privé la politique économique du gouvernement de M. Joël Sarney, le nouveau président du pays, mais M. Vital serait le premier à l'avoir fait en public.

ASSURANCES

Vignette obligatoire le 1er juillet 1986 pour les automobiles et les motos

La vignette-assurance pour automobiles et véhicules à deux roues, apposée sur le pare-brise à côté de la vignette fiscale (ou fixée sur la fourche), afin d'attester qu'un propriétaire a bien assuré son véhicule, sera obligatoire à partir du 1er juillet 1986, indique un décret du ministère de l'économie et des finances paru au *Journal officiel* du 23 août.

Cette vignette, délivrée sans frais par les compagnies d'assurance, devra comporter le numéro d'immatriculation du véhicule, le numéro de la police d'assurances, la dénomination de la société qui l'a délivrée, la date de fin de validité ou, pour le certificat provisoire, sa date de délivrance. Le nom du souscripteur de la police d'assurance devra également être mentionné lorsque le véhicule n'est pas soumis à immatriculation.

Ces nouvelles dispositions qui visent à lutter contre le nombre croissant de véhicules non assurés (3 % environ des immatriculations) s'appliquent à tous ceux dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes, mais pas aux véhicules qui circulent avec un certificat et un numéro « W », ni aux remorques. L'apposition de cette vignette ne dispense pas le conducteur de présenter aux autorités, lorsqu'elles en font la demande, les pièces justificatives habituelles d'assurance.

Quant à la nouvelle vignette-assurance, elle doit être fournie par la compagnie dans un délai maximum de quinze jours à compter de la prise d'effet du contrat et renouvelée à l'occasion des échéances de ce contrat. En cas de perte ou de vol, l'assurance doit délivrer, sur demande, un double de cette vignette.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Faillite américaine pour un stérilet défectueux

La firme pharmaceutique américaine A.H. Robins, fabriquant également des produits de grande consommation (600 millions de dollars de chiffre d'affaires, soit près de 5 milliards de francs), demande à bénéficier de l'article 11 de la loi sur les faillites aux Etats-Unis.

Elle est assaillie de poursuites depuis dix ans pour avoir mis en vente en 1973 un stérilet, dont l'usage déclenchait des infections, voire des perforations utérines. La commercialisation de cet article anticonceptionnel avait cessé l'année suivante. Mais depuis les demandes en dommages-intérêts affluent. Au 30 juin dernier, la firme et ses assureurs avaient déjà versé 378,3 millions de dollars (3,2 milliards de francs) aux plaignants (9 230 personnes).

A.H. Robins avait dû, d'autre part, débourser 107,3 millions de dollars (912 millions de francs) en frais de justice. Enfin, 5 100 autres procès sont engagés.

Ne pouvant plus faire face et afin de préserver ses activités et ses actifs, la firme a préféré se mettre à l'abri du parapluie de la loi. Dans un communiqué, sa direction souligne que le compte d'exploitation est positif et que toutes les personnes envers lesquelles la société a des obligations seront traitées équitablement.

AEG augmente sa participation dans Olympia

Le groupe ouest-allemand AEG (construction électrique et électronique) a porté à 99 % sa participation dans sa filiale Olympia, spécialisée dans les machines à écrire et les équipements de bureau. AEG détenait jusque-là, 51 % d'Olympia, les 49 % restants étant entre les mains de Gesellschaft für Elektrowerke MBH, un consortium comprenant un autre industriel de la construction électrique, Robert Bosch, et des banques ouest-allemandes dont la Deutsche Bank et la Dresdner Bank. La cession de 49 % du capital d'Olympia avait fait partie du plan de restructuration financière d'AEG mis en place en 1982. Les dirigeants d'AEG avaient récemment réaffirmé leur intention de reprendre le contrôle total de leur filiale, marquant ainsi leur confiance dans son retour à la rentabilité, d'ici deux à trois ans. Olympia a perdu 70 millions de DM (environ 210 millions de francs) en 1984 contre 50 millions en 1983.

Nette progression du bénéfice de Gold Fields of South Africa

La compagnie sud-africaine de mines d'or Gold Fields of South Africa, filiale à 48 % du groupe britannique Consolidated Gold Fields (Consgold), annonce pour l'exercice achevé fin juin 1985, un bénéfice net de 201,3 millions de rands (un rand = 3,90 F) contre 171,7 millions l'année précédente, soit une augmentation de 24,5 %. Cette amélioration reflète toutefois, pour l'essentiel, les effets de la dépréciation du rand qui ont plus que compensé la baisse du prix (en dollars) de l'or sur le marché mondial, précisent les dirigeants de la société. Ce profit représente 246 cents par action (contre 198 cents au premier semestre), le dividende total étant porté à 120 cents (contre 100 cents l'année précédente).

SOCIAL

Quinzaine d'action de la CGT dans le secteur public et le commerce début septembre

Plusieurs fédérations CGT du secteur public viennent d'appeler leurs syndicats à se mobiliser et définir des formes d'action (tracts, réunions, pétitions, délégations, voire arrêts de travail) dans la première quinzaine de septembre. Cette mobilisation sur les thèmes de la baisse des crédits et des effectifs des services ainsi que du pouvoir d'achat des salariés est annoncée par *la Vie ouvrière*, l'hebdomadaire de la confédération, avec ce slogan *« On a assez trinqué, ça suffit ! »*. Elle concerne notamment les PTT, la santé, l'équipement, les travailleurs de l'État (arsenaux), ceux des collectivités locales et les transports publics.

Dans ce dernier secteur, une journée de grève nationale est d'ores et déjà prévue le 25 septembre : selon la CGT, *« des dizaines de licenciements sont programmés »*.

D'autre part, la fédération CGT des personnels du commerce de la distribution et des services a appelé ses syndicats *« à développer et à intensifier l'action »* dans la première quinzaine de septembre. Sur le plan interprofessionnel, enfin, une mobilisation est annoncée aussi par les unions départementales des Bouches-du-Rhône et du Val-d'Oise. Dans ce dernier département, selon la CGT, *« plus de cinq cents licenciements par mois ont lieu »*. En Seine-Saint-Denis, la CGT laisse prévoir la suppression d'une trentaine d'emplois par jour d'ici à la fin de l'année.

L'AIDE DE M. AUROUX NE « RÉPOND PAS A L'ATTENTE DES MARINIERS »

Les mariniers de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), où plus de quatre-vingts péniches sont à quai par manque de fret, sont prêts à passer *« à une action dure et imprévisible »*. C'est ce qu'ont déclaré leurs représentants, vendredi 23 août à Dijon, à la suite d'une réunion de travail où ils ont rencontré à la préfecture des représentants des coopératives céréalières, des négociants en grain et les directions régionales de l'Office national de la navigation (ONN) et de la SNCF. Ils ont estimé que l'aide d'urgence du secrétariat d'Etat aux transports (*le Monde* du 24 août) *« ne répondait pas à leur attente »*.

Les mariniers de Conflans-Sainte-Honorine, qui ont incendié, dans la nuit du jeudi 22 août, la nouvelle gare locale du RER, considèrent pour leur part *« l'allocation de 1 400 F par tête comme une aumône dérisoire »*.

FIN DE LA GRÈVE AUX MINES DE POTASSE D'ALSACE

La grève des mineurs des Potasses d'Alsace, qui durait depuis le mercredi 21 août, a pris fin le samedi 24 août en début d'après-midi. La voie ferrée Strasbourg-Mulhouse, bloquée par une centaine de jeunes mineurs, a été libérée. Les grévistes s'opposaient au recours à une entreprise extérieure pour des travaux de creusement en sous-sol au puits de Berrwiller (Haut-Rhin). Parti de ce puits le lundi 19 août, le mouvement avait gagné mercredi les trois autres sites des Mines de potasse d'Alsace (MDPA), entreprise nationalisée. Inquiets pour leur avenir, les jeunes mineurs ont été le fer de lance de l'action.

La direction, se défendant d'envisager la « dénationalisation » dénoncée par les syndicats, avait accepté d'arrêter les travaux en cours et d'entamer des négociations avec les comités d'établissement. Au cours de l'assemblée générale organisée par l'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC et FO, 264 mineurs ont voté pour l'arrêt de la grève, 193 contre. Les MDPA comptent 5 100 salariés, dont 2 000 mineurs. Les discussions devraient commencer mardi.

● **La CFTC refuse les licenciements « secs ».** — La CFTC se préoccupe de l'évolution récente du marché du travail, et, en prévision des suppressions d'emplois annoncées pour la rentrée de septembre, déclare, dans un communiqué, *« qu'il ne peut plus y avoir de licenciements secs sans un effort parallèle de formation et de reclassement »*.

TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE SUR LA SELLETTE

Des journaux britanniques ont affirmé dans leur édition dominicale que le moteur gauche du Boeing-737 de la British Airtours dont l'explosion est à l'origine de l'accident qui a fait cinquante-quatre morts, le 22 août, à Manchester, présentait depuis quelques jours des signes de défaillance. Selon le *Sunday Express*, des pilotes ayant utilisé l'appareil quelques jours auparavant, auraient signalé certains ennuis techniques. Pour *The Observer*, *« une inspection inadéquate et un matériel défaillant sont sans doute à l'origine de l'accident »*.

La compagnie British Airways, dont la British Airtours est une filiale, a refusé de commenter ces informations. Mais elle a annoncé, dimanche, que les moteurs Pratt and Whitney équipant ses Boeing-737 seraient passés aux rayons X — en raison d'informations fournies par les experts qui enquêtent sur les causes de l'accident — pour déceler s'il n'y a pas d'irrégularités au niveau de la chambre de combustion des réacteurs. British Airways avait indiqué samedi qu'elle procédait sur ordinateur au contrôle des données techniques des moteurs de ses Boeing-737.

Par ailleurs, un responsable de l'administration fédérale de l'aviation américaine (FAA) a fait savoir, samedi, à Fort-Worth (Texas) que les opérations d'entretien effectuées par American Airlines, la deuxième compagnie aérienne américaine, faisaient l'objet d'une enquête. Celle-ci a été lancée en juin, à la suite de différents incidents dont une panne survenue en vol à un Boeing-737 de la compagnie. — *(AFP.)*

● **L'Etat grec rachète les chantiers Niarchos pour 13 millions de dollars.** — Le protocole d'accord d'achat des Chantiers navals helléniques, appartenant à l'armateur grec, M. Stavros Niarchos, a été signé, jeudi 22 août, avec la Banque grecque de développement industriel (ETVA). Le prix d'achat, légèrement inférieur à l'estimation de la direction, s'élève à 13 millions de dollars (110 millions de francs).

FINANCES

Modifications techniques des règles de gestion des SICAV et fonds de placement

Parallèlement à la nouvelle classification des SICAV à court terme élaborée par les gestionnaires sous la houlette de la Commission des opérations de Bourse (*le Monde* daté 25-26 août), dans un souci de meilleure « transparence » des produits offerts à l'épargnant, le ministère de l'économie et des finances a annoncé des dispositions nouvelles très techniques. Celles-ci visent à alléger le risque en capital de certaines SICAV et de certains fonds communs de placement (FCP) tout en aménageant, dans un sens plus favorable aux entreprises, les règles de fisacalité applicables aux FCP.

Ces mesures sont :

● **La création d'un coefficient de disponibilité** de 10 % applicable à l'actif comptable total des SICAV et des fonds communs. Cette mesure, qui prendra effet le 20 septembre prochain pour un exercice comptable de vingt semaines (jusqu'au 3 janvier 1986) était, dans les faits, déjà pratiquée par de nombreux organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;

● **Relèvement de 3 à 4 millions de francs de la valeur des parts** permettant aux détenteurs de parts de FCP d'opter pour le report conditionnel de l'imposition des plus-values ;

● **Modification de la grille d'imposition** des plus-values à court et à long terme en fonction de différentes limites-plancher et du taux annuel de rotation des actifs.

Il convient de noter que ces deux dernières dispositions applicables aux FCP ne concernent que les seules entreprises, les ménages et les non-résidents en étant exclus.

● **Kleinwort Benson bientôt autorisée à s'établir au Japon.** La banque d'affaires britannique Kleinwort Benson devrait être bientôt autorisée par le ministère nippon des finances à ouvrir au Japon une succursale spécialisée dans les transactions boursières, rapporte la presse de Tokyo. Cette autorisation devrait être délivrée fin septembre ou début octobre avant la tenue à Tokyo d'une réunion nippo-britannique sur les questions monétaires, précise-t-on, laquelle est prévue pour la mi-octore 1985.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,4360	8,4400	+ 125	+ 140	+ 240	+ 270	+ 640	+ 740
$ can.	6,2189	6,2288	+ 28	+ 53	+ 58	+ 93	+ 118	+ 214
Yen (100)	3,5640	3,5680	+ 103	+ 112	+ 194	+ 211	+ 593	+ 643
DM	3,0532	3,0558	+ 137	+ 147	+ 264	+ 281	+ 765	+ 814
Florin	2,7143	2,7164	+ 88	+ 97	+ 172	+ 186	+ 526	+ 568
F.B. (100)	15,0697	15,0822	− 19	+ 61	− 109	+ 24	− 307	+ 2
F.S.	3,7253	3,7296	+ 168	+ 184	+ 310	+ 334	+ 889	+ 961
L (1 000)	4,5453	4,5499	− 98	− 59	− 248	− 184	− 845	− 723
£	11,8104	11,8244	− 247	− 201	− 400	− 324	− 762	− 564

TAUX DES EUROMONNAIES

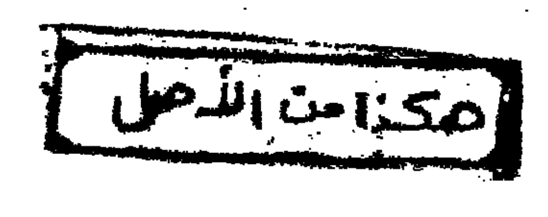
$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 13/16	7 15/16	7 7/8	8	8 1/8	8 1/4
DM	4 5/8	4 7/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 5/8	4 3/4
Florin	5 5/8	5 7/8	5 11/16	5 13/16	5 11/16	5 13/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	8 1/2	9	9 5/8	10 1/16	9 13/16	10 3/16	10 1/16	10 7/16
F.S.	1 1/4	1 3/4	4 7/8	4 9/16	4 9/16	4 11/16	4 13/16	4 15/16
L (1 000)	9 3/4	10 3/4	12	13	12 1/2	13 1/2	13 1/8	14 1/8
£	12	12 3/8	11 13/16	11 15/16	11 13/16	11 15/16	11 3/16	11 5/16
F. franç.	9 1/2	10	10 1/8	10 1/2	11	11 3/8	11 5/8	12

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

	Au 14 août
ACTIF	
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	420 945
dont Or	246 370
Disponibilités à vue à l'étranger	86 011
ECU	70 794
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 788
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	31 398
dont Concours au Trésor public	23 580
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	153 234
dont Effets escomptés	83 248
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE À RECEVOIR DU FECOM	72 467
5) DIVERS	8 439
Total	686 573
PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	210 271
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 380
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	8 408
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	83 409
dont Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	19 679
5) ECU À LIVRER AU FECOM	70 794
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	288 150
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 030
8) DIVERS	9 128
Total	686 573



MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 14 août
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	420 945
dont :	
Or	248 370
Disponibilités à vue à l'étranger	86 011
ECU	70 794
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 768
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	31 388
dont :	
Concours au Trésor public	23 580
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	153 334
dont :	
Effets escomptés	83 248
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	72 487
5) DIVERS	8 439
Total	686 573

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	210 271
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 380
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	9 408
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	83 409
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	19 679
5) ECU A LIVRER AU FECOM	70 794
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	288 150
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 030
8) DIVERS	9 128
Total	686 573

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 28 décembre 1984

	16 août	23 août
Valeurs franç. à revenu variable	118,3	118,1
Valeurs industrielles	109,5	110,5
Valeurs étrangères	94,7	94,6
Pétroles-Énergie	88,5	90,6
Chimie	123,7	121,1
Métallurgie, mécanique	126,2	130,9
Électricité, électronique	123,1	126
Bâtiment et matériaux	133,2	134,9
Ind. de consommation non alimentaire	103,4	105,5
Agro-alimentaire	96,5	96,6
Distribution	118,8	120,9
Transports, loisirs, services	118,4	117,9
Assurances	183,4	154,7
Crédit banque	128,9	130,6
Siconi	111,7	112,3
Immobilier et foncier	122,8	123
Investissement et portefeuille	156,5	156,9
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs françaises à revenu fixe	103	103,1
Emprunts d'État	102,9	103
Emprunts garantis et assimilés	103,2	103,3
Sociétés	102,9	102,8
Base 100 en 1949 :		
Valeurs françaises à revenu variable	1 947,8	1 980,3
Valeurs étrangères	2 982,5	2 980,3
Base 100 en 1972 :		
Valeurs françaises à revenu variable	286,6	288,4
Valeurs étrangères	404,8	404,4
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des valeurs françaises à revenu fixe	113,1	113,3
Emprunt d'État	113,2	113,4
Emprunts garantis et assimilés	113,1	113,2
Sociétés	114,3	114,2
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	216,9	218,4
Produits de base	187,5	187,8
Construction	156,8	158,5
Biens d'équipement	212,2	220,2
Biens de consom. durables	215,6	219
Biens de consom. non durables	278,8	284,4
Biens de consom. alimentaires	238,5	238,7
Services	192,5	193,8
Sociétés financières	307,8	309,6
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	213,6	222,2
Valeurs industrielles	203,5	208,5
BOURSES RÉGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	191,2	198,9

AUTOUR DE LA CORBEILLE

FERMETURE DES MARCHÉS BRITANNIQUES. – Tous les marchés financiers et commerciaux britanniques sont restés fermés, le lundi 26 août, en raison de la célébration de la fête de l'été (Summer Holiday).

ENTREPRISE BELL CANADA DEMANDE SON ADMISSION A TOKYO. – Le géant canadien des télécommunications, Entreprise Bell Canada, a, officiellement, déposé une demande d'admission à la Bourse de Tokyo. Si les autorités japonaises donnent leur aval, les actions Bell Canada pourraient être cotées dès la mi-novembre sur le marché nippon.

NOUVELLES NORMES POUR LES ÉMISSIONS BOURSIÈRES EN ITALIE. – De nouvelles normes pour les émissions d'actions et d'obligations dépassant 10 milliards de lires (50 millions de francs) entreront en vigueur le 16 septembre prochain en Italie, à la suite d'un décret en ce sens paru au *Journal officiel*. Ces dispositions, qui ne concernent pas les augmentations de capital par attribution d'actions gratuites, s'appliquent à toute émission atteignant cette somme (que ce soit en une seule fois ou par cumul d'opérations), laquelle doit bénéficier d'une autorisation préalable du Trésor.

D'autre part, une société par actions désirant se créer avec un capital supérieur à ce même niveau de 10 milliards de lires doit solliciter l'autorisation préalable du Trésor en usant de la même procédure.

Depuis le début de l'année 1985, quarante-quatre sociétés italiennes ont procédé à des augmentations de capital, dont le montant a atteint 1 046 milliards de lires (soit environ 5 milliards de francs), dont 898 milliards de lires représentant des augmentations de capital en espèces et 148 milliards sous forme d'attribution d'actions gratuites. Le cimentier Italcimenti (du groupe public IRI) a réalisé l'augmentation de capital gratuite la plus importante : 40 milliards de lires.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	22 août	23 août
Valeurs françaises	116,6	117,2
Valeurs étrangères	94	94,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	22 août	23 août
Indice général	217,4	218,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 août .... 9 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 août	26 août
1 dollar (en yens)	236,45	236,56

BOURSE DE PARIS — Comptant — 23 AOUT

[illegible]

Actions au comptant

[illegible]

Étrangères

[illegible]

SECOND MARCHÉ

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

SICAV 23/8

[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1615	4,5 % 1973	1615	1599	1599	– 0 99
945	B.N.P.	945	947	947	+ 0 21
985	C.C.F.	985	988	988	+ 0 30
200	Elf-Aquitaine	199	199 90	199 90	+ 0 4[illegible]
183	– (certific.)	193	193 50	194	+ 0 [illegible]
1210	Epeda-B-Faure	1219	1237	1240	+ 1 7[illegible]
235	Ericsson	235	243 50	243 50	+ 3 61
445	Exxon Corp.	446 40	446	446	– 0 08
385	Ford Motors	383 50	383 60	383 60	+ 0 02
167	Free State	167	170	169 80	+ 1 67
99	Gencor	99 60	100 20	99 90	+ 0 40
275	Gén. Belgique	276	278	276 50	+ 0 18
540	Gén. Electr.	530	536	536	+ 1 13
600	Gen. Motors	601	590	590	– 1 83
52	Goldfields	52 90	52 40	52 40	– 0 94
39	Gdfdmetropolitain	38 90	39	39	+ 0 25
98	Harmony	97	99	98 80	+ 1 86
25	Hitachi	24	25	25 20	+ 5
690	Hoechst Akt.	681	666	666	– 2 20
82	Shell transp.	82	83 20	83 20	+ 1 46
1730	Siemens A.G.	1730	1722	1720	– 0 57
137	Sony	135 10	139 70	139 70	+ 3 40
154	T.D.K.	154 10	151 30	151 30	– 1 81
12 80	Toshiba Corp.	13	12 80	12 80	– 1 53
920	Unilever	918	916	916	– 0 21
365	Unit. Techn.	355 80	357 90	358	+ 0 61
685	Vaal Reefs	685	696	696	+ 1 45
250	Volvo	256	253	253 50	– 0 97
315	West Deep	320	317	323	+ 0 93
215	West Hold.	219	218 80	216	– 1 36
450	Xerox Corp.	452	443	443	– 1 99
1 61	Zambia Corp.	1 62	1 70	1 70	+ 4 93

[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	8 406	8 424	8 050	8 700
ECU	6 798	6 799	....	....
Allemagne (100 DM)	305 530	305 500	295	310
Belgique (100 F)	15 078	15 071	14 450	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	271 350	271 470	262	277
Danemark (100 krd)	84 080	84 150	79	87
Norvège (100 k)	103	103 180	98	105
Grande-Bretagne (£ 1)	11 799	11 808	11 360	12
Grèce (100 drachmes)	6 420	6 440	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 550	4 546	4 300	4 900
Suisse (100 fr.)	373 320	373	3 605	3 775
Suède (100 krs)	102 180	102 250	98	108
Autriche (100 sch)	43 520	43 500	42 460	44 400
Espagne (100 pes.)	5 180	5 180	5	5 500
Portugal (100 esc.)	5 080	5 080	4 700	5 500
Canada ($ can 1)	6 208	6 216	5 860	6 300
Japon (100 yens)	3 557	3 582	3 410	3 810

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/8
Or fin (kilo en barre)	91800	90500
Or fin (en lingot)	91800	90850
Pièce française (20 fr)	569	564
Pièce française (10 fr)	431	.....
Pièce suisse (20 fr)	576	569
Pièce latine (20 fr)	542	542
Souverain	670	665
Pièce de 20 dollars	3775	3775
Pièce de 10 dollars	1962 50	1962 50
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3480	3480
Pièce de 10 florins	582	582

Le Monde

Le numéro du « Monde » daté 25-26 août 1985 a été tiré à 407 130 exemplaires

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE EN RFA

Une secrétaire à la présidence de la République arrêtée

Bonn. — Trois jours après l'annonce officielle de la défection à l'Est de l'un des responsables du contre-espionnage ouest-allemand, Hans-Joachim Tiedge, un premier rapport sur cette affaire devait être remis ce lundi 26 août par le ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, au chancelier Helmut Kohl. Ses conclusions seront communiquées mardi au conseil des ministres ainsi qu'à la commission de contrôle des services secrets du Bundestag, présidée par le chef du groupe parlementaire du Parti social-démocrate, M. Vogel.

Les événements de cette dernière semaine ont contraint les responsables du contre-espionnage ouest-allemand à passer à l'action sans plus tarder contre plusieurs autres personnes soupçonnées de travailler, elles aussi, pour l'Allemagne de l'Est.

Une secrétaire à la présidence de la République, Mme Margarete Hoecke, cinquante ans, célibataire, a été arrêtée dans la nuit de samedi à dimanche à Bonn. Employée dans le service d'un conseiller du président Richard von Weizsäcker, elle avait accès aux protocoles des conversations du chef de l'Etat avec ses visiteurs étrangers, ainsi qu'aux télégrammes envoyés par les ambassades ouest-allemandes.

Placée sous surveillance depuis plusieurs mois déjà, elle aurait rencontré il y a deux semaines son agent de liaison à Copenhague, dont elle aurait reçu, selon les informations publiées par la presse ouest-allemande, cinq mille deuschemarks en échange de documents.

Par ailleurs, selon *l'Express* de Cologne, trois autre secrétaires de l'administration fédérale auraient été placées sous surveillance étroite et seraient sur le point d'être arrêtées elles aussi. Une procédure, enfin, a été engagée par le procureur général de la République contre un haut fonctionnaire des services d'approvisionnement de l'armée à Cologne, soupçonné d'avoir livré aux Allemands de l'Est des informations sur les blindés ouest-allemands.

Aucun lien n'a été établi officiellement jusqu'à présent entre toutes ces affaire. La décision de Sonia Lüneburg, la secrétaire du ministre de l'économie, de passer à l'Est au début du mois avait été attribuée

De notre correspondant

jusque-là à sa seule crainte de devoir subir un nouvel examen de sécurité. Ursula Richter, la comptable de l'Union des réfugiés de l'Est, faisait également l'objet d'une enquête avant que la décision ne soit prise, à la veille de sa disparition, le 18 août dernier, de la faire placer sous surveillance.

La question de savoir depuis quand Tiedge, qui était au courant de l'ensemble de ces enquêtes, travaillait pour les services de l'Est reste pour le moment ouverte . Les enquêteurs pensent cependant qu'il aurait pu être recruté depuis deux ans environ. On n'exclut pas qu'il ait fait défection sur un coup de tête en raison de ses difficultés personnelles, mais on indique à Bonn qu'il aurait eu de bonnes raisons, compte tenu de ses problèmes financiers, de proposer ses services à Berlin-Est depuis quelques temps déjà.

Un comité de crise

Pendant tout le week-end, les responsables du renseignement en République fédérale ont travaillé d'arrache-pied, sous la supervision du ministre de l'intérieur, afin de rassembler les morceaux du puzzle.

Un comité de crise, constitué de responsables des ministères représentés au conseil de sécurité fédéral, de la Chancellerie et des trois services secrets ouest-allemands, a siégé sans discontinuer, en liaison avec l'Office fédéral pour la protection de la Constitution (BFV), où l'on tente de déterminer les informations que Tiedge a pu livrer. Une coordiantion politique est assurée par le secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Neusel, chargé notamment d'apprécier les responsabilités.

Avant même que la commission de contrôle parlementaire soit saisie, l'ancien chef du BFV, M. Heribert Hellenbroich, nommé dans le courant de l'été par le chancelier Kohl à la tête du Bundesnachrichtendienst (BND), chargé du renseignement à l'extérieur, paraît de plus en plus menacé. Le ministre de l'intérieur, dont relève le BFV, a souligné à plusieurs reprises que ses collaborateurs n'avaient pas été tenus au courant des difficultés personnelles de Tiedge et que la responsabilité de le maintenir dans ses fonctions relevait de son ancien chef, M. Hellenbroich.

Les quotidiens populaires se répandent sur la vie dissolue de Tiedge et rouvrent le dossier de la mort accidentelle de sa femme, décédée il y a trois ans d'une hémorragie cérébrale après une dispute entre les deux époux. On insinue un peu partout que rien de tout cela ne se serait passé si M. Hellenbroich, dont les relations personnelles avec son agent remontaient à de nombreuses années, ne l'avait pas couvert.

En mettant les bouchées doubles, les responsables du gouvernement espèrent bien éviter que l'affaire ait des répercussions à un échelon plus élevé de l'appareil politique. M. Schreckenberger, directeur de la chancellerie et, à ce titre, chargé de la supervision de tous les services secrets, ainsi que M. Zimmermann, ne se sentent pas tout à fait tranquilles.

Il impoela ne seer
les dommages qui pourraient être causés aux relations avec l'Allemagne de l'Est. Le ministre des relations interallemandes, M. Windelen, a estimé, dimanche, que cette affaire ne manquerait pas d'affecter le climat de ces relations, mais qu'elle ne remettrait rien en cause sur le fond. La négociation en cours d'un accord culturel entre les deux Etats allemands ne devrait pas être affectée, pas plus que les échanges commerciaux, qui ont repris cette année leur progression.

Symboliquement, le quotidien à grand tirage *Bild am Sonntag* préférait aller chercher dimanche les responsabilités à Moscou plutôt qu'à Berlin-Est. Le quotidien du groupe Springer accusait le Kremlin d'avoir ordonné à Tiedge de rentrer en RDA pour gêner le « flirt » entre les deux Allemagnes et, du même coup, lancer un avertissement au gouvernement fédéral en raison de son intention de s'associer aux recherches américaines sur la défense spatiale (IDS).

HENRI de BRESSON.

● *La constitution des listes du PS.* — Le comité directeur du PS a précisé, dimanche 25 août, le calendrier et les modalités de la procédure de désignation des candidats du PS pour les élections législatives (*le Monde* des 6 et 9 juillet). Les commissions exécutives fédérales (CEF) des départements ne feront parvenir aux militants qu'une seule liste, mais ceux-ci gardent, comme il était prévu, la possibilité de la modifier. (Pour être prise en compte, une modification devrait réunir la majorité absolue des militants du département.)

Cinq femmes, dont trois ministres, Mmes Edith Cresson, Edwige Avice, Yvette Roudy, se sont abstenues lors du vote sur cette procédure (adoptée sans opposition). Le texte prévoit en effet 20 % de femmes sur les listes, alors qu'elles souhaitaient 20 % de femmes éligibles.

● *Un gardien de la paix tué au cours d'un hold-up.* — M. Claverie, gardien de la paix, a été tué, lundi 26 août, tôt dans la matinée, à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes) par des malfaiteurs qui cherchaient à s'emparer d'un fourgon blindé de la Société Protecval. Plusieurs hommes ont entouré le fourgon qui venait de prendre un chargement de la société Sazias, spécialisée dans la garde et l'acheminement des valeurs, mais, la police étant arrivée, ils ont tiré à plusieurs reprises et pris la fuite sans rien emporter. M. Claverie âgé de 35 ans et père de deux enfants est mort à son arrivée à l'hôpital. C'est le septième membre des forces de l'ordre tué en service depuis le début de l'année.





DEUX ATTENTATS EN CISJORDANIE

Un Israélien tué, un autre gravement blessé

Jérusalem (*AFP*). — Deux Israéliens ont été victimes d'attentats par balles samedi 24 août, en l'espace de quelques heures, dans le nord de la Cisjordanie. A Tulkarem, André Allouche, trente-neuf ans, a été abattu de plusieurs balles dans le dos tirées à bout portant. A Jénine, à l'est de Tulkarem, Ouri Oved, trente-quatre ans, a été grièvement blessé de plusieurs balles dans le dos.

Ces deux attentats ont été revendiqués jusqu'ici par trois organisations : l'OLP, dans un communiqué publié à Tunis (selon lequel André Allouche et Ouri Oved seraient des agents du renseignement israélien) ; le Fatah-conseil révolutionnaire (groupe du dissident de l'OLP Abou Nidal) à Damas (les deux victimes sont désignées comme des colons) ; et, enfin, les « forces 17 », unité d'élite chargée de la sécurité du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Ces derniers ont revendiqué dimanche après-midi ces deux attentats, dans une communication téléphonique anonyme au bureau de l'AFP à Jérusalem.

Selon la version officielle israéalienne, M. Allouche était un contremaître dans le bâtiment qui était venu se faire soigner chez un dentiste arabe de Tulkarem, alors que M. Oved, un plombier travaillant pour son compte, était venu réparer une poignée de porte de frigidaire à Jénine.

Alors que les ouvriers arabes de Cisjordanie affluent les jours ouvrables en territoire israélien pour travailler à la journée, en percevant des salaires à peine supérieurs en moyenne à 6 dollars par jour, les civils israéliens, de leur côté, envahissent le week-end les boutiques et les marchés des territoires occupés où tout est vendu moins cher qu'en Israël. En l'espace d'un an, du 12 août 1984 au 24 août 1985, quatorze Israéliens ont été assassinés sur les marchés des grandes villes de Cisjordanie et à Gaza, indique-t-on de sources militaires.

Le cabinet israélien devrait consacrer une séance spéciale à la situation en Cisjordanie et à Gaza, mercredi prochain. En attendant, le couvre-feu a été instauré à Tulkarem et à Jénine, où l'armée poursuit ses perquisitions. Jusqu'à nouvel ordre, les populations de ces deux villages et de la ville de Naplouse ne pourront pas emprunter les ponts du Jourdain pour se rendre en Jordanie.

● *Les entretiens syro-irano-libyens.* — La Syrie et la Libye ont condamné l'accord jordano-palestinien, la tenue du sommet arabe de Casablanca et la « *guerre injuste menée par* [le président irakien], *M. Saddam Hussein, contre la révolution iranienne* » au terme des délibérations de leurs ministres des affaires étrangères, publiées le dimanche 25 août, dans la capitale syrienne. En outre, ils ont réaffirmé leur « *soutien au Front de salut national palestinien* » (FSNP, coalition d'organisations palestiniennes hostiles au chef de l'OLP). — (*AFP*).

AU CAMEROUN

La formation du nouveau gouvernement facilite le contrôle du chef de l'État sur l'armée

Le président Paul Biya a procédé, le samedi 24 août, à un important remaniement ministériel qui instaure la tutelle de la présidence de la République sur le ministère de la défense et consacre le remplacement progressif des « barons » du parti unique par des hommes plus jeunes, partageant les vues réformistes du chef de l'Etat.

Cette relève était attendue depuis le congrès constitutif du Rassemblement du peuple camerounais (RDPC), qui remplaçait l'Union nationale camerounaise, le parti unique sous l'ancien président Ahidjo. A l'issue de ce congrès, fin mars, les dirigeants avaient annoncé leur volonté de « *poursuivre l'intégration nationale et la promotion d'une société nouvelle* ».

La transformation du poste de ministre des forces armées en poste de ministre délégué à la présidence chargé de la défense vise à l'évidence à renforcer le contrôle du chef de l'Etat sur ses militaires, afin d'éviter les surprises du genre de la tentative de putsch, qui fit de nombreuses victimes en 1984. Ce poste de confiance est confié à M. Jérôme-Emilien Abondo, un ancien banquier devenu dirigeant de l'Union nationale des travailleurs camerounais, le syndicat unique.

On s'attendait au remplacement de la plupart des dix ministres qui quittent le gouvernement. Seul le départ de M. Youssoufa Daouda, ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire, constitue une réelle surprise, dans la mesure où il passait pour un proche du président camerounais.

Le ministre de l'information et de la culture sortant, M. François Sengat Kuo, malade, semble-t-il, demeure secrétaire politique du RDPC, c'est-à-dire numéro deux du parti unique. Il est remplacé par M. Georges Ngango, précédemment ministre chargé de mission à la présidence, où il animait déjà une cellule de communications.

M. Ngango fut, lors du congrès du RDPC, parmi les hommes en vue de la tendance rénovatrice avec M. Mohamadou Labarang. Ce dernier entre au gouvernement au titre de ministre délégué à l'inspection générale de l'Etat et à la réforme administrative. Les observateurs notent également le passage du ministère de l'agriculture à celui du plan et de l'aménagement du territoire de M. Sadou Hayatou, originaire de Garoua (nord du pays), dont l'influence au sein de l'équipe gouvernementale se fait grandissante.

La composition du cabinet

Voici la composition du nouveau gouvernement :

Ministre délégué à la présidence chargé de la défense : M. Jérôme-Emilien Abondo ; *Justice* : M. Benjamin Itoé ; *Plan et aménagement du territoire* : M. Sadou Hayatou ; *Ministre délégué à la présidence chargé des relations avec les assemblées* : M. Joseph Chongwain Awunti ; *Jeunesse et sports* : M. Ibrahim Mbombo Njoya ; *Affaires étrangères* : M. William Eteki Mboumoua ; *Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères* : M. Mahamat Paba Sale ; *Administration territoriale* : M. Jean-Marcel Mengueme ; *Finances* : M. Edouard Koula ; *Fonction publique* : M. René Zenguele ; *Ministres chargés de mission à la présidence* : MM. Titus Edzoa et Joseph-Charles Doumba ; *Enseignement supérieur et recherche scientifique* : M. David Abouem Atchoyi ; *Elevage, pêche et industries animales* : M. Hamadjoda Adjoudji ; *Affaires sociales* : Mme Rose Zang Nguele ; *Postes et télécommunications* : M. Léonard-Claude Mpouma ; *Urbanisme et habitat* : M. Abdoulaye Babale ; *Transports* : M. André-Bosco Cheuwa ; *Information et culture* : M. Georges Ngango ; *Equipement* : M. Hermann Maimo ; *Agriculture* : M. Jean-Baptiste Yonkeu ; *Ministre délégué à la présidence chargé de l'informatique et des marchés publics* : M. Kamga Njike ; *Education nationale* : M. Robert Mbella Mbappe ; *Ministre délégué à l'inspection générale de l'Etat et à la réforme administrative* : M. Mohamadou Labarang ; *Condition féminine* : Mme Yaou Aissatou ; *Commerce et industrie* : M. Edouard Nomo Ongolo ; *Travail et prévoyance sociale* : M. Joseph Fofe ; *Santé publique* : M. Victor Anomah Ngu ; *Mines et énergie* : M. Michael Kima Tabong.